



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 008 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 9 octobre 2002

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national sous la direction du député de Lethbridge.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL POUR LES ARTS DE LA SCÈNE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène reconnaissent les artistes canadiens qui ont enrichi notre vie grâce à leur talent, leur vision et leur générosité d'esprit. Ce groupe comprend des superstars internationales du rock comme le groupe The Guess Who; la ballerine Karen Kain; Joy Coghill pour sa contribution remarquable au monde du théâtre; Phil Nimmons, musicien de jazz, éducateur et compositeur; le directeur de théâtre André Brassard pour avoir donné vie à certaines des pièces les plus appréciées du théâtre québécois, canadien et international; Jean-Pierre Perreault, chorégraphe accompli.

Le père Fernand Lindsay est le lauréat du Prix Ramon John Hnatyshyn pour plus de 50 ans de bénévolat dans les arts de la scène.

La pianiste virtuose Angela Hewitt obtient pour sa part le Prix du Centre national des Arts.

Félicitations à tous les lauréats de cette année.

* * *

LA RIDGE MEADOWS YOUTH AND JUSTICE ADVOCACY ASSOCIATION

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1994, Lola Chapman a jeté les bases de la Ridge Meadows Youth and Justice Advocacy Association. Cela découlait de son expérience au sein du programme de surveillance des tribunaux pour adolescents qui l'a amenée à penser qu'il devait y avoir une meilleure façon de traiter les délinquants mineurs primaires. Lola m'a demandé de parler aux jeunes qu'on croyait en danger de se livrer à des activités plus violentes. J'apporte ma contribution depuis.

Cette organisation bénévole détourne les jeunes délinquants primaires des tribunaux pénaux. Il s'agit notamment pour les jeunes en cause de rencontrer les victimes afin de comprendre et d'accepter les répercussions de leurs actions et de les indemniser au besoin. La participation des parents est obligatoire.

La clé du succès du programme réside dans les mentors bénévoles dévoués.

Le 28 septembre, Lola Chapman a reçu de la Gouverneure générale la Médaille du service méritoire. Toujours modeste, Lola vous dira que ce sont les bénévoles communautaires qui font le succès du programme. C'est peut-être vrai, mais sans sa vision et son dévouement, ce programme n'aurait jamais vu le jour.

Bien joué Lola. C'est une personne bien spéciale. Nous la remercions.

* * *

• (1405)

L'ÉDITION 2002 DU FESTIVAL DU NIAGARA

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons été honorés d'assister au couronnement de Daniel Lenko, de Lincoln, à titre de roi de l'édition 2002 du festival des vins du Niagara.

Pour être couronné roi ou reine, il faut avoir été désigné par ses pairs ou ses collègues producteurs comme ayant un vignoble remarquable. M. Lenko a été couronné roi par un distingué jury, pour la qualité exceptionnelle de ses vins.

M. Lenko représente la troisième génération d'une famille de viticulteurs. En 1960, sa famille a été l'une des premières de la région du Niagara à planter de la vigne de l'espèce vinifera. Aujourd'hui elle est fière de posséder sa propre cave vinicole.

C'est la seconde fois qu'un père et un fils reçoivent cet honneur. En effet, Bill, le père de M. Lenko, s'est mérité ce titre en 1990.

Je félicite Daniel Lenko pour avoir été couronné roi festival des vins du Niagara 2002. M. Lenko est un jeune viticulteur qui exerce une grande influence sur l'industrie. Je ne doute pas un seul instant qu'à l'instar d'autres producteurs de la région du Niagara, il continuera à nous faire honneur, grâce à son labeur et à l'exceptionnelle qualité de ses vignes et de ses vins.

*Article 31 du Règlement***LA JUSTICE**

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, l'Association internationale des procureurs a décerné son prix pour réalisations exceptionnelles à l'équipe fédérale-provinciale de procureurs qui a poursuivi avec succès 35 membres du gang appelé Manitoba Warriors. C'est la première poursuite d'envergure qui est effectuée en vertu de la loi antigang.

En outre, c'était la première fois dans l'histoire du Canada que des procureurs fédéraux et provinciaux conjuguèrent leurs efforts dans une cause d'envergure. Cette collaboration intergouvernementale et la réussite des procureurs a convaincu l'Association internationale des procureurs d'offrir cette prestigieuse récompense aux procureurs concernés.

Le crime organisé présente certes un défi à l'échelle mondiale et exige une réponse à ce niveau. Les gouvernements, étrangers et national, doivent collaborer étroitement dans le cadre de partenariats pour lutter contre cette menace. La poursuite contre les Manitoba Warriors constitue un exemple éloquent de ce genre de collaboration dont les résultats s'avèreront certainement positifs.

* * *

DICK HOPKINS

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés de joie et de tristesse que je rends hommage à Dick Hopkins. M. Hopkins, qui était un enseignant fort apprécié, est décédé subitement dimanche. Tout en le pleurant, nous devons souligner ses réalisations.

Alors qu'il enseignait à l'école secondaire du district de Napanee, Dick Hopkins a remporté le Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement en technologie. Après sa mutation à l'école secondaire de Sydenham, en 1999, M. Hopkins a été nommé l'Enseignant de l'année par la Commission scolaire du district de Limestone.

À l'aide d'une subvention de 50 000 \$ du Partenariat rural canadien, Dick et son collègue Brian Rombough ont réussi à mettre en place le premier cours secondaire rural en direct en Ontario.

M. Hopkins était un enseignant exceptionnel qui excellait à mettre la théorie en pratique dans une vaste gamme de domaines, de l'apprentissage en ligne à la robotique en passant par les vidéoconférences.

C'est pour moi un honneur de rappeler les nombreuses réalisations de Dick Hopkins aux plans personnel et professionnel.

J'invite les députés à se joindre à moi pour exprimer à sa famille, ses amis, ses élèves et ses collègues nos plus sincères condoléances, et commémorer la vie d'un enseignant et innovateur exceptionnel.

* * *

BELLE ET BIEN DANS SA PEAU

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons tous qu'il ne faut pas juger un livre à sa couverture. Malheureusement, de nombreux Canadiens atteints du cancer savent trop bien que les gens les jugent souvent à leur apparence.

Le programme Belle et bien dans sa peau célèbre maintenant son 10^e anniversaire d'existence. Depuis 10 ans, il aide des femmes à améliorer leur apparence et, du coup, à accroître leur confiance en elles-mêmes. Quand j'étais à la Royal University Hospital de Saskatoon, j'ai eu l'honneur de participer, à titre de bénévole, à ce

programme qui aide les patientes à relever ce genre de défis. Il était gratifiant de voir les sourires et les rires illuminer les visages de ces femmes courageuses.

Comme je vis avec le cancer, je sais à quel point ce programme est réconfortant. Il nous fournit cet élément positif dont nous avons toutes besoin pendant le processus de rétablissement. Il aide non seulement les patientes, mais aussi les familles qui ont désespérément besoin d'un sentiment de normalité et de réconfort en ces périodes difficiles. Les patientes faisant partie du programme prouvent que quand elles paraissent bien, elles se sentent bien dans leur peau.

Le programme est possible grâce aux dons généreux de l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums. Au nom des patientes atteintes de cancer qui ont participé à ce programme, je tiens à remercier très sincèrement cette association.

* * *

SUZANNE ROCHON BURNETT

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de féliciter aujourd'hui Mme Suzanne Rochon Burnett, présidente de R.B. Communications Limited, à qui l'Université Brock a décidé de décerner un diplôme honorifique pour sa contribution exceptionnelle à la vie culturelle canadienne et son soutien aux arts autochtones du Canada.

Suzanne, Métisse née à Sainte-Adèle, au Québec, s'intéresse aux communications depuis l'âge de 18 ans. Elle a travaillé comme journaliste et communicatrice pigiste. En 1994, elle est devenue la première personne d'origine autochtone à recevoir du CRTC une licence lui permettant d'exploiter une station de radio privée. Suzanne a fait l'acquisition d'une station locale qu'elle a ultérieurement baptisée Spirit 91,7 FM. Nommée ainsi pour célébrer le patrimoine autochtone, cette station jouit d'une excellente cote d'écoute depuis 1999, année de son lancement sur les ondes.

Bravo, Suzanne. Vous êtes un excellent exemple de ce qu'on peut accomplir quand on s'emploie à réaliser son plein potentiel.

* * *

● (1410)

[Français]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, le mois d'octobre est consacré à la prévention du cancer du sein et à la sensibilisation de la population à cette maladie.

Même si depuis 1985 le taux de mortalité dû à ce cancer a diminué de 25 p. 100 chez les femmes de 50 à 70 ans, il demeure qu'on compte encore plus de 5 400 décès au Canada chaque année sur les quelque 20 500 diagnostics de la maladie.

Il importe donc de sensibiliser les femmes à se prévaloir régulièrement des techniques de dépistage connues, personnelles et cliniques, pour se protéger du cancer du sein ou s'assurer d'une meilleure réponse au traitement. On sait qu'un dépistage précoce peut faire passer le taux de survie à plus de 80 p. 100.

Parlons-en autour de nous pour que prévenir veuille dire: plus de chances de guérir.

[Traduction]

LES DONNÉES DES RECENSEMENTS

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, quelque 7,5 millions de Canadiens s'adonnent à la généalogie. C'est là un de nos passe-temps préférés. Des milliers de généalogistes, historiens et chercheurs médicaux ont demandé à la Chambre de leur donner accès aux données des recensements ultérieurs à 1901.

J'ai été ravi d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre annoncer la semaine dernière que le gouvernement compte présenter, dès cet automne, un projet de loi qui donnera aux chercheurs accès à ces données après 92 ans. Nous nous en réjouissons au plus haut point. Je fais observer que nous sommes 162 députés à être d'accord pour que ces données soient rendues publiques.

Les données des recensements effectués jusqu'en 1901 inclusivement sont une source d'informations très utiles pour les chercheurs. Ils peuvent être consultés sur microfilms dans les dépôts d'archives et les bibliothèques du Canada. Je demande instamment au gouvernement de veiller à ce que les données des recensements ultérieurs soient tout aussi accessibles aux chercheurs.

* * *

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les manutentionnaires au port de Vancouver sont en lock-out depuis le 3 septembre et le transport des céréales est presque totalement interrompu. Nos producteurs de céréales et d'oléagineux sont déjà aux prises avec de graves difficultés financières à cause de l'augmentation des subventions étrangères, des années successives de sécheresse et de la chute des prix de leurs produits. Ils vont maintenant subir un autre conflit de travail.

Nous avons assisté à cette situation à maintes reprises. Les manutentionnaires ont fait la grève récemment et ce geste a affecté l'économie ainsi que des tiers parfaitement innocents, c'est-à-dire les agriculteurs.

Le gouvernement passe d'une crise à l'autre sans envisager ce que sera l'avenir. Où est la planification à long terme du côté ministériel? L'Alliance a proposé au gouvernement une stratégie efficace, qu'il n'a même pas pris en considération.

Quand les agriculteurs pourront-ils profiter d'un mécanisme de résolution des conflits afin que leurs produits puissent être expédiés sans interruption aux clients d'outre-mer? Le gouvernement va-t-il attendre que d'autres préjudices soient causés avant d'agir?

* * *

LES JOURNÉES NATIONALES DU TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, j'invite tous les députés à participer aux activités lors des journées nationales du transport ferroviaire au Canada, les 30 et 31 octobre prochains.

La Chambre reconnaît que notre industrie du transport ferroviaire fait partie intégrante de notre économie et joue un rôle important dans le bien-être des Canadiens.

En outre, alors que la Chambre doit se pencher sur d'importantes questions comme la gestion de l'environnement durable et notre compétitivité à titre de nation, peu de secteurs peuvent avoir un impact aussi favorable que celui du transport ferroviaire.

Article 31 du Règlement

Je dois ajouter que, malgré ces immenses possibilités, il existe néanmoins des politiques et des obstacles qui restreignent les avantages que le transport ferroviaire pourrait apporter aux Canadiens, mais la volonté collective et l'appui de la Chambre permettraient de surmonter ces obstacles.

C'est pourquoi j'invite tous les députés qui s'intéressent à l'industrie du transport ferroviaire à participer aux activités, les 30 et 31 octobre, afin qu'on puisse saisir les occasions et relever les défis.

J'espère rencontrer tous mes collègues à cette occasion.

* * *

●(1415)

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, hier soir, pendant que le ministre des Ressources naturelles défendait son programme d'aide insuffisante à l'industrie du bois d'oeuvre, programme qu'il n'a pas eu le courage de présenter lui-même à la Chambre, il a dit vouloir que ce programme ne fasse pas l'objet de droits compensatoires.

Le ministre ne comprend vraiment pas. Ce que les travailleurs forestiers qui perdent leur emploi et les collectivités qui courent à la catastrophe avaient besoin d'entendre, c'est que leur gouvernement les défendrait et se battraient pour eux. Comme bien d'autres fois, les Canadiens vulnérables n'ont pas reçu l'appui du gouvernement.

Le ministre doit défendre le Canada et montrer aux Américains qu'il ne courbera pas l'échine devant leurs tactiques d'obstruction. Le gouvernement canadien a besoin de plus que des solutions à court terme. Nous avons besoin de mesures à long terme dans ce dossier important.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le conflit israélo-palestinien s'éternise depuis des lustres et entraîne la région dans une terrifiante spirale de l'horreur. Le bilan en vies humaines, depuis le début de la deuxième Intifada, en septembre 2000, s'élève à 1 898, du côté palestinien, et à 615, dans le camp israélien.

Le 7 octobre dernier, cette absurde escalade de la violence allait donner lieu à un nouveau bain de sang, cette fois dans le camp de réfugiés de Khan Younès, au sud de la bande de Gaza. Ce raid particulièrement sanglant perpétré par l'armée israélienne a fait pas moins de 14 victimes et quelque 110 blessés. Les soldats israéliens ont notamment ouvert le feu sur l'hôpital du camp, faisant un mort et trois blessés, dont un adolescent et un membre du personnel infirmier.

La communauté internationale n'a pas manqué de condamner cette agression brutale contre les populations civiles palestiniennes. Le premier ministre israélien a même présenté ses excuses pour cette malheureuse bavure, tout en ajoutant, du même souffle, que l'État d'Israël avait le droit de se défendre... Cette boucherie doit absolument cesser et les belligérants doivent se conformer aux résolutions des Nations Unies.

*Questions orales***LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA**

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, depuis la semaine dernière, les employés de la fonction publique du Québec ne peuvent plus acheter d'obligations d'épargne du Canada par des retenues sur le salaire parce que le ministère québécois des Finances a décidé de mettre un terme à cette pratique. Placement Épargne Canada déplore la décision du gouvernement du Québec, et je partage cet avis.

Les obligations d'épargne du Canada jouissent d'une très bonne réputation. Considérant l'état des marchés, elles obtiennent un rendement fort intéressant. En agissant ainsi, le gouvernement du Québec prive des milliers de Québécois d'un placement sûr, sans risque et dont la valeur ne diminue jamais.

Mes collègues et moi dénonçons cette façon de faire qui a mis un terme au partenariat qui durait depuis 55 ans, empêchant ainsi près de 5 000 employés de la fonction publique du Québec d'acheter facilement des obligations d'épargne du Canada.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a signalé hier que le gouvernement libéral a gaspillé 65 millions de dollars dans le cadre d'un autre contrat attribué sans appel d'offres, cette fois à Bombardier, pour la formation de pilotes d'hélicoptères et de pilotes de chasse. Les 65 millions de dollars devaient servir à former 216 pilotes brevetés, mais seulement 61 ont reçu leur brevet.

Pour comble, le ministère de la Défense nationale nous a liés au contrat. Le ministère doit effectuer 40 paiements de 31,4 millions de dollars par année pendant 20 ans, pour un total de 2,8 milliards de dollars. Ce contrat est inconditionnel et irrévocable, peu importe si la formation a lieu ou non. La vérificatrice a le mieux résumé la situation:

«Jusqu'ici, ce programme n'a pas permis de former suffisamment de pilotes, et nous payons des services que nous ne recevons pas.»

Même si quelques brebis du gouvernement ont été saignées, tout le troupeau libéral est coupable d'irrespect et d'hypocrisie à l'égard des forces armées.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général a défendu ses actions dans le passé en rappelant qu'il est le ministre politique pour l'Île-du-Prince-Édouard. APM Group, une entreprise dirigée par le président du Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, Tim Banks, a obtenu un contrat sans appel d'offres pour du travail relatif au Centre des arts de la Confédération.

Le conseiller en éthique doit se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard pour faire enquête sur les actions du solliciteur général dans l'affaire Everett Roche. Fera-t-il également enquête sur ce contrat qui a été accordé à APM sans appel d'offres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas un contrat du gouvernement fédéral, mais bien d'un organisme privé qui a un conseil d'administration

indépendant. Le conseiller en éthique examine actuellement ce dossier et il pourra vérifier cela.

Toutefois, si mes renseignements sont exacts, je suis presque certain que cet organisme est indépendant du gouvernement. Le centre existe depuis 1964 et compte parmi les membres de son conseil d'administration des gens bien connus comme John Crosbie et Tom d'Aquino.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Sans oublier David Nicholson, monsieur le Président, qui se trouve justement à avoir fait le travail prévu dans l'autre contrat accordé sans appel d'offres.

Je vais essayer encore une fois d'obtenir une réponse du solliciteur général.

[Français]

Il y a quatre exceptions pour l'attribution d'un contrat à un fournisseur exclusif: le contrat doit être d'une valeur inférieure à 25 000 \$; il doit y avoir urgence; il ne peut être exécuté que par le fournisseur; et il n'est pas dans l'intérêt public de lancer un appel d'offres.

Le solliciteur général peut-il nous dire lequel de ces quatre critères a été invoqué au moment d'octroyer le contrat à la firme de son ami?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, on a respecté les lignes directrices du Conseil du Trésor. Le contrat a été affiché. De plus, M. Wilson examine actuellement ce dossier. Attendons d'avoir le résultat de son examen.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre que M. Wilson ait terminé son examen. Nous devrions être capables d'obtenir des réponses claires de celui qui se trouve à être le premier policier au pays.

Le solliciteur général est censé être celui qui est responsable de la GRC, et je vais donc lui poser la question suivante: s'il ne veut pas répondre à ces questions directement à la Chambre, au lieu d'être sur la liste des personnes les plus recherchées, sortira-t-il par la porte principale aujourd'hui et répondra-t-il aux questions des médias au lieu de sortir furtivement par la porte arrière?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question de mon collègue à maintes reprises. Je ne sais pas ce qu'il veut. J'ai rendu publique une déclaration, je lui ai exposé les faits, j'ai communiqué les faits à la population et j'ai expliqué très clairement que le contrat avait été accordé en conformité avec les lignes directrices du Conseil du Trésor et qu'il avait été affiché. Que veut-il de plus?

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après avoir admis la semaine dernière que David Nicholson avait fourni des conseils concernant l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le Centre de la Confédération, en plus, comme nous le savons, de conseils en matière de justice pénale, le cabinet du solliciteur général a affirmé que la moitié des fonds versés provenaient d'un compte ministériel.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Cela veut-il dire qu'il y a eu deux contrats distincts?

Questions orales

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, il y a eu un contrat qui a, par la suite, été renouvelé. Mon collègue a posé de nombreuses questions au sujet de ce contrat. J'ai bien précisé que nous avons suivi les lignes directrices du Conseil du Trésor et je l'ai répété dans la déclaration que j'ai faite. J'ai signalé que le contrat avait été annoncé. Je l'ai dit ici, à la Chambre, ainsi que dans une déclaration.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le contrat renouvelé est celui qui avait été conclu avec le ministère du Solliciteur général. Aux termes de ce contrat, dont nous avons obtenu copie, le fournisseur devait fournir des conseils aux hauts fonctionnaires du ministère et au personnel du cabinet du solliciteur général sur des questions relatives au portefeuille du solliciteur général. Il faut donc conclure que les conseils concernant l'Île-du-Prince-Édouard ont été offerts aux termes d'un autre contrat.

Je pose de nouveau la question au solliciteur général. Y a-t-il eu un deuxième contrat, oui ou non? Dans l'affirmative, pourrait-il en fournir une copie à la Chambre aujourd'hui même?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. Il y a eu un contrat. Le contrat a été renouvelé. M. Nicholson a fourni des renseignements au ministère. Il m'a donné de nombreux conseils. En fait, l'Île-du-Prince-Édouard et moi avons été chanceux de pouvoir obtenir des conseils d'un homme de la trempe de M. David Nicholson.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec et l'ensemble de la société civile québécoise sont unanimes pour dire que le déséquilibre fiscal existe et il fait mal au Québec.

Plutôt que de continuer à nier le problème, est-ce que le premier ministre va admettre que le déséquilibre fiscal est une réalité bien concrète et qu'il est temps qu'il s'assoie avec ses homologues du Québec et des autres provinces pour s'attaquer à ce problème qui se fait lourdement sentir dans les domaines de la santé et de l'éducation surtout?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me rappelle qu'il y a à peine quelques années les gens de ce parti disaient qu'on devait quitter le Canada parce que nous étions en faillite.

Nous avons bien administré le pays depuis 1993 et aujourd'hui, nous avons un budget qui est équilibré depuis cinq ans, ce qui fait qu'au Canada les taux d'intérêt sont faibles et toutes les provinces en profitent.

Si les gouvernements provinciaux jugent qu'ils ont besoin de plus d'argent, ils ont les mêmes pouvoirs de taxation que les nôtres. Nous, nous avons réduit substantiellement les impôts des Québécois et des autres Canadiens au cours des deux dernières années.

• (1425)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce que le premier ministre, l'ancien et le nouveau ministre des Finances on fait, c'est de baisser les impôts sur le dos des provinces et des chômeurs; c'est cela la réalité. Ce qu'il a fait, c'est de cesser de payer ce qu'il payait et avait convenu de payer depuis des

années en santé et en éducation, mettant ainsi les provinces et le Québec devant des problèmes effarants.

Je lui demande aujourd'hui s'il sera assez responsable d'ici la fin de sa carrière pour s'asseoir avec ses homologues, faire face à la réalité et cesser d'agir sur le dos du Québec et des provinces.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au mois de septembre 2000, nous avons signé une entente sur la santé avec les provinces et le premier ministre d'alors, M. Bouchard, était très content de l'offre que nous lui avons faite dans les circonstances.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il y a déséquilibre fiscal dans la mesure où un gouvernement qui a des responsabilités directes auprès des citoyens ne possède pas les ressources financières nécessaires pour livrer des services comme la santé et l'éducation, tandis que l'autre gouvernement, qui n'a pas de responsabilités directes envers la population, dispose de ressources monétaires dont il n'a pas essentiellement besoin.

Est-ce que le premier ministre va admettre que le déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces, c'est essentiellement ça?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si la situation financière du gouvernement canadien est meilleure, c'est parce qu'il y a eu une meilleure administration à Ottawa qu'il n'y en a eu au cours des dernières années au Québec.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'existence du déséquilibre fiscal est tellement manifeste que même après avoir baissé les impôts, le gouvernement fédéral a encore assez d'argent pour multiplier ses interventions dans des domaines qui ne sont pas les siens, comme on l'a vu avec le discours du Trône.

Est-ce que le gouvernement peut comprendre que lorsqu'on a des surplus et une marge de manoeuvre qui augmente d'année en année, et qu'on s'en sert pour envahir les champs de compétence des autres, on fait la démonstration, par le fait même, qu'il y a déséquilibre fiscal?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, toutes les propositions que nous faisons en ce moment pour améliorer le niveau de vie et régler les problèmes sociaux des Canadiens sont des responsabilités autant fédérales que provinciales. Nous avons des accords avec les provinces et nous ajoutons toujours plus d'argent dans ces domaines. Seulement, nous contrôlons mieux nos dépenses que le gouvernement provincial qui continue d'ouvrir de supposées ambassades du Québec un peu partout dans le monde.

* * *

[Traduction]

LA GARDE CÔTIÈRE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le 13 août, en Colombie-Britannique, cinq personnes ont péri dans le naufrage du *Cap Rouge II*. La tragédie, c'est que les plongeurs de la Garde côtière qui étaient sur place ont voulu pénétrer dans le bateau, mais la politique de la Garde côtière les en a empêchés. Des documents internes confirment que le ministre et les cadres supérieurs de la Garde côtière, qui avaient pour obligation de sauver les victimes, ont fait preuve de négligence.

Le ministre va-t-il reconnaître sa responsabilité et faire ce qui s'impose, c'est-à-dire démissionner?

Questions orales

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'offre encore une fois mes condoléances aux familles des personnes impliquées dans ce tragique accident. Je tiens également à souligner, au nom du gouvernement, l'excellent travail accompli par les hommes et les femmes de la Garde côtière.

Le gouvernement et le commissaire de la Garde côtière ont compris qu'il y avait des lacunes dans les communications de gestion, et on y a remédié.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP): Monsieur le Président, le ministre parle de lacunes. Le commissaire et le ministre en sont directement responsables.

Jusqu'à maintenant, le ministre s'est caché derrière une directive de la Loi sur la marine marchande du Canada qui n'a pourtant pas été invoquée le jour où le *Cap Rouge II* a fait naufrage. Les conditions qui prévalaient à ce moment étaient excellentes et les plongeurs auraient pu tenter de pénétrer dans le bateau.

Est-ce que le ministre et le commissaire vont au moins démissionner, en attendant qu'une enquête publique indépendante fasse la vérité sur ces pertes de vies tragiques et mette en évidence l'incompétence, la dissimulation et la duperie du ministre et des cadres supérieurs de la Garde côtière?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré le coordonnateur des opérations conjointes de sauvetage, qui était de service ce jour-là, et il comprenait bien les règlements d'application du Code canadien du travail et de la Loi sur la marine marchande du Canada. Selon lui, il n'aurait pas été possible de prendre des mesures différentes de celles qui ont été prises ce jour-là. Il m'a dit qu'il croyait que les plongeurs de la Garde côtière avaient fait un excellent travail.

Le Bureau de la sécurité des transports examine l'accident. La Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique en fait autant. Un rapport sur les opérations de recherche et de sauvetage est en cours de préparation et un coroner de la Colombie-Britannique pourrait demander la tenue d'une enquête.

Ces mesures me paraissent suffisantes, et nous attendrons le dépôt des rapports avant de prendre d'autres mesures.

* * *

• (1430)

LES MARCHÉS PUBLICS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Le Centre de la Confédération, à Charlottetown, a reçu une subvention de plus de 5 millions de dollars de l'APECA et de Patrimoine canadien pour des travaux de rénovation. Une partie de cette somme, soit 120 000 \$, a par la suite été accordée, sans concours, à APM Group, une entreprise appartenant à Tim Banks, président du Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, et gérée par lui.

Le solliciteur général ou un de ses collaborateurs a-t-il communiqué avec M. Banks ou un de ses représentants à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre que cette société, qui a été créée en 1964 pour célébrer le centenaire de la Confédération, a son propre conseil d'administration indépendant. C'est une société qui n'a aucun lien avec le gouvernement du Canada.

Les politiques contractuelles de cette société sont conçues par son conseil d'administration. MM. John Crosbie et Tom d'Aquino siègent à ce conseil. Je suppose qu'ils ont fait ce qu'ils font normalement

pour veiller à ce que le travail soit réalisé dans l'intérêt du centre, dont ils sont responsables de l'administration.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je constate qu'on n'a pas laissé le solliciteur général répondre à cette question. Le 6 mai 1999, le conseiller en éthique a dit ceci au Comité de l'industrie: «(...) si une question concernant le bureau d'un ministre ou un ministre est soulevée, le premier ministre en discutera à l'avance avec moi.» Hier, le premier ministre a dit qu'il n'avait pas parlé au conseiller en éthique de l'enquête relative au solliciteur général.

Pourquoi le premier ministre a-t-il fait une exception à cette règle dans le cas du solliciteur général? Percy Downe ou quelqu'un d'autre a-t-il parlé au conseiller en éthique de cette question au nom du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. M. Wilson lui-même a décidé d'examiner la question. Il a décidé d'aller à l'Île-du-Prince-Édouard. Quand il travaillait sur ce dossier, j'ai cru bon de ne pas le déranger parce qu'il faisait son travail sans me demander s'il pouvait le faire. Il faisait son travail correctement, de sorte que je n'ai pas jugé nécessaire de lui parler. J'attends de son rapport.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le deuxième paragraphe de l'article 3 du Protocole de Kyoto dit ceci: «Chacune des Parties visées à l'annexe I devra avoir accompli en 2005, dans l'exécution de ses engagements au titre du présent Protocole, des progrès dont elle pourra apporter la preuve.» Le premier ministre prétend que nous avons dix ans pour élaborer un plan.

Nous en sommes déjà presque à 30 p. 100 de plus que nos seuils de 1990. Comment le premier ministre peut-il prétendre que nous avons dix ans pour élaborer un plan?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le Plan d'action 2000 se traduirait par une réduction de 80 mégatonnes. Lorsque les ministres rencontreront leurs homologues au cours des prochaines semaines, ils étudieront le programme proposé en 2000 et ils l'actualiseront. Un rapport sera produit en 2005, bien entendu.

Je sais que les Canadiens pourront honorer leurs engagements internationaux et atteindre les objectifs fixés à Kyoto pour 2012.

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est étonnant que le premier ministre sache cela, alors qu'il n'a aucun plan.

Le premier ministre et le ministre de l'Environnement prétendent jour après jour à la Chambre qu'ils consultent les provinces et l'industrie. En réalité, huit provinces sur dix et la majeure partie de l'industrie, semble-t-il, soutiennent que nous ne devrions pas ratifier l'accord sans avoir un plan.

Si ces consultations riment à quelque chose, pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les provinces et l'industrie et n'élabore-t-il pas un plan de mise en oeuvre avant d'envisager de proposer une motion tendant à ratifier le Protocole de Kyoto?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me suis rendu à Calgary il y a quelques semaines, et j'ai passé presque deux heures à discuter de ce problème avec l'industrie.

Des voix: Oh, oh.

Le très hon. Jean Chrétien: Oui, j'en ai discuté moi-même. L'industrie a fait valoir son point de vue et j'ai fait valoir celui du gouvernement. Les ministres travaillent avec leurs homologues provinciaux et le secteur privé. D'ici le moment du vote, à la fin de l'automne, les Canadiens sauront ce que nous pouvons faire et ce que nous ferons.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, un ancien vice-président de Groupaction s'est mis à table et a dénoncé, hier, sur les ondes d'une télévision montréalaise, les liens politiques étroits qui existaient entre la firme et le gouvernement.

Qui enquête sur les responsabilités politiques dans les scandales des commandites? Personne. Est-ce que ce n'est pas là une autre raison pour déclencher une enquête publique indépendante sur toute cette affaire?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il est de notoriété publique que la GRC mène une enquête très rigoureuse sur l'affaire Groupaction.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, on apprend que Groupaction aurait contacté des ex-employés pour leur interdire de faire des révélations à qui que ce soit. Bref, on leur a imposé la loi du silence.

Est-ce que ce n'est pas là une preuve supplémentaire que seule une enquête publique et indépendante permettra de voir clair et de connaître toute la vérité sur les scandales des commandites?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucune espèce d'idée de ce que Groupaction pourrait avoir dit ou non à ses employés.

Quoi qu'il en soit, pour avoir une enquête approfondie, professionnelle et complète, on doit recourir aux meilleurs enquêteurs au monde, et ces enquêteurs sont ceux de la GRC.

* * *

LES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): En 1999, le terroriste Ahmed Ressay s'est servi d'un faux certificat de baptême provenant de la province de Québec pour obtenir un passeport canadien. La vérificatrice générale souligne que, par suite de ce cas, le gouvernement du Québec a demandé à DRHC, en 1999, de cesser de reconnaître les certificats de baptême pour l'octroi de

numéros d'assurance sociale, mais DRHC n'a rien fait dans ce sens avant août 2002, soit trois ans après son arrestation.

Ma question pour la ministre est la suivante. Pourquoi n'a-t-elle absolument rien fait pendant trois ans alors que les immigrants illégaux et les terroristes continuaient de frauder le système des numéros d'assurance sociale?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme la vérificatrice générale l'a elle-même souligné, nous avons pris des mesures. Depuis 1998, nous avons plus que triplé le nombre d'enquêtes portant sur les fraudes dans ce domaine. Nous avons adopté de nouvelles technologies qui permettent à nos employés de reconnaître les faux documents et nous avons effectivement cessé de reconnaître les certificats de baptême provenant du Québec et de Terre-Neuve.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on n'a cessé de les reconnaître qu'en août 2002, et hier la ministre disait que le monde avait changé le 11 septembre, mais c'était il y a 13 mois. Elle a attendu jusqu'au mois dernier pour apporter des changements à ce niveau.

Ma question pour la ministre est la suivante. Parmi les cinq millions de cartes d'assurance sociale de trop en circulation, combien ont été obtenues frauduleusement au cours des trois dernières années, alors qu'elle ne faisait rien pour régler le dossier?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à cette question parce que la majorité de ces cinq millions de cartes avaient déjà été reconnues comme inactives ou appartenant à des personnes décédées. La vérificatrice générale a suggéré qu'on les désactive, et c'est ce que nous avons fait.

Le député sera intéressé d'apprendre qu'il y a également près d'un million de Canadiens qui vivent à l'extérieur du pays, qui sont à la retraite, qui travaillent ou qui étudient à l'étranger et qui ont légalement obtenu un numéro d'assurance sociale.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier des commandites, deux événements importants se sont produits depuis une semaine.

D'abord, Chuck Guité, le fonctionnaire responsable du programme, a établi clairement les liens qui existent entre lui et le bureau du premier ministre.

Deuxièmement, Alain Richard de la firme Groupaction, ex-vice-président, a dit très clairement qu'il y avait des liens entre le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le gouvernement et Groupaction.

Je pose la question au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. N'est-il pas vrai que le mandat d'enquête de la GRC ne porte que sur l'administration du programme, sur les irrégularités qui se sont produites et, en aucun temps, l'enquête portera sur les liens entre le gouvernement, le bureau du premier ministre et l'aval politique qui a été donnée à toute cette affaire?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair qu'aucune restriction n'est imposée à la GRC. Elle mènera son enquête comme bon lui semble.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans le scandale à Développement des ressources humaines Canada, notamment ce qui s'est passé dans le comté du premier ministre, on a confié depuis deux ans à la GRC le soin de faire des enquêtes. Nous avons appelé la GRC, et on nous répond: «Appelez Développement des ressources humaines Canada.» On appelle Développement des Ressources humaines Canada, et on nous répond: «Appelez la GRC ou utilisez la Loi sur l'accès à l'information.»

Deux ans plus tard, il est absolument impossible d'avoir quelque détail que ce soit sur ce qui s'est passé dans le comté du premier ministre.

Le gouvernement n'est-il pas encore en train de faire pour les commandites un enterrement de première classe en confiant cela à la GRC, de telle sorte qu'on n'en entendra plus jamais parler?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, on peut difficilement parler de camouflage avec une vérification interne, un plan de mise en oeuvre faisant suite à la vérification, des mesures indépendantes prises par mon prédécesseur, un examen interne effectué par mon ministère, des vérifications concernant le temps facturé, un examen administratif relevant du sous-ministre, aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, et enfin une vérification effectuée à l'échelle du gouvernement par la vérificatrice générale.

* * *

●(1440)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos forces armées manquent d'argent et de pilotes entraînés. Or, que fait le gouvernement? Il verse 65 millions de dollars de l'argent des contribuables à Bombardier non pas pour entraîner des pilotes, mais pour que nos pilotes restent au sol, et la situation ne fait qu'empirer. Et par-dessus le marché, le Canada est le seul pays qui ne fait pas toutes ses heures de vols.

Pourquoi le gouvernement a-t-il versé de l'argent pour un service que nous n'avons pas reçu?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est plutôt étrange qu'un député des Prairies attaque un programme fantastique d'entraînement des pilotes qui crée des milliers d'emplois à Moose Jaw. N'eut été de ce programme, la base de Moose Jaw aurait été fermée. Pour avoir vécu pendant quatre ans au Manitoba, je sais que les emplois sont plutôt rares dans les Prairies.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est embarrassant de voir le ministre se tromper aussi souvent. Pour avoir déjà été banquier, il sait évidemment se servir de périphrases, mais la situation tourne au ridicule. Nos pilotes

attendent des années rien que pour avoir l'entraînement dont ils ont besoin. L'ancien programme d'entraînement du Canada produisait 64 diplômés par année. Le nouveau programme n'a pas réussi à égaler cela dans les deux dernières années.

Comment produisons-nous plus de diplômés si le gouvernement a moins de pilotes, moins d'avions et investit moins d'argent?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, cinq pays ont versé plus de 1 milliard de dollars pour participer à ce programme d'entraînement. Mon homologue, le ministre britannique de la Défense, n'a que des louanges à faire à son égard.

Quant aux 65 millions de dollars, ils n'ont pas été gaspillés. C'est seulement que cet argent est étalé dans le temps. Une fois que le contrat aura été rempli, nous en aurons eu pour notre argent.

* * *

[Français]

LES PÂTES ET PAPIER

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, le 8 octobre dernier, une série de mesures pour appuyer les travailleurs et les collectivités touchés par le différend du bois d'oeuvre étaient annoncées, incluant une aide financière pour la mise en oeuvre du Centre intégré en pâtes et papier de Trois-Rivières.

Le secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec peut-il nous expliquer la valeur ajoutée d'un tel centre pour le Canada?

L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, il y a 2 000 postes à combler dans le secteur des pâtes et papier et il y a un manque de formation.

La nouvelle que j'ai annoncée hier à Trois-Rivières au nom du gouvernement du Canada, soit un investissement de 23,5 millions de dollars, fera en sorte de combler cette lacune. Cela en fera le plus important centre francophone sur les pâtes et papier en Amérique du Nord et ce, en collaboration avec l'entreprise.

C'est une excellente nouvelle pour la Mauricie, le Québec et tout le Canada.

* * *

LES FRONTIÈRES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre était présent lorsque les changements majeurs pour la redistribution des frontières des circonscriptions ont été adoptés en 1964.

Un des principes pour cette redistribution était que l'implication du gouvernement dans ce processus ne serait pas plus grande que celle des autres partis. Malheureusement, au moins trois ministres politiques y ont mis leur nez.

Est-ce que le premier ministre peut expliquer pourquoi l'impartialité et l'indépendance des commissions ont été compromises?

Questions orales

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député sait fort bien que les commissions sont indépendantes. Comme il le sait sûrement, deux commissaires sont choisis: l'un, par le Président de la Chambre des communes, en qui nous avons toute confiance, et l'autre, par le juge en chef de la province en question.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le cabinet du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a confirmé que les deux personnes nommées en Saskatchewan ont effectivement été recommandées par le ministre en question.

Puisque la loi qui établit ces commissions prévoit que deux membres constituent le quorum, le premier ministre ne convient-il pas que tout le processus a été biaisé, que toute apparence d'indépendance a disparu et que, quelles que soient les recommandations du rapport, elles susciteront le doute et le scepticisme à cause de ce qui semble être purement et simplement de l'ingérence politique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est là une attaque contre votre intégrité. C'est vous qui avez nommé ces personnes, et vous avez été élu par tous les députés de la Chambre des communes. Il est tout à fait inacceptable de mettre en doute votre intégrité. Je pense que vous vous êtes servi de votre jugement, et vous avez prouvé dans le passé que celui-ci est excellent.

* * *

• (1445)

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, des responsables du pénitencier de Dorchester m'ont dit que le budget d'exploitation de cette prison à sécurité maximale avait été réduit de plus d'un million de dollars à la faveur d'un centre de recherche en toxicomanies qui n'abrite aucun détenu, dans la circonscription du solliciteur général.

Comment le ministre peut-il sabrer le budget d'une prison à sécurité maximale comme Dorchester à la faveur de sa propre circonscription et accepter les risques qui en découlent au plan de la sécurité et de la sûreté?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue a indiqué qu'il allait me poser cette question. Le fait est qu'on n'a pas détourné de fonds de l'établissement de Montague au profit du centre de recherche en toxicomanies, bien que ce dernier revête une grande importance compte tenu du fait que la toxicomanie est le fléau numéro un dans les pénitenciers fédéraux.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le ministre ne peut nier qu'on a réduit les budgets de Dorchester et de Springhill, là où sont les détenus. Entre-temps, le centre dans la circonscription du solliciteur général, qui n'abrite aucun détenu, s'est développé, passant de zéro employé à 20, puis à 25.

Le ministre rétablira-t-il les budgets de Springhill et de Dorchester de manière à assurer que ces communautés sont en sûreté et en sécurité?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le centre de recherche

en toxicomanies a pour mission la gestion des toxicomanies et de la colère, deux aspects importants dans le domaine correctionnel. Notre but est de faire en sorte que la réintégration sociale des détenus ne comporte pas de danger.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos militaires ont contribué de façon extraordinaire à la lutte contre le terrorisme et pourtant, alors qu'on demande à nos troupes de participer à la guerre, le gouvernement juge bon d'augmenter, de 840 \$ dans certains cas, le loyer de militaires gagnant moins de 35 000 \$ par année.

Ma question est simple. Le gouvernement va-t-il revoir sa décision et renoncer à augmenter le loyer de nos familles militaires?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous devons tous une fière chandelle à mon prédécesseur qui, en cinq ans, a énormément amélioré la qualité de vie des militaires; ceux-ci ont profité d'améliorations sur le plan du logement, des salaires, des centres de ressources pour les familles et du traitement des troubles du stress. Nous cherchons à relever graduellement le prix de nos logements pour qu'ils se comparent aux prix pratiqués sur le marché.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, examinons un peu les améliorations en question. La BFC Kingston offre les pires logements de tout le pays. À l'heure actuelle, à Downsview et Oakville, nos soldats doivent faire bouillir l'eau potable.

Je n'arrive pas à croire que le ministre est d'accord avec une décision aussi sans-cœur, mesquine et aberrante.

Ma question est simple: le gouvernement va-t-il renverser cette décision quant au prix des logements et cesser de hausser le loyer des militaires? Oui ou non?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, malgré l'excellent travail de mon prédécesseur, je n'ai pas dit que nous avons atteint la perfection.

Il reste des problèmes et nous nous efforçons de les régler au mieux de nos capacités. Quelque 70 p. 100 des militaires habitent des logements privés. Il faut viser l'équité entre eux et ceux qui habitent les logements des bases militaires. Il convient de fixer équitablement les loyers pour tous les militaires.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les critiques à l'endroit du plan gouvernemental pour venir en aide à l'industrie du bois d'oeuvre sont très claires: le gouvernement n'a pas livré la marchandise, c'est trop peu et très tard. La stratégie américaine est de plus en plus évidente. Elle consiste à prendre son temps en espérant faire disparaître l'industrie du bois d'oeuvre au Canada.

Questions orales

Comment le gouvernement et particulièrement le ministre de l'Industrie peuvent-ils être satisfaits de leur plan d'intervention, alors qu'il n'apporte aucune aide directe à l'industrie pour contrer la stratégie américaine, comme cela aurait été le cas avec des garanties de prêts, par exemple?

• (1450)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les mesures annoncées hier vont aider les travailleurs. Les cours de formation et le partage des emplois vont aider les communautés à diversifier leur économie. Cela va aussi permettre des investissements importants dans la recherche pour que l'on ait un secteur plus concurrentiel à l'avenir.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, M. Carl Grenier, le représentant de l'industrie du bois d'oeuvre et expert en commerce international, soutient que les garanties de prêts en question aux entreprises touchées n'auraient rien coûté de plus au gouvernement.

Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé cette solution qui ne lui aurait à peu près rien coûté et qui aurait été si efficace? A-t-il lancé la serviette?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a précisé hier mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, nous allons continuer à travailler là-dessus avec nos partenaires au Québec et ailleurs. Mais pour le moment, nous sommes confiants que les 250 millions de dollars que nous avons consacrés à cela vont améliorer la situation pour les travailleurs et pour les communautés.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances dit à la Chambre et aux Canadiens qu'il «étudiera la possibilité de réduire la taxe sur le transport aérien», mais nous avons toute l'information voulue pour prouver que c'est une mauvaise politique gouvernementale.

WestJet réduit le nombre de ses routes aériennes. Baie Chaleur Air, transporteur aérien exerçant ses activités à partir du Nouveau-Brunswick, a déclaré faillite, et le Canada atlantique est laissé pour compte. On diminue le nombre de ses routes aériennes.

De quelle autre preuve le gouvernement a-t-il besoin pour comprendre que c'est une mauvaise politique gouvernementale? Pourquoi le gouvernement ne prête-t-il pas l'oreille à ses propres députés d'arrière-ban, aux Canadiens et à l'industrie du transport aérien et ne s'engage-t-il pas à éliminer ou à réduire dès aujourd'hui la taxe sur le transport aérien?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait de désaccord entre les partis concernant la nécessité d'adopter des mesures de sécurité accrues. Notre désaccord porte sur la question de savoir si c'est l'utilisateur qui doit en assumer les coûts. Si ce ne doit pas être le cas, je suppose que l'Alliance laisse entendre que les fonds devraient venir des recettes générales ou, autrement dit, découler d'une hausse des impôts ou d'une réduction des dépenses consacrées à d'autres programmes utiles.

À mon avis, le principe de l'utilisateur payeur est sain. Notre analyse vise à déterminer si les droits devraient être réduits pour que les rentrées correspondent à peu près aux dépenses.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les électeurs des ministres sont également touchés par cette mesure.

La ministre de la Santé et le secrétaire d'État (Asie-Pacifique) sont d'Edmonton. Cette mesure cause un préjudice à leurs électeurs dans la mesure où ils perdent des services. Dans le cas du ministre responsable de l'APECA, on constate que Stephenville, à Terre-Neuve, perd tous les services qu'offrait Air Canada. La ministre du Travail, qui vient de Moncton, perd des services de transport aérien. En ce qui concerne le ministre des Pêches et des Océans, ses électeurs sont laissés pour compte en raison de l'élimination de services de transport aérien.

La raison pour laquelle ces ministres n'interviennent pas et ne défendent pas publiquement leurs électeurs tient-elle au fait qu'ils craignent de se prononcer contre la plus forte hausse d'impôt qui figurerait dans le dernier budget de Paul Martin?

Le Président: Je pense que le député voulait dire le député de LaSalle—Émard, mais je n'en suis pas sûr. Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances va répondre.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, bon nombre de facteurs sont venus compliquer la situation de l'industrie du transport aérien dans tous les pays, en particulier depuis les événements du 11 septembre.

À mon avis, il est vraiment un peu hypocrite de la part d'un député éclairé de laisser entendre que le seul facteur affectant les services au Canada est le coût des mesures de sécurité supplémentaires. Il sait que le nombre de passagers a diminué non seulement au Canada, mais aussi ailleurs. Il faut tenir compte de tous ces facteurs lorsque nous percevons un droit destiné à veiller à ce que les passagers montant à bord d'un aéronef aient confiance d'y être en sécurité.

* * *

[Français]

LA BIOTECHNOLOGIE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, en mars dernier, je posais une question au ministre de l'Industrie au sujet du «brevetage» des gènes humains.

Dans sa réponse, le ministre a dit attendre un rapport du Comité consultatif canadien de la biotechnologie, rapport qu'il a eu cet été.

La semaine dernière, un haut fonctionnaire a été cité en disant que «le gouvernement s'apprêtait à réaffirmer son opposition au «brevetage» des formes de vie.»

Est-ce que cette opposition au «brevetage» des formes de vie s'appliquerait également au «brevetage» des gènes humains?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le document que nous avons reçu du comité consultatif est présentement à l'étude, de même qu'un rapport très important sur le même sujet, qui a été déposé récemment en Angleterre. Nous attendons le jugement de la Cour suprême du Canada à ce sujet également. C'est dans ce contexte qu'on va respecter nos engagements tout en favorisant la recherche dans ce domaine.

Questions orales

• (1455)

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier le ministre des Finances a identifié la cause du problème relatif au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La source du problème est que, pour lui, les gens sont des chiffres sur une déclaration de revenu plutôt que des personnes en chair et en os. Il dit qu'il ne veut pas que nous personnalisions cette question.

Permettez-moi de dire au ministre ce que mon expérience personnelle m'a appris: un handicap est une chose qui vous touche très personnellement et le gouvernement doit faire face à cette réalité.

Quand le ministre des Finances va-t-il faire ce qui s'impose et modifier ces lois fiscales oppressives?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'écouter les suggestions du député quant aux modifications précises qu'il aimerait que nous apportions.

Comme nous l'avons dit hier, depuis 1996, le montant des prestations dont bénéficient les personnes handicapées au Canada a augmenté d'environ 70 p. 100. En outre, nous avons indiqué dans le discours du Trône notre intention de bonifier et d'élargir cette aide.

Qu'est-ce qu'il veut que nous modifiions précisément?

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le ministre écoutait son propre comité, qui a envoyé des recommandations à son ministère, et tenait compte des appels et des lettres des nombreux groupes et particuliers d'un bout à l'autre du Canada que les modifications proposées au crédit d'impôt pour personnes handicapées fâchent et mettent en colère, il ferait peut-être quelque chose. Le ministre des Finances doit bien recueillir les mêmes réactions que beaucoup d'autres députés.

Quand le ministre des Finances va-t-il se mettre à écouter les Canadiens et ordonner à son ministère de modifier ces lois fiscales oppressives qui font du tort aux Canadiens handicapés?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'en conclus que le député ne sait pas quelles modifications il veut que nous apportions.

Ce sont des dossiers auxquels je travaille depuis des années, que ce soit le programme d'appui au titre des appareils et accessoires fonctionnels que nous avons mis sur pied à Industrie Canada ou les toutes dernières initiatives annoncées dans le discours du Trône.

Je suppose que le député s'inquiète de ce qu'on demande à certains contribuables de justifier qu'ils sont toujours admissibles. Il doit bien convenir qu'il faut mettre les ressources à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin. Là-dessus, nous ne pouvons qu'être d'accord, je pense.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui que l'Entente canado-américaine sur les tiers pays sûrs aurait reçu l'aval du Cabinet fédéral.

Il n'y aurait plus que quelques formalités pour que l'accord puisse entrer en vigueur, et ce, sans même avoir été discuté à la Chambre des communes ou au Comité de la citoyenneté et de l'immigration.

Est-ce que le ministre peut s'engager aujourd'hui à soumettre le texte de cette entente au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, afin que nous puissions en débattre et entendre des experts nous faire part des nombreux risques que représente l'entrée en vigueur de cet accord dans sa forme actuelle?

M. Mark Assad (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sera en mesure de répondre à la question de l'honorable députée dès son retour.

* * *

[Traduction]

PATRIMOINE CANADIEN

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, Bill Reid aura sans doute été l'un des artistes de la côte nord-ouest les plus célèbres et les plus influents de notre époque. Son oeuvre est le fruit de son magnifique talent et constitue un élément très précieux du patrimoine du Canada.

La ministre du Patrimoine canadien voudrait-elle faire le point sur les efforts que déploie son ministère pour veiller à ce que la collection Reid demeure une source de fierté pour le peuple haïda et pour tous les Canadiens?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, en grande partie grâce aux efforts du député de Vancouver Quadra, en novembre 2001, nous avons pu certifier, aux fins de don, la valeur estimative de la collection de 3,4 millions de dollars.

Nous sommes en train d'établir un crédit d'impôt. À mon avis, le Canada ne devrait jamais perdre cette collection. À la suite des efforts de notre gouvernement et, en particulier, du groupe parlementaire de la Colombe-Britannique, nous allons acquérir les fonds nécessaires pour veiller à ce que cette collection demeure en Colombie-Britannique et au Canada.

Je remercie particulièrement Herb Auerbach, qui a donné un appui énorme à cette initiative incroyable.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale oublie que le contrat pour la formation des pilotes a été attribué à un fournisseur exclusif, Bombardier en l'occurrence, sans justification légitime, à la suite d'une proposition spontanée de cette entreprise.

Après deux ans et des dépenses atteignant des centaines de millions de dollars, ce programme novateur a permis à 61 pilotes canadiens d'obtenir leur diplôme après avoir suivi la formation de base; c'est trois de moins que le nombre de pilotes qui étaient diplômés tous les ans après avoir suivi l'ancien programme de formation au moyen des appareils Tutor.

Je réitère ma question: le ministre peut-il nous expliquer pourquoi ce contrat était nécessaire?

Questions orales

● (1500)

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, Bombardier était la seule entreprise canadienne ayant les capacités nécessaires pour mener à bien ce projet.

Deuxièmement, un consortium incluant tous les soumissionnaires canadiens potentiels s'est joint à elle.

Troisièmement, la seule solution de rechange en l'occurrence, c'était que toute la formation se fasse aux États-Unis. Est-ce là ce que le député souhaite?

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons entendu ce que les Canadiens pensent du programme d'aide du gouvernement pour le secteur du bois d'oeuvre. Le ministre des Ressources naturelles du Québec a déclaré que c'était une farce. Le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique a déclaré que c'était insuffisant et inadéquat. Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier a déclaré que cela équivalait pratiquement à de l'assistance sociale pour les travailleurs que le gouvernement avait abandonnés.

Le ministre a annoncé que ce n'était qu'un début. Eh bien, une fois de plus on a abouti à une catastrophe dans ce dossier.

À quel moment peut-on s'attendre à ce que le gouvernement présente un programme d'aide décent afin que l'industrie forestière ait une chance de survie?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, d'autres intervenants ont parlé de ce programme d'aide; permettez-moi de les citer. La Fédération canadienne des municipalités, qui représente des centaines de municipalités de tout le pays, a dit:

...mais cette annonce montre l'engagement du gouvernement fédéral à travailler avec les gouvernements municipaux pour renforcer les collectivités qui ont été si durement frappées.

M. Trevor Wakelin du Alberta Forest Products Association Lumber Trade Council, a dit:

Nous sommes heureux de cette nouvelle. Nous nous réjouissons énormément de voir que le gouvernement a pris des mesures pour s'occuper de nos travailleurs.

Ces Canadiens comprennent que ce programme est bon pour eux, pour l'industrie et pour le Canada.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, depuis un certain temps déjà, le gouvernement a mis en place des mesures transitoires pour faire avaler la révision des limites des régions économiques de l'assurance-emploi aux gens de la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean. Par ces mesures, les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi vont se resserrer bientôt, alors que la région est durement touchée par la crise du bois d'oeuvre. Les porte-parole du Comité des sans-chemise ont rencontré le ministre fédéral responsable du Québec pour lui faire part du problème et se sont dit très déçus de son manque d'intérêt.

Le ministre pourrait-il s'engager à faire respecter les engagements que son gouvernement a pris lors de la dernière campagne électorale, promesses qui visaient à assouplir la Loi sur l'assurance-emploi?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée me donne la chance de lui rappeler qu'hier encore, on a débloqué 70 millions de dollars d'argent frais précisément pour venir en aide aux travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre. Cela comprend les travailleurs de la province de la députée.

De plus, j'ai adoré travailler avec des groupes communautaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec la députée qui était là. On a fait alors un certain nombre d'annonces où des groupes communautaires ont identifié les possibilités d'allonger les saisons de travail et de veiller à ce que les Canadiens qui veulent travailler puissent le faire.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai rendu public un document confidentiel de la Garde côtière rédigé par le directeur des services opérationnels, dans lequel on lit: «(...) la pénétration dans des navires submergés ou ayant chaviré (...) est interdite... Et ce n'est pas sujet à interprétation.»

Le plongeur Rick Foreman, qui était sur les lieux du naufrage du *Cap Rouge II*, a dit:

Les conditions étaient idéales pour pénétrer dans ce navire. Si la visibilité avait été moins bonne, cela aurait été dangereux. Mais ce n'était pas le cas, la visibilité était excellente. Nous n'avons tout simplement pas pu le faire. Et pour ces gens-là, pour ces enfants, c'était terrible, vraiment terrible.

Comment le ministre peut-il justifier le camouflage dont est responsable le JRCC alors qu'aucun membre de la Garde côtière n'était au courant?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, j'ai parlé au coordonnateur du Centre interarmées de coordination des opérations de sauvetage, qui m'a informé qu'il connaissait fort bien la politique de la Garde côtière ainsi que la Loi sur la marine marchande du Canada et ses prescriptions, et qu'il savait qu'il pouvait autoriser les plongeurs à pénétrer dans le navire s'il y avait une possibilité raisonnable de sauver des vies.

Il a été dit également que, ce jour-là, il n'y avait aucune information raisonnable permettant de dire que les plongeurs auraient dû pénétrer dans le navire.

En outre, la note à laquelle le député fait allusion date du 3 septembre 2001.

● (1505)

M. Joe Peschisolido (Richmond, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. À compter du jeudi 3 octobre 2002...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je sais que le député de Richmond est très populaire, mais nous devons pouvoir entendre sa question. Le député de Richmond a la parole.

M. Joe Peschisolido: Monsieur le Président, à compter du jeudi 3 octobre 2002, le vieil aéroglisseur CG 045 de la base de Sea Island a été désaffecté.

Affaires courantes

Le ministre pourrait-il nous dire quels sont les plans d'urgence de son ministère et quand il compte acheter un aéroglisseur de remplacement?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Richmond pour son intérêt constructif dans ce dossier.

Le gouvernement tient à maintenir le service de recherche et de sauvetage dans la région de Vancouver grâce à une combinaison de navires commerciaux et d'aéroglisseurs.

Je suis heureux de faire savoir à la Chambre que la Garde côtière a pris des mesures pour se procurer un aéroglisseur d'occasion en attendant, pour remplacer le navire de renfort existant. Nous mettons également sur pied un projet en vue d'acheter un aéroglisseur neuf dans le cadre du Processus de planification des immobilisations du ministère.

Le gouvernement prend la sécurité maritime très au sérieux. Nous sommes toujours résolu à fournir un service de première classe aux gens de la Colombie-Britannique et du reste du Canada.

Le Président: Avant de passer au dépôt de documents, j'ai ici un avis de question de privilège de la part de la députée de Dartmouth.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège en ce qui concerne certaines déclarations qui ont été faites au cours de la période des questions aujourd'hui et qui revenaient sur certains propos tenus hier à la période des questions.

En réponse à une question du député de Nanaimo—Cowichan portant sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le ministre des Finances a déclaré qu'il ne fallait pas chercher à faire de ces questions une affaire personnelle.

Monsieur le Président, les affaires personnelles ont toutes quelque chose de politique. Bien des Canadiens sont touchés par la décision du gouvernement d'astreindre les personnes handicapées à présenter de nouveau des demandes de prestations.

À l'instar de nombreux Canadiens, bien des députés, comme moi et le député de Winnipeg-Centre-Nord, ont des parents handicapés. Les propos du ministre nous ont grandement offusqués. C'est à la fois une affaire personnelle et une mesure gouvernementale inadmissible.

Le Président: Je crains fort que la députée exprime simplement ses opinions divergentes. Je ne pense pas qu'il y ait matière à question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

L'hon. Don Boudria (pour le ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada

—Monsieur le Président, ce projet de loi est identique au projet de loi C-5 présenté pendant la première session de la législature. Conformément à l'ordre spécial de la Chambre adopté le 7 octobre 2002, je demande qu'il soit rétabli à la même étape que celle où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est convaincue que ce projet de loi se présente sous la même forme que se présentait le projet de loi C-5 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre 2002, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu une deuxième fois, réréré à un comité, rapport est fait et adopté, lu une troisième fois et adopté.)

* * *

• (1510)

[Traduction]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence

—Monsieur le Président, ce projet de loi est identique au projet de loi C-60 présenté pendant la première session de cette législature. Conformément à l'ordre spécial de la Chambre adopté le 7 octobre 2002, je demande qu'il soit rétabli à la même étape que celle où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-60 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre 2002, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des Affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Affaires courantes

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-7, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est le même que le projet de loi C-61 présenté pendant la première session de l'actuelle législature. Conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre le 7 octobre, je demande qu'il soit rétabli à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-61 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre, le projet de loi est renvoyé d'office au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

—Monsieur le Président, ce projet de loi est le même que le projet de loi C-53 présenté pendant la première session de l'actuelle législature. Conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre le 7 octobre, je demande qu'il soit rétabli à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence constate que le projet de loi a la même forme que le projet de loi C-53 au moment de la prorogation de la première session de la trente-septième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre 2002, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi lu une deuxième fois, référé à un comité, rapport est fait et adopté, lu un troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre de l'Environnement) demande à présenter le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

—Monsieur le Président, cette mesure législative est identique au projet de loi C-19 présenté à la première session de cette législature et elle est conforme à l'ordre spécial de la Chambre, adopté le 7 octobre 2002. Je demande qu'elle soit rétablie à la même étape que celle où elle se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-19 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre, le projet de loi est réputé lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

[Français]

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

—Monsieur le Président, cette mesure législative est identique au projet de loi C-15B présenté à la première session de cette législature et elle est conforme à l'ordre spécial de la Chambre, adopté le 7 octobre 2002. Je demande donc qu'elle soit rétablie à la même étape que celle où elle se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-15B au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature.

[Traduction]

Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

● (1515)

[Français]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

—Monsieur le Président, cette mesure législative est identique au projet de loi C-48 présenté à la première session de cette législature et elle est conforme à l'ordre spécial de la Chambre, adopté le 7 octobre 2002. Je demande qu'elle soit rétablie à la même étape que celle où elle était au moment de la prorogation.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: La présidence constate que le projet de loi a la même forme que le projet de loi C-48 au moment de la prorogation de la première session de la trente-septième législature. Par conséquent, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre, le projet de loi est adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI FAVORISANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE SPORT

L'hon. Paul DeVillers (pour la ministre du Patrimoine canadien) demande à présenter le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport.

Monsieur le Président, ce projet de loi est identique au projet de loi C-54 présenté pendant la première session de cette législature et, en conformité avec l'ordre spécial de la Chambre adopté le 7 octobre 2002, je demande qu'il soit rétabli à la même étape que celle où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est convaincue que ce projet de loi se présente sous la même forme que se présentait le projet de loi C-54 au moment de la prorogation de la première session de la trente-septième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre 2002, le projet de loi est réputé adopté à toutes les étapes et adopté par la Chambre.

(Le projet de loi lu une deuxième fois, référé à un comité, rapport est fait et adopté, lu un troisième fois et adopté.)

* * *

[Traduction]

LOI CONCERNANT LA PROCRÉATION ASSISTÉE

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée.

Monsieur le Président, ce projet de loi est identique au projet de loi C-56 présenté pendant la première session de cette législature et, en conformité avec l'ordre spécial de la Chambre adopté le 7 octobre 2002, je demande qu'il soit rétabli à la même étape que celle où il se trouvait au moment de la prorogation.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: La présidence est convaincue que ce projet de loi se présente sous la même forme que se présentait le projet de loi C-56 au moment de la prorogation de la première session de la trente-septième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le lundi 7 octobre 2002, le projet de loi est réputé lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la santé.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la visite d'une délégation parlementaire du Canada qui s'est rendue à Taiwan du 4 au 10 août 2002.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-223, Loi modifiant le Code criminel (révision judiciaire).

Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier l'article 745.6 du Code criminel. Cet article, appelé aussi disposition de la lueur d'espoir, permet aux personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans de faire une demande de libération conditionnelle après seulement 15 ans. Quelque 82 p. 100 de ces demandes sont acceptées et des meurtriers rôdent dans nos rues.

Si cette modification était adoptée, la période au bout de laquelle on pourrait demander un examen judiciaire passerait de 15 à 100 ans. Cette mesure entraînerait effectivement l'élimination d'une disposition législative mal inspirée et insultante.

Il est temps de mettre fin à l'entrave à la justice et de commencer à faire entrave à cette échappatoire criminelle.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ) demande à présenter le projet de loi C-224, Loi modifiant le Code canadien du travail.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer un projet de loi modifiant le Code canadien du travail et interdisant l'utilisation de briseurs de grève.

Il est grand temps que l'on donne aux travailleuses et aux travailleurs la possibilité de négocier de façon juste et équitable. Il est grand temps aussi que des conflits comme il en existe présentement à la Cargill depuis 30 mois et chez Vidéotron depuis 5 mois prennent fin de façon à ce que les deux parties y retrouvent leur juste part.

J'espère que tous les parlementaires de cette Chambre voteront en faveur de ce projet de loi.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA JOURNÉE TERRY FOX

Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest—Mississauga, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-225, Loi instituant la journée Terry Fox.

Monsieur le Président, je suis ravie de présenter de nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire qui consacrerait, chaque année, le deuxième dimanche suivant la Fête du travail, à la mémoire de Terry Fox.

Terry Fox a lutté avec dignité contre le cancer. Sa détermination et son courage ont laissé une marque indélébile dans le cœur et l'esprit de tous les Canadiens. Nous célébrons sa vie et courons chaque année en sa mémoire pour continuer la quête qu'il avait entreprise pour qu'on trouve une cure contre cette terrible maladie. Terry Fox est un héros national et sa contribution à l'humanité et à son pays, le Canada, mérite d'être reconnue.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, afin d'éviter un holocauste en Afrique du Sud, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures contre le régime brutal du Président Robert Mugabe au Zimbabwe, entre autres: a) en expulsant du Canada le haut-commissaire du Zimbabwe et en demandant à la communauté internationale, et tout particulièrement aux membres du Commonwealth, de faire de même pour ses homologues; b) en demandant que le Zimbabwe soit expulsé du Commonwealth pour une durée indéfinie; c) en gelant les biens personnels du président Robert Mugabe et d'autres membres identifiés de son régime; d) en interdisant tout déplacement international à M. Mugabe et à ses ministres; e) en demandant l'imposition d'un embargo sur les armes destinées au Zimbabwe; f) en prenant l'initiative d'une mobilisation internationale visant à apporter une aide alimentaire à la partie sud de l'Afrique; g) en demandant aux Nations Unies de créer un tribunal spécial à La Haye pour inculper le président Robert Mugabe et le feld-maréchal Perence Shiri de crimes contre l'humanité pour avoir organisé un effort systématique, parrainé par l'État, pour tuer, torturer et violer des civils innocents, pour avoir créé une famine qui met en danger six millions de personnes dans leur propre pays et des millions à l'extérieur, et pour avoir ordonné le massacre de 16 000 civils Matabele au début des années 80.

Je demande le consentement unanime pour sauver six millions de vie au Zimbabwe et sept millions à l'extérieur de ce pays.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai en mains cinq pétitions identiques concernant la pornographie juvénile et portant 266 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégal tout document qui encourage ou

glorifie la pédophilie et les activités sadomasochistes impliquant des enfants.

J'ai le plaisir de déposer cette pétition.

● (1525)

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai également ici une pétition concernant la recherche sur les cellules souches adultes et portant 39 signatures d'électeurs de la région de London. Les pétitionnaires pressent le gouvernement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

Je suis heureuse de déposer ce document.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition sur la pornographie juvénile. Signée par 166 habitants de ma circonscription, cette pétition se lit comme suit: «Nous, soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention de la Chambre...»

Le Président: À l'ordre. La députée de Saint John sait qu'elle ne peut pas lire de pétitions, mais qu'elle peut en donner un bref résumé. Je sais qu'elle voudrait se conformer aux règles à tous égards.

Mme Elsie Wayne: Je suis désolée, Monsieur le Président. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégal tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie et les activités sadomasochistes impliquant des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'ai en mains une deuxième pétition renfermant 302 signatures. Les pétitionnaires pressent le gouvernement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition au nom de ma collègue de Longueuil qui est absente pour cause de maternité imminente.

À cause de la continuelle saga du scandale des commandites, les pétitionnaires demandent au gouvernement de déclencher une enquête publique indépendante afin de faire la lumière sur toute cette sordide affaire.

[Traduction]

LES DROITS DES VICTIMES

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique.

Affaires courantes

L'instigatrice de cette pétition est M^{me} Sharista Smith, une victime d'un crime violent. Nous sommes beaucoup trop souvent témoins du non-respect d'injonctions et d'engagements de ne pas troubler la paix publique. C'est pourquoi ces pétitionnaires demandent au Parlement de protéger davantage les victimes contre leurs agresseurs en délivrant une ordonnance de non-communication après qu'une sentence a été purgée.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, j'ai ici des pétitions que m'a remises un de mes électeurs, à Cudworth. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels en interdisant tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute activité sado-masochiste mettant en cause des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter la pétition suivante qui vient de mes électeurs. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de soutenir la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver les remèdes et les thérapies nécessaires au traitement des maladies dont souffrent les Canadiens.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition provenant des électeurs de ma circonscription, Lambton—Kent—Middlesex, qui demandent au Parlement de protéger les enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute activité sado-masochiste mettant en cause des enfants.

LES ADDITIFS DANS L'ESSENCE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une deuxième pétition au nom des habitants de la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex qui pressent le Parlement de protéger la santé des aînés et des enfants de même que celle de l'environnement en interdisant l'additif MMT dans l'essence. Cet additif controversé favorise le smog et contribue au réchauffement de la planète.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter au nom des habitants de la circonscription de Fundy—Royal, que je représente. Les deux concernent le cas Sharpe en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement du Canada de modifier le Code criminel de manière à assurer que nos enfants sont protégés de toute forme ou type de pornographie.

Je présente ces deux pétitions, certifiées conformes par le greffier, au nom du pasteur Stephen Little, de l'église Faith Bible Baptist Fellowship, à Sussex, et du révérend Harold Bubar de l'église Wesleyan, à Norton.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions concernant la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Les pétitionnaires souhaitent particulièrement attirer l'attention des députés sur le fait que la recherche sur les cellules souches adultes

est susceptible de donner lieu au traitement et à la guérison de diverses maladies débilitantes.

Les pétitionnaires invitent le Parlement à s'attacher à ce domaine de recherche prometteur au détriment de la recherche sur les cellules souches embryonnaires qui pose un dilemme en matière d'éthique.

Ils signalent un point particulièrement intéressant, à savoir que les cellules souches embryonnaires seront toujours sujettes à un rejet immunitaire. Seule la transplantation de cellules souches adultes ne provoque pas de rejet immunitaire. Ce type de transplantation sera rendue possible grâce à la recherche sur les cellules souches adultes et non sur les cellules souches embryonnaires.

● (1530)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi présenter une pétition au nom de mes électeurs de Mississauga-Sud au sujet de la recherche éthique sur les cellules souches. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les Canadiens appuient cette recherche qui s'est déjà révélée prometteuse pour le traitement de certaines maladies.

Ils soulignent également que les cellules souches non embryonnaires, également désignées sous le nom de cellules souches adultes, ont beaucoup fait progresser la recherche et que, contrairement aux cellules souches embryonnaires, elles n'entraînent pas de rejet immunitaire et ne nécessitent pas l'emploi de médicaments anti-rejet toute la vie durant.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'appuyer les mesures législatives en faveur de la recherche sur les cellules souches adultes, dans le but de trouver des thérapies et des traitements efficaces.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs, je présente aujourd'hui une pétition demandant au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les enfants contre la pédophilie.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition portant la signature de 217 résidents de la Saskatchewan qui prient la Chambre de protéger nos enfants en prenant tous les moyens possibles pour interdire toute documentation encourageant ou glorifiant la pédophilie ou les activités sadomasochistes impliquant des enfants.

Les pétitionnaires font remarquer, entre autres choses, que les tribunaux n'ont pas mis en application les dispositions législatives actuelles concernant la pornographie juvénile d'une façon qui ne laisse aucun doute sur leur détermination à punir rapidement les personnes qui exploitent ainsi les enfants.

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première a trait au différend sur le bois d'oeuvre. Elle renferme environ sept pages de signatures. La majorité viennent de Port Alberni, une des nombreuses localités côtières touchées par ce différend. Vendredi dernier, quatre scieries ont fermé leurs portes à Port Alberni, ce qui a entraîné 500 autres mises à pied. Personne ne sait quand elles rouvriront.

La crise du bois d'oeuvre cause un tort immense aux localités côtières. Les pétitionnaires réclament une solution pour garder les scieries ouvertes. Ils veulent aussi qu'on interdise les exportations de bois canadien aux États-Unis pendant que la barrière douanière érigée par les Américains force la fermeture de nos scieries.

L'Adresse

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la pornographie juvénile. Il y a 39 pages comprenant près de 800 signatures de gens de Nanaimo, Nanoose, Errington, Coombs, Parksville, Qualicum Beach, Port Alberni et Bowser qui sont toutes des collectivités de l'Île de Vancouver.

Les pétitionnaires affirment que les tribunaux ne font pas suffisamment d'efforts pour faire appliquer les lois existantes. Ils prient donc le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour interdire tout document qui encourage ou glorifie les activités ayant trait à la pédophilie ou au sadomasochisme impliquant des enfants

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Français]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le 8 octobre, sur la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence la gouverneure générale en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole à la Chambre afin de répondre au plus récent discours du Trône.

Le discours du Trône que nous avons entendu est non seulement fort décevant, il est ressassé et redondant. Il n'y a rien de nouveau à l'horizon pour l'ensemble de la population. En fait, il n'y a même pas d'horizon proposé. Lors du discours du Trône précédent, je dois dire franchement que j'ai été fort déçu. Cette fois, je suis non pas découragé, mais plutôt agacé.

Alors que le dernier discours du Trône brillait par ses omissions flagrantes de vision, le présent discours du Trône n'est pas mieux. Le gouvernement n'a pas seulement oublié, mais il refuse catégoriquement de s'engager dans des mesures d'aide concrètes et soutenues pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. Il est navrant de constater que par ce discours, le gouvernement réussit encore une fois à passer à côté des besoins impératifs des Canadiens et des Québécois et Québécoises.

Il est mentionné que nous vivons une époque d'incertitudes. Je crois qu'il était de l'obligation de ce gouvernement de rassurer la population mais c'est tout le contraire qui a été fait. Il n'y a rien de nouveau et surtout rien pour nous rassurer. En fait, le fil conducteur de ce discours est que l'échéancier est reporté. Tout est remis à plus tard. Pourquoi s'engager? Voilà la véritable question redondante qui ressort de ce discours du Trône.

Toutefois, la population est bien au courant de la raison pour laquelle tout est retardé. Ce gouvernement ne peut même pas gérer et gouverner comme il le faut, à cause d'une crise interne eu égard au leadership. On sait maintenant que le premier ministre donnera sa démission; la course au leadership est-elle commencée, oui ou non? On voit que la course a lieu ici même, en face de nous, devant cette Chambre.

On fait mention dans ce discours que le gouvernement poursuivra sa collaboration avec ses alliés pour assurer la protection et la sécurité des Canadiens et des Québécois. Depuis plusieurs mois, nous constatons que cette tentative de protection se fait au détriment de notre liberté et de notre démocratie.

Je suis agacé par le fait que le gouvernement ne voit rien de mieux dans ce discours que de continuer sur la même voie de négation des droits et libertés.

On nous parle seulement des priorités que nous pouvons nous permettre. Or, le gouvernement libéral a bâti sa réélection en faisant des promesses sur des soi-disant priorités. Que pouvons-nous en déduire? Que tout cela était sans fondement? Comment un gouvernement qui se dit aussi fort et en pleine croissance peut-il revenir sur ses paroles comme il le fait, revenir sur ses promesses? Il me semble que le gouvernement a raté une occasion idéale de mettre en oeuvre toute une série d'engagements et de promesses. Il ne faut pas sous-estimer les gens. Il faut les respecter et répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Nous ne pouvons que constater l'absence d'un véritable programme de gouvernance et d'une réelle vision de la gestion des affaires publiques au sein de ce gouvernement. Par exemple, l'enquête interne du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux relève des irrégularités qui sont quasi généralisées dans les gros contrats octroyés aux firmes de communication. Pourtant, ledit rapport qui nous permettrait enfin de voir—nous et la population—ce qu'il en est n'est pas encore déposé.

Toutefois, il ressort, et il faut le rappeler, que 13 contrats ont été confiés à la GRC pour enquête au niveau criminel. Il faut également rappeler que les irrégularités ne toucheraient pas moins de 130 contrats accordés par le ministère, soit 20 p. 100 de l'ensemble des contrats octroyés dans tout ce programme des commandites. Ces 130 contrats représentent cependant—c'est ce qui est important—80 p. 100 du total des commandites versées durant la période de trois ans qui a été examinée. Imaginez! Il y a un problème, il y a des irrégularités qui représentent 20 p. 100 des contrats. Toutefois, ces 20 p. 100 représentent 80 p. 100 de l'argent versé pour ledit programme.

●(1535)

Depuis le début de cette histoire, chaque nouvel élément d'information nous donne des raisons supplémentaires de douter de la transparence de ce gouvernement et confirme la demande du Bloc québécois au sujet de la nécessité de tenir une enquête publique indépendante.

L'Adresse

On a vu aujourd'hui encore, lors de la période des questions orales, suite aux questions que j'ai moi-même posées, qu'un ancien vice-président de Groupaction vient enfin d'ouvrir la boîte de Pandore. Il dit qu'on essaie de rattacher cela à tous les commentaires de M. Guité, à l'effet qu'il y a des relations politiques entre ces firmes de communication et le gouvernement. C'est nécessaire que ce gouvernement fasse immédiatement une enquête publique indépendante sur ce programme des commandites.

La population du Québec a le droit de savoir ce qui s'est passé. Nous continuerons, au cours des prochains mois, à réclamer une enquête publique indépendante pour faire la lumière sur cette affaire.

Il y a un autre exemple vraiment pitoyable. Comme je l'ai dit précédemment, je ne peux que me désoler de constater l'absence marquée de tout engagement lorsque vient le temps pour le gouvernement libéral de respecter ses promesses. Lors de la dernière campagne électorale, c'est avec pompes que le gouvernement a promis la construction de deux ponts en ce qui concerne le projet de l'autoroute 30. Malheureusement, cette promesse s'est rapidement transformée en simple engagement de travail.

Même encore aujourd'hui, on a entendu dire que c'était pour bientôt, que c'était la priorité. À une question posée la semaine dernière, le ministre des Transports nous a dit: «On est en train de faire des études environnementales.» On est loin de signer un protocole d'entente avec Québec qui, lui, est prêt à signer ce protocole depuis janvier 2001.

Quand ce gouvernement mettra-t-il l'argent nécessaire pour respecter sa promesse de finaliser l'autoroute 30 et de construire lesdits ponts?

Il n'y a plus de doute, le gouvernement n'a aucunement l'intention d'investir au Québec, comme il l'a promis il y a bientôt deux ans. C'est donc au Bloc québécois de talonner le gouvernement pour que celui-ci respecte sa parole. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire tant et aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Le Bloc québécois a questionné le gouvernement à maintes reprises sur le sujet et, à chaque fois, ses réponses sont demeurées évasives.

À la Chambre, le 1^{er} octobre dernier, le ministre des Transports a dit qu'il y aurait bientôt une entente avec le gouvernement du Québec et le secteur privé, sans pour autant en préciser l'échéancier ni l'intention de signer ledit protocole d'entente. Je comprends les citoyens qui restent perplexes devant un tel discours contradictoire et je comprends ceux qui deviennent amers devant tant d'abnégation.

Un jour, le gouvernement nous affirme que le prolongement de l'autoroute 30 et la construction des deux ponts sont des priorités, mais le lendemain, c'est le vide total. À qui pouvons-nous faire confiance? Certainement pas à ce gouvernement. Certainement pas à ceux qui ont réduit cette promesse en engagement de travail, et certainement pas à ceux qui mettent de côté si cavalièrement une priorité, à savoir le développement d'une région et le développement de tout le Québec. C'est incroyable de faire de telles promesses qui ne sont pas respectées. On entend dire qu'on vient tout juste de commencer des études environnementales. À Québec, nous sommes prêts. Je demande qu'ils mettent de l'argent.

Je me souviens très bien que dans le dernier discours du Trône, on a créé le Fonds stratégique d'infrastructures. On sait où on a pris l'argent. L'argent a été pris à même les surplus. On sait qu'en mars 2002, il y avait près de 10 milliards de dollars de surplus. Jusqu'à la dernière minute, on a demandé d'alimenter ce fonds mais aucun

argent n'a été mis dans ledit Fonds stratégique d'infrastructures pour finaliser le dossier de l'autoroute 30.

Mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques attend aussi toujours de l'argent provenant dudit fonds pour finaliser l'autoroute 185. C'est un dossier qu'il ne faut pas oublier. Toutefois, pour revenir à l'autoroute 30, il ne faut pas oublier non plus la promesse faite.

• (1540)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, effectivement, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Châteauguay. Je vois qu'il y a beaucoup de solidarité à développer et on en a développé entre nos circonscriptions. Nous avons tous les deux, dans nos comtés, été victimes de la même réalité. Il y a eu des engagements pendant la campagne électorale de 2000 pour que des contributions fédérales soient versées dans le réseau routier. On a promis à chacune des régions des investissements massifs. Il s'agit de montants très élevés qui sont nécessaires pour les rénovations. Toutefois, deux ans plus tard, on ne les a toujours pas trouvés. C'est un peu aberrant comme situation.

J'aimerais aussi intervenir sur ce qui constitue la préoccupation du député de Châteauguay eu égard aux enquêtes. Comment va-t-on trouver une solution pour que l'engagement et la responsabilité politique dans le scandale des commandites puissent se régler? Aujourd'hui, on nous a dit que c'était la GRC qui pouvait faire ces enquêtes.

Je voudrais demander au député de Châteauguay si, d'après lui, le point de vue du gouvernement semble être que la GRC va maintenant faire des enquêtes politiques au Canada? Veux-t-on en faire une police politique en raison du fait qu'ils auraient à aller faire des évaluations sur l'implication politique des gens dans le système?

Je voudrais avoir l'opinion de mon collègue de Châteauguay à cet égard. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre solution que celle d'une enquête publique indépendante pour aller au fond de ces questions? En soi, la GRC, même si elle fait les meilleures enquêtes policières du monde, n'est pas chargée de faire des enquêtes sur le comportement politique du gouvernement. Cela doit être fait à un autre niveau qui est complètement indépendant du gouvernement.

Je voudrais avoir l'opinion de mon collègue de Châteauguay à ce sujet.

• (1545)

M. Robert Lanctôt: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Aujourd'hui, on a vu le ridicule non pas de la situation—et il est énorme—mais de la réponse. On demande une enquête publique, transparente et indépendante pour voir tous les problèmes qu'il y a dans ce programme de commandites, on a eu les commentaires de l'ancien vice-président de Groupaction, qui ont été exprimés sur les ondes d'une station de télévision montréalaise, mais on nous dit: «Les dossiers font l'objet d'une enquête policière, d'une enquête qui deviendra judiciaire.»

Cependant, une enquête policière et judiciaire n'est pas une enquête politique. Le mandat de la GRC ne se transformera pas en enquête politique. S'il y a un conflit d'intérêts, à ce moment-là, on ne parle plus alors d'une enquête politique, on parle d'une enquête policière et juridique.

L'Adresse

Le problème est le suivant. Lorsqu'on a des liens qui commencent à se sceller et à se solidifier, la seule façon selon moi—et c'est ce que je dis à mon collègue—pour que les citoyennes et les citoyens de tout le Québec et du Canada puissent voir la complexité et l'énormité du lien politique avec lesdites compagnies de communication est tout simplement et immédiatement de faire une enquête publique, indépendante et surtout transparente. À chaque fois qu'on soulève cette question, on nous répond: «Cela fait l'objet d'une enquête policière.»

Mais il ne faut pas oublier, comme je le mentionnais tantôt, qu'il existe 130 contrats contenant des irrégularités. Ce sont les chiffres que nous avons? Encore une fois, on n'a pas rendu public le rapport interne que Travaux publics et Services gouvernementaux a préparé.

Autrement dit, ce sont les mêmes gens qui, en l'an 2000, ont fait cette enquête interne, et rien ne s'est passé. L'opposition, surtout le Bloc québécois et même les médias été obligés de faire des enquêtes pour qu'enfin ce gouvernement ose faire quelque chose.

Ceux qui nous écoutent ont vu que plusieurs têtes ont sauté. Je ne nommerai pas les ministres qui ont sauté. Dans ce dossier, un autre ministre a été nommé et il ne peut pas nous dire présentement qu'il ne connaît pas le dossier. Lorsqu'on a commencé à poser des questions lorsqu'il a été nommé, on lui a donné assez de temps pour étudier les dossiers. Mais tout ce qu'il fait présentement, c'est de les référer à la GRC et à des enquêtes internes.

On a su hier, avant-hier et la semaine dernière, par l'entremise du vice-président de la compagnie Groupaction et de M. Charles Guité, que cela remonte jusqu'au bureau du premier ministre. Ce n'est rien d'autre que cela.

On a besoin d'une enquête publique, indépendante et transparente. À ce moment-là, tous les citoyens et citoyennes du Québec et du Canada sauront ce qui s'est vraiment passé.

[Traduction]

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat, qui est une excellente occasion de réagir au discours du Trône. Ce discours annonce un certain nombre d'initiatives excellentes. Dans sa sagesse, le premier ministre a proposé une orientation et prodigué des encouragements, et je crois que les Canadiens en prendront bonne note.

Dans les quelques minutes qui me sont imparties, je vais parler, si on me le permet, de l'environnement et du défi que présentent les changements climatiques. Le Canada vient de connaître tout un été. L'Alberta et certaines régions de la Saskatchewan ont été frappées par une très grave sécheresse. Le sud du Manitoba a subi des inondations. Le sud de l'Ontario a eu un long été plus chaud et sec que la normale. Les Canadiens, tout comme les députés, ont l'impression que le temps est dérégulé, mais ils ne sont pas sûrs de la cause, car des scientifiques respectés contestent l'hypothèse des cycles du climat.

Par contre, des éléments de preuve de plus en plus nombreux tendent à montrer que le changement s'accélère, entraînant des effets qui suivent une progression géométrique et non linéaire. Jusqu'à maintenant, nous pensions que la température augmenterait légèrement, de façon linéaire. En réalité, il y a des effets composés, si bien que les changements météorologiques ne sont pas linéaires, mais tendent plutôt à s'accélérer, ce qui suscite des inquiétudes tant chez des scientifiques de renom que chez les simples Canadiens.

À Toronto, l'air a été irrespirable pendant la majeure partie de l'été. Il était chaud, humide et pollué. Le nombre des admissions à l'hôpital

a augmenté et les ventes d'aérosols-doseurs allaient bon train. Voilà qui m'amène à parler du Protocole de Kyoto. Bien des gens semblent penser que, si nous signons cet accord, l'air redeviendra aussitôt salubre, le soleil brillera et tout ira bien sur la planète. Malheureusement, ce n'est pas vrai.

Kyoto est un traité qui porte sur les émissions de CO₂. Ce gaz est polluant en soi, mais il est loin d'être le seul à contribuer au smog. Le smog contient bien d'autres éléments. Même si, par magie, nous pouvions éliminer les émissions de CO₂, nous aurions toujours un grave problème de smog à Toronto.

Le traité vise à réduire les émissions et, par conséquent, à réduire la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ce qui, par effet de conséquence, réduirait l'environnement dans lequel le smog est créé, mais cela n'éliminerait pas le smog en soi. Malheureusement, même si le traité était mis en oeuvre et produisait des résultats, il n'aurait pas un effet énorme sur les villes comme Toronto. La moitié de nos émissions viennent des États-Unis. Les émissions de l'ensemble du Canada ne représentent que 2 p. 100 du total mondial. Il est donc important de se rappeler que même si le Protocole de Kyoto était mis en oeuvre aujourd'hui, l'air à Toronto ne serait pas sensiblement différent. Pourquoi donc aller de l'avant? Pourquoi donc soumettre le traité au Parlement pour ratification?

La réponse est simple: nous faisons partie de la communauté internationale. Et parce que nous faisons partie de la communauté mondiale, nous ne pouvons continuer à faire ce que nous faisons. Nous ne pouvons continuer à envoyer du CO₂ dans l'atmosphère sans que cela ait une incidence importante, voire majeure sur notre environnement.

À un niveau, le Protocole de Kyoto concerne l'environnement, mais à un autre niveau, il concerne réellement l'économie et la redistribution de la richesse. Malheureusement, il y a suffisamment de gens alarmistes dans les deux camps pour nous paralyser avec leur vision apocalyptique. Il devient alors très difficile de voir la vérité et de réagir de façon rationnelle.

● (1550)

Tandis que les répercussions d'un tel traité sur l'environnement seront peut-être modestes, nous devons également nous demander si ses répercussions sur l'économie seront elles aussi modestes. La réponse semble être que ça dépend. Ce n'est pas une réponse très satisfaisante à ce moment précis, mais il est vrai que ça dépend. Il est très difficile pour le gouvernement d'établir un plan, à cause d'un tas de variables qui ne sont pas facilement quantifiables.

D'une certaine manière, ça devient presque un article de foi. Est-on adepte du Protocole de Kyoto ou un athée en la matière? Personnellement, je me classe davantage dans la catégorie des agnostiques, ce qui veut dire que je suis probablement un athée sans courage. Il semble que ça dépend d'une combinaison de règlements, d'incitatifs et de technologies nouvelles.

Je vais donner une idée à la Chambre de ce qui attend le Canada et ensuite je parlerai des commentaires que j'ai reçus au cours de l'été de la part de personnes très capables et qui, je l'espère, nous donnerons envie de nous engager sur la voie de l'autopréservation éclairée.

L'Adresse

Le Protocole de Kyoto exige du Canada qu'il réduise ses émissions de 6 p. 100 par rapport au niveau de 1990. Cela se traduit par 240 mégatonnes de CO₂. Environ 50 mégatonnes seront éliminées grâce aux programmes actuels et 24 autres mégatonnes par les puits de carbone. Restent quelque 165 mégatonnes et c'est là que débute la controverse.

Commençons par le crédit pour exportation de combustibles fossiles propres comme le gaz naturel. Autrement dit, si nous exportons des combustibles propres, pourquoi n'obtiendrions-nous pas un crédit à cet égard? Je suppose que le contre-argument serait que, si nous exportons des combustibles sales comme le charbon, nous devrions être pénalisés.

Notre objectif dépendra du résultat de ce débat et de ces négociations. L'écart entre ces 165 mégatonnes et ce que serait ce chiffre si nous obtenions des crédits pour ces exportations de combustible est très considérable. C'est la différence entre 165 mégatonnes et 96 mégatonnes.

La deuxième controverse porte sur le rythme de la croissance économique. Si l'économie croît plus vite que prévu, les émissions de CO₂ augmenteront et toutes nos hypothèses seront faussées. De la même façon, si l'économie ne croît pas au rythme prévu, le fardeau de Kyoto deviendra encore plus lourd qu'on ne le prévoit actuellement.

La troisième controverse est liée au monde fou des échanges d'émissions. Le génie de l'accord de Kyoto, c'est qu'il exige qu'on tienne compte des émissions de CO₂ dans les résultats financiers. D'une façon ou d'une autre, chaque pays et chaque entreprise devra rendre compte du coût de ses émissions. Certaines entreprises seront capables de résoudre leur problème en faisant de la recherche qui leur permettra de réduire réellement les émissions, mais d'autres devront acheter des crédits dans leur pays ou à l'étranger. Cela entraînera des conséquences bizarres. Au niveau national, certaines entreprises devront acheter des crédits à d'autres entreprises qui en ont, même si cela veut dire améliorer le résultat net d'un concurrent.

Nous pourrions dire que c'est bien. Pas toujours. Sans crédits, certaines entreprises ne sont simplement pas viables. En fait, on pourrait finalement déformer un autre marché en soutenant une société qui n'est pas viable autrement et qui aurait dû fermer ses portes il y a des années, mais qui réussit à survivre parce qu'elle a des crédits à vendre. Est-ce que cela est sensé?

Au niveau international, c'est encore plus fou. Nos entreprises ou le Canada en tant que pays devront aller sur le marché libre et acheter des crédits à des pays comme la Russie ou le Mexique, qui auront tous deux des crédits à vendre même si la Russie est probablement le pays où la dégradation environnementale est la plus importante dans le monde. Nous savons aussi que ce pays n'est pas très attaché à l'intégrité gouvernementale et à la primauté du droit. Il est donc fort probable que nous nous retrouvions à acheter nos crédits à la mafia russe pour atteindre nos objectifs de Kyoto. Quelle proportion de cet argent ira vraiment à la dépollution ou à la réindustrialisation de la Russie? Essayez d'expliquer cela aux dames dans le sous-sol de l'église.

• (1555)

Récemment, des représentants de General Motors étaient dans mon bureau. J'ai trouvé qu'ils avaient une approche assez éclairée, mais aussi très réaliste. Comme chacun le sait, GM est une entreprise très importante, sur la scène internationale et pour l'économie de l'Ontario et du Canada. GM sera confrontée à l'accord de Kyoto. Évidemment, toute entreprise s'enquiert immédiatement des coûts,

des objectifs et des moyens que nous comptons prendre pour les atteindre.

Il faudra bien nuancer les objectifs fixés. Si nous fixons des objectifs trop élevés, il se pourrait que GM s'interroge sur l'opportunité de construire ses camions et voitures aux États-Unis pour ensuite les exporter au Canada. Si nous fixons des objectifs trop bas, rien ne changera, et nous n'atteindrons pas les objectifs de l'accord de Kyoto. Cela devient un peu un exercice de comptabilité. Si l'objectif est de x millions de dollars, GM peut faire plusieurs choses: elle peut faire de la recherche et appliquer ses résultats, ce qui est bon; elle peut moderniser ses usines de fabrication de voitures, ce qui semble bien; elle peut déménager au Michigan, ce qui n'est pas aussi intéressant; elle peut obtenir des crédits et des subventions du gouvernement, ce qui peut être bon ou mauvais; elle peut acheter des crédits de la mafia russe, ce qui n'est guère intéressant; ou elle peut en acheter du Mexique, ce qui n'est pas très bien non plus. Il est raisonnable de s'attendre à ce que GM agisse dans son intérêt. Malheureusement, il se pourrait que celui-ci ne coïncide pas nécessairement avec l'intérêt du Canada.

Permettez-moi de donner un autre exemple. Suncor est une grande entreprise qui s'occupe de sables bitumineux. Certains députés ne le savent peut-être pas, mais Suncor est un important détaillant d'essence en Ontario. Elle détient 16 p. 100 du marché de l'Ontario. C'est aussi le seul détaillant dans cette province qui inclut de l'éthanol dans son essence. Chaque litre d'essence acheté à une station-service Sunoco contient 10 p. 100 d'éthanol. Par rapport aux émissions, cela équivaut à retirer 20 000 voitures par jour des routes de l'Ontario. C'est énorme, et c'est une initiative qui mérite d'être poursuivie, car le transport est la deuxième source d'émissions en importance de l'Ontario, une fois que l'on a tenu compte de la pollution venant des États-Unis.

C'est une excellente idée de mélanger de l'éthanol à l'essence. Il suffit de le demander aux agriculteurs, qui adoreraient vendre plus de leur production à la société Suncor. Tout le monde y gagne. C'est bon pour l'environnement, les agriculteurs sont heureux et c'est une bonne technologie de remplacement. Mais voici le hic. La société Suncor peut ajouter à titre gracieux ses 10 p. 100 d'éthanol à l'heure actuelle grâce à l'exonération de la taxe d'accise. Si l'on exige un niveau de 5 ou de 2 p. 100 toutefois, le prix du produit montera immédiatement en flèche, car il faudra des installations de raffinage et des ressources.

Il s'ensuivrait que Suncor devrait importer davantage de maïs d'endroits comme l'Iowa et réduire sa contribution volontaire, pour la faire passer de 10 à 5 ou à 2 p. 100, selon le cas. Si le niveau était fixé à 5 p. 100 d'éthanol, au plan des émissions, cela reviendrait à remettre 10 000 voitures sur la route. Et tant pis pour les responsabilités collectives. Comme nous en conviendrons tous, j'en suis sûr, il serait plutôt paradoxal d'importer du maïs des États-Unis pour satisfaire aux conditions de Kyoto, sans compter que produire des émissions équivalentes à celles de 10 000 voitures n'aurait absolument aucun sens.

J'ai signalé que je suis un libre penseur car, franchement, je ne vois pas comment on va répondre aux préoccupations de General Motors et de Suncor. Puis-je vous faire remarquer que les deux sociétés veulent respecter les engagements de Kyoto? Elles sont très préoccupées.

L'Adresse

Un autre cas est celui d'une entreprise chimique de ma circonscription. Elle a un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars environ par année, compte de 500 à 700 employés et exporte 70 p. 100 de sa production. Ce n'est pas rien. L'entreprise veut savoir comment les lignes directrices de Kyoto s'appliqueront à elle. Elle fait beaucoup de recherche et de développement car, franchement, il est coûteux de produire des émissions. Toutefois, il devient de plus en plus difficile de gagner des points avec la recherche. L'entreprise craint de devoir acheter des crédits de pollution.

● (1600)

Où la société prendra-t-elle l'argent pour acquérir des crédits d'émissions? Elle puisera vraisemblablement dans le budget de tous les secteurs de la compagnie, y compris dans celui de la recherche.

Quelle ironie de constater que la recherche portant sur la réduction des émissions sera freinée par la nécessité d'acheter des crédits à la mafia russe.

J'enchaînerai maintenant avec un autre problème. Toutes les sociétés situées dans ma circonscription sont des succursales. Le Canada sera le seul pays de l'hémisphère occidental à respecter les obligations de l'accord de Kyoto. Il est très difficile de comprendre comment cette situation, à court terme du moins, contribuera à améliorer notre compétitivité.

Mes collègues pensent que nous pouvons être plus rapides, plus intelligents et plus propres. J'espère qu'ils ont raison. Malheureusement, les données sur la productivité des entreprises canadiennes ne justifient pas cette confiance aveugle et optimiste. Je demeure un agnostique.

J'ai un autre exemple. Les députés savent peut-être que Ontario Hydro est sur la voie de la privatisation. Il semble que ce soit une voie quelque peu chaotique, mais comme consommateurs nous sommes bien conscients d'une chose: depuis le mois dernier, nos factures sont beaucoup plus élevées.

Ontario Hydro produit essentiellement son électricité à partir de quatre ou cinq sources: l'eau et la gravité; le nucléaire; le gaz naturel; le charbon; et des sources d'énergie de substitution. L'électricité produite à partir de l'eau est de toute évidence celle qui coûte le moins cher. Toutefois, les possibilités d'utiliser l'eau sont limitées en Ontario, de sorte que l'on ne pourra augmenter de façon significative la capacité en faisant appel à cette source.

Aux fins de la lutte contre les émissions prévue dans le Protocole de Kyoto, l'énergie nucléaire constitue probablement la meilleure solution de rechange parce qu'il n'y a pas d'émissions de CO₂. Toutefois, nous savons tous qu'il y a d'autres problèmes.

Un tiers de la capacité de production d'électricité de l'Ontario est liée à l'utilisation de combustibles fossiles, ce qui représente 7 p. 100 des émissions de l'Ontario. Ontario Hydro se trouve dans une situation très difficile parce qu'elle doit faire face au problème de l'utilisation des combustibles fossiles. L'énergie nucléaire ne constitue pas vraiment pour elle une solution de rechange viable. Hydro Ontario n'a pas à sa disposition les moyens lui offrant une plus grande capacité. Les sources d'énergie de substitution dans lesquelles nous fondons de l'espoir, comme des éoliennes entre autres, peuvent permettre de résoudre une partie du problème, mais elles sont loin de le régler complètement.

Enfin, selon les modèles économiques, l'économie du Canada aura diminué de 0,6 p. 100 en 2012 si l'accord de Kyoto est adopté. Ce chiffre ne semble pas élevé, mais il représente 7,2 milliards de dollars sur 10 ans. En Ontario, l'économie diminuera de 0,4 p. 100.

Les députés devront me le pardonner, mais je ne peux oublier le Missouri quand il est question de modèle économique.

Les projections sur un an du ministère des Finances sont très douteuses, pour ne rien dire des projections sur 10 ans. À titre d'exemple, les économistes auxquels le ministre des Finances a demandé l'an dernier d'établir des projections de croissance économique pour l'année 2002 au Canada avaient prévu que l'économie canadienne croîtrait de 1,1 à 1,5 p. 100.

Les chiffres sont presque tous entrés et on constate une croissance de l'économie de l'ordre de 3,3 à 3,5 p. 100.

Une voix: Bravo!

M. John McKay: Mon collègue s'écrie bravo et nous nous réjouissons tous de la vigueur de l'économie canadienne. Néanmoins, si nous mettons deux économistes dans une pièce, nous obtiendrons vraisemblablement trois opinions distinctes. C'est un peu la même chose avec les politiciens.

Une grande partie des hypothèses demeure forcément incertaine, particulièrement avec les nouvelles technologies actuellement mises en service.

Quoi qu'il en soit, le changement climatique semble nous menacer. Le hic c'est que l'accord de Kyoto ne réussira peut-être pas à faire ce que les Canadiens attendent, notamment, réduire le smog. Il se peut qu'il réduise les conditions qui engendrent le smog, mais il ne réduira pas nécessairement le smog. L'accord de Kyoto est un traité économique autant qu'environnemental. Il doit combiner incitatifs, crédits et mesures fiscales.

● (1605)

La loi des conséquences involontaires prévaut dans tous les cas. Il est très difficile d'élaborer un plan clair et précis à cause du grand nombre de variables inconnues. Néanmoins, l'accord comporte un aspect positif extraordinaire.

Je crois que le premier ministre nous a fait une grande faveur et a fait preuve d'un remarquable courage politique en incluant cette question dans le discours du Trône. S'il n'avait pas établi cette cible, je pense qu'aucun d'entre nous ne serait ici à débattre la question.

● (1610)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les observations de notre collègue de Scarborough-Est et il nous faut régler certains problèmes.

Si les États-Unis refusent d'adhérer à ce traité, quel en sera l'effet sur notre économie? Que faut-il entendre au juste par non-observation? Quelle sanction impose-t-on à un État qui néglige d'observer les dispositions de ce traité? Quant à l'achat de droits d'émission, ne vaudrait-il pas mieux dépenser au Canada même les fonds que l'on compte envoyer hors Canada pour financer la réduction des émissions de gaz dans pays étrangers, et ainsi trouver une solution adaptée à nos besoins propres?

M. John McKay: Madame la Présidente, je répondrai d'abord à la dernière question du député.

Acheter des droits d'émission est bien la dernière chose que nous voulions faire. Nous ne voulons surtout pas acheter de droits d'émission internationaux, car les fonds sont épuisés. Sur le plan national, l'idée n'est pas géniale non plus, mais au moins les fonds restent au pays. Je suis d'accord avec le député là-dessus.

L'Adresse

En ce qui concerne la notion de non-observation, le traité ne signifiera strictement rien pour les États qui ne l'auront pas signé. Mais, pour ceux qui l'auront signé, les dispositions concernant la non-observation imposeront vraisemblablement des sanctions financières, mais je ne suis pas au courant des détails précis de ces sanctions.

L'autre question concerne l'effet sur l'économie canadienne de la non-adhésion des États-Unis au traité. Comme je l'ai expliqué dans mon discours, à ce stade, le Canada sera le seul pays d'Occident à ratifier le traité, ce qui ne manquera pas de nous créer des difficultés. Curieusement, le Michigan et la Californie n'ont tout deux pas attendu l'administration fédérale et le président Bush pour exiger l'observation des dispositions du Protocole de Kyoto dans bien des secteurs de leur activité économique. Il se pourrait fort bien que ce protocole finisse par s'imposer par la porte arrière plutôt que par la porte principale.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Madame la Présidente, je remarque que mon collègue a traité de l'accord de Kyoto, mais j'aimerais lui poser une autre question concernant le discours du Trône.

Il a été question dans le discours d'une décriminalisation possible de la marijuana. Ce serait une des plus grosses erreurs que le Canada pourrait commettre à l'égard de nos jeunes.

J'ai travaillé avec des jeunes. J'en ai convaincu quelques-uns de quitter leurs ruelles pour les amener dans l'immeuble où je travaillais. J'ai parlé à 32 jeunes élèves qui m'ont appris qu'on leur donnait de la marijuana à fumer à l'heure du lunch.

Il y a environ quatre ans, à Noël, un jeune homme est venu chez moi me remercier de l'avoir sorti du monde de la drogue. Il m'a dit que sans mon intervention, il serait encore un accro de la cocaïne. Son père et sa mère lui avaient demandé de me remercier.

Il serait très dangereux pour nos jeunes de décriminaliser la marijuana au Canada. Que pense mon collègue de cette éventualité?

M. John McKay: Madame la Présidente, je m'attendais certainement à discuter d'une foule de sujets, de l'accord de Kyoto à la marijuana.

Je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport provenant du Sénat, ni celui préparé par d'autres de mes collègues. Cela étant dit, je veux aussi des preuves avant de me prononcer sur la décriminalisation ou la légalisation de la marijuana.

Je ne suis pas entièrement convaincu que la décriminalisation entraînera une diminution de l'activité criminelle. D'aucuns prétendent que la marijuana à faible concentration sera décriminalisée mais que les éléments du crime organisé augmenteront la puissance de cette drogue pour engendrer une plus grande dépendance.

La décriminalisation pourrait ou non être une partie de la solution. J'aimerais lire les rapports et voir les preuves avant de me prononcer clairement sur ce point.

• (1615)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Madame la Présidente, le député a livré à la Chambre un discours sincère sur l'accord de Kyoto, et sa réflexion a au moins porté sur les avantages et les inconvénients de cet accord.

Avant de poser ma question, je tiens à signaler qu'à trois occasions pendant son exposé, le député a dit que nous ferions affaire avec la mafia russe. Sauf le respect que je lui dois, je me demandais pourquoi il a été question de la mafia russe à trois occasions et si c'est dans cette direction que nous nous orientons avec nos partenaires commerciaux.

Je veux parler expressément des remarques qu'il a faites au sujet de l'accord de Kyoto. Il a dit qu'il y aurait des négociations concernant les crédits verts et leur transfert aux États-Unis. Avec qui le premier ministre négociera-t-il cela, compte tenu que rien n'est prévu à ce sujet dans l'accord? Le premier ministre s'est engagé envers la communauté internationale à signer l'accord et il a donné sa parole à cet égard. Comment pourra-t-il ensuite revenir dire aux Canadiens qu'il pourrait y avoir une disposition concernant les crédits verts? Comment concilie-t-il ces deux questions?

Quelle est la position du député par rapport à l'accord? Le premier ministre rompra-t-il la promesse qu'il a faite à la communauté internationale ou présentera-t-il de nouvelles règles que nous établirons au Canada? Le cas échéant, tous les pays peuvent-ils faire de nouvelles règles?

M. John McKay: Madame la Présidente, en ce qui concerne mes allusions à la mafia russe, le traité indique une date butoir, soit 1990 je crois. L'économie et les industries de la Russie s'étaient effondrées à cette date, ce qui est heureux en un sens. Aux termes du Protocole de Kyoto, ce pays a de très nombreux crédits à vendre et ce sera une marchandise précieuse sur le marché. On a vu comment sont traitées les marchandises précieuses en Russie. Si les gens veulent du pétrole ils s'adressent à telle personne, s'ils veulent des diamants, ils vont voir telle autre, ainsi de suite. Voilà pourquoi j'ai parlé à trois reprises de la mafia russe.

Quant aux crédits verts, le député a soulevé un point fort intéressant. Je crois qu'il parlait d'exporter des combustibles propres et d'essayer d'obtenir des crédits pour cela. Comme je l'ai dit durant mon discours, l'écart entre 96 et 165 est considérable. Voilà un grand nombre de mégatonnes à compenser si l'argument du premier ministre ne fonctionne pas.

À certains égards, nous devrions appuyer le premier ministre et essayer d'obtenir ces crédits; par ailleurs, cet argument me semble un peu fourbe.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député qui est avocat et diplômé en droit, et qui doit donner de nombreux conseils, valables le plus souvent possible je l'espère, à bien des gens. Si un groupe de personnes ou des gens d'affaires demandaient à ce député ce qu'il pense d'une telle entreprise, je suis convaincu qu'il leur demanderait tout d'abord comment ils comptent procéder.

Est-il judicieux de ratifier une mesure sans élaborer d'abord un plan pour sa mise en oeuvre? Il me semble étrange qu'on puisse vouloir agir ainsi.

M. John McKay: Madame la Présidente, en tant que juriste praticien, j'avais une règle, une seule: ne jamais offrir de conseils gratuitement. Je m'entretiendrai avec le député après la séance.

Le député soulève un bon point en demandant où est le plan. Je lui dirai que même si le premier ministre déposait aujourd'hui le plan au Parlement, ce serait très suspect pour les raisons que j'ai déjà invoquées.

Les hypothèses et les variables économiques sont forcément très suspectes. Il est très difficile de prédire comment l'économie se comportera l'an prochain, et encore moins dans 5, 10 ou 15 ans.

L'Adresse

Je sympathise beaucoup avec le gouvernement, qui a du mal à établir un plan, un modèle économique et un modèle environnemental. Même les sciences de l'environnement évoluent sans cesse. Si nous avions débattu de cela il y a six mois, nous aurions parlé de dégradation constante de l'environnement. Nous parlons maintenant d'une dégradation exponentielle de l'environnement.

Je plains beaucoup non seulement le gouvernement, mais aussi les autres gouvernements intéressés de devoir se débattre avec ces questions. Je sympathise peut-être un peu plus avec le gouvernement que le député d'en face.

• (1620)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Surrey-Centre.

Je suis heureux de répondre au discours du Trône et de représenter tous les électeurs de Saanich—Gulf Islands.

Rappelons-nous pourquoi nous avons un discours du Trône. C'est parce que le Canada est une monarchie constitutionnelle, qui a une fière tradition démocratique de représentation élue.

Je demeure un fervent partisan de Sa Majesté et de ses successeurs. En devenant député, j'ai prêté allégeance à la Couronne. Je prends ce serment au sérieux. Je soutiens la monarchie en tant qu'élément solide et positif de notre héritage qui nous unit tous en tant que peuple. Notre monarchie constitutionnelle a changé au cours des siècles. Elle est demeurée importante pour les Canadiens ordinaires jusqu'à maintenant.

Le comportement du ministre des Finances durant la visite de Sa Majesté est tout à fait honteux. Un républicanisme aussi flagrant de la part d'un ministre est répréhensible en temps normal, mais il est vraiment inadmissible dans le cadre de la visite de notre reine.

Des excuses pour cette insulte sont venues cinq jours trop tard et elles étaient à la fois évasives et peu sincères. Le Canada adore Sa Majesté mais c'est sa fonction que nous défendons et pas simplement sa personne. Le ministre des Finances n'a pu soutenir ni la femme ni le Trône.

Il y a beaucoup de choses répréhensibles dans le discours du Trône, mais je vais m'en tenir à quelques aspects à cause du manque de temps.

Je vais commencer par le Protocole de Kyoto. J'ai écouté le député de Scarborough-Est qui a soulevé de sérieuses préoccupations dans tout son discours. J'espère que ces réserves seront suffisantes pour l'amener à ne pas souscrire à ce protocole et qu'il pourra convaincre ses collègues d'en faire autant.

Dans tout le discours du Trône, le gouvernement a promis d'assurer un approvisionnement en eau potable et de protéger les abondantes ressources d'eau potable du Canada, mais je mets en doute son engagement à l'égard de cette promesse. Les Nations Unies estiment qu'en 2015, 40 p. 100 de la population du monde aura un approvisionnement inadéquat d'eau potable.

En tant que la plus importante source dans le monde d'eau potable, le Canada doit être un intendant prudent. On estime qu'il en coûtera de 27 à 30 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour garantir un approvisionnement sûr et durable d'eau potable au Canada. Malheureusement, le gouvernement s'est également engagé à signer l'accord de Kyoto, qui est irréfléchi.

Contrairement aux questions qui concernent la qualité de l'eau, il y a beaucoup d'incertitude au sujet de l'accord de Kyoto et de la question de savoir s'il aura des effets sur la prévention du réchauffement planétaire. On estime que les coûts de l'accord de

Kyoto pourraient s'élever à quelque 40 milliards de dollars et que jusqu'à 450 000 emplois pourraient être perdus. Pour une fraction de 40 milliards de dollars, nous pourrions faire beaucoup de bien à l'environnement.

Nous pourrions, par exemple, garantir les besoins à long terme du Canada en matière d'eau potable. Nous pourrions investir dans les sources de carburants de remplacement et débarrasser l'eau et l'air des particules nocives. Au lieu de cela, le gouvernement cherche à retirer basement un avantage politique d'idées grandioses comme l'accord de Kyoto, qui pourrait certes ajouter à l'héritage que laissera le premier ministre, mais qui ne ferait rien pour les Canadiens et presque rien pour l'environnement.

Une politique écologique ferme n'est possible que si la situation économique du pays est saine. L'accord de Kyoto portera préjudice à notre industrie, sans protéger l'environnement. C'est le pire des deux mondes. Les travailleurs canadiens ne peuvent tout simplement pas se permettre de perdre 40 milliards de dollars dans un exercice aussi futile. L'accord de Kyoto engloutira les fonds dont nous avons besoin pour remédier aux vrais problèmes environnementaux avec de vraies solutions environnementales, notamment en assurant la qualité de l'eau et en éliminant les polluants atmosphériques.

Le député de Scarborough-Est a parlé de la mafia russe, de l'achat de crédits d'impôt et de l'absence de plan. Il a soulevé nombre de préoccupations que j'éprouve également.

Si nous demandions aux gens s'ils veulent que nous assainissions l'air, je ne doute pas que tous les députés et tous les Canadiens répondraient par l'affirmative. Nous devons le faire certes, mais l'accord de Kyoto n'est pas la solution. Je suis d'avis qu'il y a une bien meilleure façon. Nous devrions songer à légiférer, ce à quoi personne ne pense, pour protéger des choses comme notre eau potable.

• (1625)

Un autre problème très important est celui du litige du bois d'oeuvre et du commerce de ce produit. Le discours du Trône dit ceci:

Jamais au cours des trois dernières décennies n'avons-nous été si bien placés pour saisir les possibilités qu'offre l'économie mondiale et résister aux ralentissements à court terme que pourraient subir les principaux partenaires commerciaux du Canada.

Vraiment? Les États-Unis sont notre plus grand partenaire commercial, et nous faisons avec eux 85 p. 100 de nos échanges, soit environ 1,5 milliard de dollars par jour. À dire vrai, nous avons été loin de réussir, dans la concurrence que nous leur livrons. Tout au long des années 90, l'écart de productivité s'est creusé entre nos deux pays, atteignant 19 p. 100. En 2001, le Canada n'était qu'à 81 p. 100 de la productivité américaine, en recul de cinq point sur l'époque où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

Cet écart de productivité a fait baisser la valeur de notre devise, de même que notre niveau de vie, par rapport à nos voisins. En 1965, notre revenu réel par habitant était égal à celui de nos amis américains; aujourd'hui, nous avons un retard de 40 p. 100. À cause du gouvernement, il faudrait appeler notre devise le peso canadien.

Les droits tarifaires imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre coûtent au Canada 2 milliards de dollars par an. Ma province, la Colombie-Britannique, est la plus durement touchée. La réaction du gouvernement? Il a laissé tomber les travailleurs forestiers.

L'Adresse

Nous devrions aider nos travailleurs à traverser cette période difficile. Pendant que nous faisons valoir notre cause à l'ALENA et à l'OMC, nous devrions consentir à nos entreprises forestières des garanties de prêt. Nous devrions les épauler comme nous l'avons fait pour Bombardier et l'industrie aérospatiale, qui étaient aux prises avec les pratiques déloyales d'Embraer, au Brésil.

Lorsque le gros du problème se pose à l'autre bout du pays, en Colombie-Britannique, où se trouve notre gouvernement? Il a fait faux bond. Il a plutôt concocté un plan, mais je ne crois pas que ce soit le bon. Il permettra d'en aider certains, bien sûr, et il y aura du recyclage. Cela fait penser à ce qu'on a fait lorsque les pêches se sont effondrées sur la côte est. Au lieu de s'attaquer au vrai problème, le gouvernement a dépensé 3 milliards de dollars à payer des pêcheurs pour rester chez eux à attendre que le poisson revienne. Cette fois encore, avec les travailleurs forestiers, le gouvernement essaie d'offrir des programmes de recyclage et de réaménager des fonds dans les ministères pour les réinjecter, et les travailleurs n'auront qu'à quitter le secteur forestier.

Le Canada peut être concurrentiel. Nos gens sont parmi les plus compétents au monde. Nous possédons les talents et les ressources. Il ne nous manque plus qu'un gouvernement qui se remue, crée un climat économique favorable et adopte les lois nécessaires. Nous avons besoin d'un gouvernement décidé à aller jusqu'au bout.

Il nous faut un premier ministre qui n'envenime pas nos relations avec les Américains à tout propos, si nous voulons conserver le statut commercial privilégié que nous possédons auprès de notre ami du Sud. Malheureusement, le premier ministre actuel saisit toutes les occasions qui se présentent pour embêter le président des États-Unis.

J'aimerais signaler quelque chose de très important au sujet des forces armées. Nos forces armées ont servi notre pays avec fierté et de façon admirable. Or, elles ont été oubliées dans le discours du Trône. Depuis des années déjà, le vérificateur général prévient le gouvernement que l'infrastructure de nos forces armées est sur le point de s'effondrer.

Nos militaires volent à bord d'hélicoptères vieux de 40 ans, simplement parce que le gouvernement refuse d'admettre non pas qu'il a fait une erreur, mais qu'il a annulé le contrat pour des raisons purement politiques. Les hélicoptères devaient être remplacés. C'était la chose à faire à l'époque. Le contrat a maintenant été scindé, les maîtres politiques s'ingèrent dans l'exécution du contrat d'approvisionnement, et la situation va une fois de plus tourner au désastre.

Le 443^e Escadron d'hélicoptères est basé dans ma circonscription, à Sydney. Les valeureux hommes et femmes qui le composent mettent leur vie en danger pour notre pays. Ils méritent notre appui.

L'Alliance canadienne s'engagerait à accroître le financement des forces armées de 15 milliards à 20 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, afin de remédier au déficit structurel et au manque de personnel. Le chef de notre parti l'a dit très clairement. L'Alliance canadienne se préoccupe des vies de nos troupes et de la longévité des Forces canadiennes.

● (1630)

Enfin, j'aimerais offrir aux Canadiens une vision différente de celle qu'énonce le discours du Trône.

Les Canadiens attendent des solutions pratiques aux défis que nous avons à relever, et notamment: abaisser réellement les impôts, et non pas simplement en parler ou prétendre que les impôts ont été réduits, car nous ne constatons aucune baisse d'impôt sur nos chèques de paye; s'occuper de la dette; s'attaquer à l'énorme problème que constitue le gaspillage au sein du gouvernement;

promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; réorganiser les soins de santé; protéger notre souveraineté et renforcer nos familles. Voilà les valeurs auxquelles tiennent les Canadiens. Malheureusement, le gouvernement les a oubliées dans le discours du Trône.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, tout au long de sa dissertation, le député a mentionné les pratiques commerciales des États-Unis et ce qui s'est passé récemment. En plus du différend sur le bois d'oeuvre, il y a la question du dumping d'acier aux États-Unis. Il y a en permanence des problèmes concernant la Commission canadienne du blé. Il y a à la frontière des problèmes de dotation en personnel ayant les qualifications nécessaires pour faire circuler rapidement les véhicules qui traversent nos localités et accélérer le passage des marchandises. Il y a aussi le problème du profil racial des Canadiens qui sont citoyens de notre pays et qui exercent leur profession aux États-Unis.

Les États-Unis accordent des subventions massives. Ils relèvent la concurrence à coup de millions de dollars, éliminent les emplois dans le secteur canadien de l'automobile et déménagent les usines installées dans nos localités. Comme l'a mentionné le député, les droits compensateurs sur le bois d'oeuvre atteignent 27 p. 100 et plusieurs compagnies ont déménagé, entraînant des pertes d'emplois dans nos localités.

Quelles mesures précises le député prendrait-il pour améliorer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis de manière à prévenir ce genre de situations?

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, je souligne une fois de plus que, du fait que 86 p. 100 de nos échanges commerciaux, soit 1,5 milliard de dollars par jour, se font avec les États-Unis, notre économie est directement dépendante de ce pays. Je commencerais par établir de bonnes relations avec le gouvernement américain, contrairement à ce qui existe aujourd'hui. De nombreuses personnes qui s'y connaissent en la matière disent que notre premier ministre est absolument nul pour ce qui est des relations canado-américaines. C'est quelque chose que nous devons améliorer.

Quand nous sommes aux prises avec des pratiques commerciales déloyales, comme celles dont il a été fait état concernant l'agriculture, le bois d'oeuvre et l'acier, et elles sont nombreuses, il nous faut des gens qui puissent aller à Washington et défendre avec succès les intérêts des Canadiens. Malheureusement, on en revient toujours aux relations que notre premier ministre a ou n'a pas établies avec le gouvernement américain. Cela remonte à l'élection du gouvernement américain actuel au cours de laquelle le propre neveu du premier ministre a appuyé publiquement les démocrates. Et depuis, ça continue.

Si le premier ministre met un bâton dans l'oeil du gouvernement américain, il ne faut pas s'étonner qu'il nous batte froid. Les États-Unis peuvent commercer avec d'autres pays. Ils entretiennent d'excellentes relations avec le Mexique, relations qu'il soigne. Si nous ne travaillons pas à améliorer nos relations avec les États-Unis, si nous ne nous battons pas très fort pour défendre les intérêts du Canada, tout en soignant nos relations, les effets économiques à long terme pour notre pays pourraient être très graves et la responsabilité en serait entièrement attribuable au premier ministre.

L'Adresse

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Madame la Présidente, le député sait sans doute que, dans ma circonscription, nous avons les chantiers maritimes les plus modernes qui soient au Canada. Ces chantiers maritimes ont construit les frégates de notre marine. Ils ne font rien depuis plus de deux ans. Les employés qui y travaillaient, ils étaient près de 4 000, vivent maintenant de l'aide sociale, et ils ont le coeur brisé. Le gouvernement dit qu'il veut acheter ou louer des navires d'autres pays.

Le député ne croit-il que nous devrions construire nos navires chez nous, non pas seulement des frégates, mais tous les navires dont nous avons besoin pour la Garde côtière, la marine et nos forces armées?

• (1635)

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, outre le charme irrésistible de la députée, que nous avons en commun, nous avons aussi des chantiers maritimes dans ma circonscription, dans le Grand Victoria.

La députée sait en outre que nous avons certains des meilleurs et plus talentueux bâtisseurs de navires du monde entier. Nous pouvons soutenir la concurrence. C'est franchement honteux que le gouvernement songe à aller acheter des navires à l'extérieur de notre pays souverain.

Le gouvernement n'a pas fait son travail non seulement dans l'approvisionnement pour nos chantiers maritimes, mais encore dans l'établissement d'un climat économique propice à nos chantiers maritimes et à nos navires pour qu'ils soient les meilleurs dans le monde. Je le répète, la responsabilité en incombe au premier ministre et à son gouvernement. Quelle honte.

L'industrie de la construction navale de la côte ouest a autant souffert que celle de Saint John, et cela aurait pu être évité. Encore une fois, nous avons pourtant les ressources et le talent nécessaires. Certains de nos bâtisseurs de navires comptent parmi les meilleurs dans le monde. Malheureusement, nous avons un gouvernement qui préfère leur verser de l'aide sociale plutôt que de construire des navires qui sillonneraient toutes les mers du monde.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai une question pour le député au sujet de l'accord de Kyoto dont les autres présidents et lui-même ont parlé. Le Canada est responsable de 2 p.100 de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, mais des pays qui produisent 65 p. 100 d'émissions ne signent même pas l'accord, dont la Chine, l'Inde, les États-Unis et le Mexique, pour n'en nommer que quelques-uns. Quant à toute la question d'acheter des crédits auprès de pays du tiers monde et tout ce qui en découle, certains «promoteurs» de cet accord ont déclaré qu'il s'agit davantage d'un transfert de richesses vers des pays du tiers monde, intentionnellement ou par inadvertance, et que c'est là le véritable objectif de l'accord. J'aimerais bien entendre les commentaires du député à ce sujet.

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, la question de l'échange de crédits n'est qu'une mauvaise idée. En fait, l'accord au complet est une bien mauvaise idée. Nous devons revenir à 6 p. 100 sous les niveaux de 1990. Des grands pays, comme l'Australie, sont à 8 p. 100 au-dessus des niveaux prescrits. La performance de pays tels la Russie est satisfaisante en raison de leur situation économique. Tout cela n'est qu'un incroyable bourbier, un projet irréfléchi. Nous nous sommes rendus là-bas avec une seule idée en tête: marquer un point sur les Américains. Quand les Canadiens connaîtront toutes les facettes de l'accord de Kyoto, je crois très sincèrement qu'ils se révolteront et diront au premier ministre à quel point cet accord est médiocre. Seul le temps le dira.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'interviens dans ce débat sur le discours du Trône au nom des électeurs de Surrey-Centre.

Les discours du Trône devraient présenter la vision du gouvernement libéral du Canada pour l'avenir, une vision qui devrait fournir des directives et une inspiration pour l'avenir et définir le cadre dans lequel les budgets pourraient être développés. Toutefois, le dernier discours du Trône ne renferme ni plan, ni détails. Il a tout simplement été copié des programmes libéraux précédents. On a affaire à un recyclage de promesses qui n'ont pas été tenues par le passé et qui ne le seront toujours pas à l'avenir.

Le discours du Trône contient tellement de promesses creuses. Le soi-disant héritage du gouvernement libéral ne semble être qu'une nouvelle présentation d'échecs passés, mais l'une des choses que je suis prêt à reconnaître, c'est que le premier ministre et l'ancien ministre des Finances semblent bien s'entendre sur le plan des politiques.

La vision du gouvernement libéral semble confuse et floue et ses priorités sont mal placées. De plus, l'approche improvisée, floue et désordonnée adoptée par les libéraux dans le domaine des dépenses ne profitera pas aux Canadiens. On pourrait accroître la qualité de la vie et la prospérité économique des Canadiens si les dépenses étaient appliquées à ces initiatives et si les Canadiens en avaient pour leur argent. Il n'est pas étonnant de constater que le niveau de vie relatif des Canadiens soit passé du quatrième rang des pays de l'OCDE en 1990 au huitième au cours du plus récent sondage de l'OCDE.

Au Canada, les impôts sont déjà trop élevés et cela a des conséquences sur la capacité concurrentielle, l'effort de travail, la productivité, les économies et l'investissement. Les soins de santé, la défense, l'agriculture, l'environnement et bon nombre d'autres questions continueront d'être ignorées. Le favoritisme, les scandales, la corruption, les subventions et la politique de l'assiette au beurre ne disparaîtront pas.

À titre de porte-parole de l'opposition sur l'examen de la réglementation et d'ancien coprésident du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, je me pencherai sur une question particulière. Je crois que la vision du gouvernement et l'établissement de ses priorités dépendent de sa capacité à écouter les Canadiens et leurs représentants élus. Autrement dit, nous devons adopter des réformes démocratiques. L'Alliance canadienne et le parti qui l'a précédée parlent de réforme démocratique depuis longtemps. Le pouvoir est trop concentré au cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé. Notre dictature élue dirige le pays, elle ne le gouverne pas. Au cours des dernières élections, 68 p. 100 des électeurs n'approuvaient pas la vision du gouvernement.

Cela me mène à la question de la réforme parlementaire. L'influence, l'apport et le rôle du Parlement et des parlementaires sont réduits. Les votes libres sont loin d'être chose courante au Parlement. Les comités permanents ne fonctionnent pas bien et ils ne sont pas efficaces. Rien ne laisse prévoir la venue d'un Sénat égal, efficace et élu.

En outre, les initiatives parlementaires sont contre-productives. Elles continuent à servir de sucres, comme celles que l'on donne à un bébé pour le calmer. Le bébé a beau téter, rien n'en sort. De la même façon, les députés continuent de bûcher sur leurs initiatives parlementaires, mais rien de concluant n'en sort. La tâche la plus importante qui incombe aux 301 députés et aux 105 sénateurs, au Parlement du Canada, est de formuler et d'actualiser des lois.

L'Adresse

Il incombe toujours au Parlement de demander des comptes au pouvoir exécutif, mais peut-être seulement 20 p. 100 de l'ensemble des lois du Canada sont élaborées au Parlement. Les autres 80 p. 100 s'ajoutent par la porte arrière, par le biais de milliers de règlements pris par l'organe exécutif. Les règlements ne sont ni débattus, ni soumis à un examen public. Beaucoup de règlements concernent des questions de politique, qui ne sont jamais débattues au Parlement. Voilà pourquoi la réforme parlementaire est partie intégrante de toute réforme de la démocratie, et la réforme de la réglementation est l'élément le plus important de toute réforme parlementaire, ce que tous, y compris les médias, semblent feindre d'ignorer depuis trop longtemps.

• (1640)

Les Canadiens, les parlementaires, mes collègues et les journalistes sont peut-être nombreux à ne pas être conscients des coûts à la fois directs et indirects du fardeau que représente la réglementation, ou de ce que l'on appelle couramment la bureaucratie. D'après un certain rapport, les Canadiens doivent dépenser 103 milliards de dollars par an pour respecter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Cela équivaut à 12 p. 100 du PIB, soit 13 700 \$ par ménage, dépense qui n'est dépassée que par celle nécessitée par le gîte. Ce coût est supérieur au montant total des recettes que perçoit le gouvernement fédéral au titre des impôts des particuliers et des impôts des entreprises.

Les procédures administratives sont des taxes occultes qui entravent onéreusement la productivité et la croissance. Outre le fait qu'elles limitent la liberté de choix des individus, les règles et la réglementation freinent l'innovation, découragent l'investissement, suffoquent l'entrepreneuriat, affaiblissent la concurrence, sapent l'emploi et abaissent le niveau de vie. Une enquête menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a révélé que, de l'avis des entreprises, la réglementation administrative a nui à leur productivité et à leur rentabilité, et 66 p. 100 des entreprises consultées en rejettent la faute sur le gouvernement fédéral.

Des provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse ont déjà reconnu cette limite dans notre démocratie et déploient d'énormes efforts pour supprimer la paperasserie, mettre en place une réglementation intelligente et parvenir à l'efficacité. Elles ont éliminé les règlements redondants, désuets et inefficaces. Des pays comme l'Australie, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la France sont déjà sur la voie d'une réforme de la réglementation. C'est le gouvernement fédéral actuel qui a des années-lumières de retard sur d'autres gouvernements. L'examen de la réglementation est donc essentiel pour protéger la démocratie, rétablir la transparence et la légitimité et contrôler la bureaucratie.

J'ai présenté à nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-202, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires, qui vise à mettre en place une procédure formelle de révocation des textes réglementaires. C'est un projet de loi qui peut faire l'objet d'un vote, il s'agit d'une question non partisane et d'une nécessité, et de nombreux députés de tous les partis y souscrivent avec enthousiasme. Il a même été appuyé par un collègue libéral. J'ai soulevé la question de la réforme de la réglementation à de nombreuses reprises à la Chambre et à l'extérieur. Le discours du Trône en a parlé brièvement et j'attends de voir les mesures que le gouvernement prendra et dans quels délais.

Permettez-moi de recommander ce qui suit au premier ministre. Des projets de règlements et d'autres textes réglementaires devraient être déposés avec les projets de loi et débattus à la Chambre. Ils devraient également être renvoyés au comité permanent approprié de

la Chambre. Il faudrait explorer des solutions de rechange réalistes aux règlements, notamment l'observation négociée, et mettre l'accent sur les résultats de la réglementation. Le libellé des règlements devrait être clair, simple et explicite.

Je recommande aussi d'effectuer une analyse coûts-avantages et d'en publier les résultats. Le processus de réglementation devrait être harmonisé avec celui de divers ministères ainsi qu'avec d'autres gouvernements, y compris les gouvernements provinciaux et municipaux, par exemple, dans les domaines de l'environnement, des pêches, de l'agriculture, de la santé, du travail et des transports. Les projets de règlement doivent contenir une disposition de réexamen ou prévoir un examen du rendement. On doit encourager la sensibilisation et la consultation de la population, ainsi que sa participation.

Étant donné que mon temps est limité, je vais vous faire quelques autres recommandations. Aucun engagement réglementaire international ne devrait être pris sans faire au préalable une analyse soigneuse de l'incidence du règlement pour s'assurer que les propositions internationales sont conformes aux intérêts du Canada; le Protocole de Kyoto en est un exemple. Souvent, les peines sont insuffisantes, par exemple en ce qui concerne les produits de la criminalité. Parfois, cela annule les effets de l'imposition de ces règlements au départ. Le Canada devrait se doter d'une loi sur la souplesse de la réglementation, similaire à celle des États-Unis.

• (1645)

J'ai de nombreuses recommandations, probablement 20 de plus. Étant donné que mon temps de parole est écoulé, je vais simplement dire en terminant que je déplore que le discours du Trône ait recyclé une vision vide, qu'il soit plein de vœux pieux et qu'il entende mettre en oeuvre des programmes coûteux au détriment des Canadiens cherchant des solutions pratiques aux défis auxquels nous sommes confrontés, notamment les réformes démocratique, parlementaire et réglementaire.

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Oak Ridges. Comme je suis susceptible de perdre la notion du temps, je suis convaincu que madame la Présidente saura me faire signe le moment venu afin que je n'empiète pas sur le temps de parole de mon collègue.

J'adresse mes félicitations au gouvernement concernant bon nombre d'aspects abordés dans le discours du Trône. Je n'ai pas l'intention d'en dresser une liste exhaustive, mais j'aimerais aborder certains de ces aspects revêtant pour moi une grande importance. À la fin de mon intervention, je porterai à l'attention du gouvernement les limites du discours du Trône et certains des aspects sur lesquels j'aimerais qu'il se penche d'ici février prochain, époque où sera présenté, je le suppose, un budget.

Premièrement, dans le domaine de la R et D, de l'apprentissage et de l'innovation, j'accueille favorablement l'augmentation des fonds destinés aux organismes subventionnaires, bien que je souligne qu'il devrait y avoir plus de recherches dans le domaine des sciences sociales. Dans le passé, les spécialistes de ce domaine ont accusé du retard par rapport au CRSNG et au Conseil de recherches médicales, désormais connu sous l'appellation d'IRSC. J'aimerais que le gouvernement remédie à cette situation dans la réponse qu'il apportera à cette partie du discours du Trône d'ici février.

L'Adresse

Je salue le fait que l'on aborde la question de l'alphabétisation. J'appuie la position de l'association nationale des centres des sciences, qui propose d'établir un programme fédéral axé sur les centres des sciences afin qu'on puisse encourager les enfants à s'intéresser davantage aux études dès leur jeune âge. On trouve à Fredericton un centre des sciences qui joue un rôle très utile dans la collectivité et qui mérite l'appui du gouvernement fédéral.

J'aborderai maintenant une question qui revêt pour moi beaucoup d'importance, soit l'accès à l'éducation postsecondaire. Comme je l'ai souligné, il est question d'apprentissage dans le discours du Trône, mais j'aimerais que l'on accroisse les sommes consacrées au programme de bourses. À l'heure actuelle, ce programme répond aux besoins d'environ 10 p. 100 des étudiants. Il n'en fait tout simplement pas assez pour que les jeunes ayant les qualités voulues pour poursuivre des études postsecondaires puissent le faire sur une base équitable. Parallèlement, cette situation privera le pays de certains des meilleurs cerveaux sur le plan de la prospérité. Les universités devraient avoir leur mot à dire dans le débat concernant le TCSPS, dont je parlerai lorsque j'aborderai dans un moment la question de la santé.

Le discours du Trône parle du programme relatif aux coûts indirects qui a été présenté dans le dernier budget. Il revêt beaucoup d'importance pour les petites et moyennes universités du pays. Il tient compte du fait que la majorité de nos programmes exigent des fonds de contrepartie et que ce ne sont pas toutes les institutions ou les régions qui peuvent répondre à ce besoin.

Le discours fait état des soins de santé, et j'en suis fort aise. L'augmentation du financement à long terme accordé aux provinces pour les soins de santé, des rencontres des premiers ministres et la réforme du système sont des éléments importants du discours. On a tenu plusieurs forums sur ces thèmes dans ma circonscription. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral doit avoir des exigences à l'égard des provinces.

Je souhaite que les deux ordres de gouvernement acceptent une vérification par tierce partie, de manière à ce que nous cessions de chercher des coupables et que la population canadienne puisse être représentée par une tierce partie objective capable de juger si le gouvernement fédéral en fait assez ou non ou si les provinces en font assez ou non.

Je salue l'engagement pris à l'égard des questions autochtones. Nous devons chercher à entretenir des relations plus respectueuses avec les premières nations et les peuples autochtones au Canada. Nous devons aussi reconnaître que nos premières nations sont confrontées à de graves problèmes sociaux aux quatre coins du pays.

Je salue aussi l'importance accordée aux questions environnementales. Je donnerai mon appui à la ratification du Protocole de Kyoto. Je suis heureux qu'il soit aussi question de la restauration de certains sites fortement pollués au Canada.

Je vois que ce point intéresse particulièrement mon collègue de Sydney. Je le félicite pour tout ce qu'il a fait pour la remise en état des étangs bitumeux.

Pour ce qui est du programme d'infrastructures, j'aime l'idée que ce programme en soit un à plus long terme et plus prévisible. Je presse le gouvernement d'inclure dans ce programme les universités ainsi que les sites patrimoniaux et culturels.

Quant à la place du Canada dans le monde, j'accueille avec joie le doublement des fonds consentis d'ici 2010, dont la moitié devrait aller à l'Afrique.

Je suis heureux que l'on annonce un examen de la politique étrangère et de la politique en matière de défense, mais cette question m'amène aux lacunes que je constate dans le discours du Trône.

Je ne crois pas que l'augmentation du budget de la défense nationale puisse attendre la fin de cet examen. Il y a de nombreux militaires dans ma circonscription. Je parle au nom d'hommes et de femmes qui représentent bien leur pays.

• (1650)

Nous prenons tous constamment la parole à cet endroit pour parler de cela. Le moment est venu pour nous tous de le reconnaître en augmentant le budget. Les hommes et les femmes qui nous représentent sont ceux qui se ressentent le plus durement de cette situation. Ils sont déployés trop souvent, parce que les effectifs de la défense nationale diminuent. En fait, nous ne leur redonnons pas autant que ce qu'ils nous offrent, et le moment est venu de changer cela.

J'appuie mon collègue, le président du Comité de la défense, pour toutes les interventions et tout le travail qu'il a faits.

Je voudrais que nous fassions davantage pour les Canadiens qui ont un handicap. Actuellement, il est beaucoup question du crédit d'impôt pour personnes handicapées à cet endroit. Le gouvernement doit revoir sa position sur cette question et il doit le faire immédiatement. De plus, le crédit d'impôt pour personnes handicapées devrait être remboursable. L'idée qu'il faille avoir gagné un revenu pour avoir droit à un crédit censé tenir compte des coûts liés à un handicap signifie que les plus démunis socialement et économiquement, ceux qui n'ont pas de revenu ou de revenu imposable, n'ont pas droit à un crédit censé aider les personnes qui doivent vivre avec un handicap. C'est tout à fait regrettable, et il faut corriger cela. Vu le débat qui a lieu au sujet du crédit d'impôt pour personnes handicapées, je suppose que le moment est opportun pour remédier au problème.

Je souhaiterais aussi davantage de soutien pour la SRC. À l'heure où les distances n'ont plus d'importance à l'échelle de la planète, nous subissons des pressions du monde entier, ce qui influe sur la perception que nous avons de nous. J'aime cela. Il est important que nous nous voyions comme des citoyens du monde, que nous nous situions dans une perspective internationale, mais je veux aussi avoir de nos nouvelles. Je veux voir ce qui nous arrive. Je veux savoir ce qui se passe dans toutes les régions de notre pays. Alors que les pressions augmentent, nous devons faire plus à l'intérieur de nos frontières pour que les Canadiens se comprennent mutuellement. J'assortis toutefois d'une condition mon appui à une augmentation du soutien consenti à la SRC: je voudrais que l'on tienne davantage compte des régions, notamment à la télévision de la SRC. Ma position à ce sujet est bien connue.

J'aimerais aussi voir un engagement accru à l'égard du développement économique régional. Le discours du Trône fait souvent mention du fait qu'il vise notamment à rétrécir l'écart entre les riches et les pauvres au Canada. On pense certainement aux autochtones par rapport aux autres Canadiens. On pense aussi aux personnes handicapées. J'ai parlé de cela. On veut surtout que tous les Canadiens qui ont les aptitudes voulues aient accès à l'instruction, ce que je préconise. Mais l'endroit où l'on vit fait une différence. Je vais parler du programme des frais indirects dans les universités pour illustrer ce que je veux dire.

L'Adresse

La Fondation canadienne pour l'innovation est un bon programme, et elle est très importante pour les universités canadiennes. Elle est aussi très importante pour la recherche et le développement au Canada. La fondation ne finance cependant que 40 p. 100 des projets de recherche. En Alberta, où habite le député de Wild Rose, il est beaucoup plus facile pour la province et le secteur privé de réunir les 60 p. 100 du financement permettant à l'Université de l'Alberta, par exemple, d'être admissible aux subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation que cela peut l'être au Nouveau-Brunswick, où les investissements privés sont loin d'être aussi généreux et les moyens du gouvernement provincial sont plus limités.

Je ne souhaite pas voir disparaître les programmes de subventions paritaires. Ils ont leur importance au pays. Par contre, si le savoir est la voie de l'avenir pour le développement économique et l'innovation au pays, et je crois que c'est le cas, nous devons mettre en place des mesures pour garantir l'accès à ces programmes et à ces avantages à l'ensemble des citoyens, où qu'ils vivent et quelle que soit l'université qu'ils fréquentent ou l'endroit où ils font de la recherche. Cela nécessitera des investissements plus considérables dans des initiatives de développement économique régional. On ne parle pas de choses qui remontent à 20 ou 30 ans, mais de recherche, de recherche pure. Tout le monde pourra ainsi faire sa place au Canada. J'aimerais beaucoup voir le gouvernement fédéral faire plus d'efforts à ce chapitre.

● (1655)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député a parlé de bien des choses auxquelles nous réfléchissons, mais je me demande vraiment où il veut en venir. Pourquoi parle-t-il de mesures qui ne semblent avoir eu aucun effet par le passé, et pourquoi voudrions-nous poursuivre dans la même voie?

Je songe plus particulièrement à la satisfaction que lui donne le doublement de l'aide à l'Afrique. Je suis sûr que nous avons donné beaucoup d'argent pendant des années. Le député sait aussi bien que moi que la situation n'est pas meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été pendant un bon bout de temps. Ces pays-là vivent des drames et connaissent la famine. Pourtant, il y a un petit groupe, l'élite, qui remplit ses palais d'or et garnit ses comptes en Suisse, mais les populations crèvent toujours de faim.

Je vais poser ma première question et j'en aurai une autre très brève ensuite. Le député ne convient-il pas qu'il y a dans ces pays non pas de la pauvreté, non pas un déficit de richesse, mais un déficit démocratique? Tant qu'ils n'auront pas une vraie démocratie, tant qu'ils ne se seront pas débarrassés des tyrans et des dictateurs, comment les choses pourraient-elles changer? Leur faudrait-il vraiment plus d'argent?

Deuxièmement, lorsque nous parlons de la différence entre ceux qui prospèrent au Canada et ceux qui n'y arrivent pas, eh bien nous avons dans ma région un groupe d'agriculteurs qui ne connaissent pas la prospérité. Ils sont en train de perdre leur exploitation. La sécheresse entraîne des faillites. Je n'ai pas vu le gouvernement agir avec autant détermination qu'il l'a fait pour d'autres catastrophes.

Le député a déjà fait partie du système de justice, à titre de solliciteur général. À son avis, est-il juste que des agriculteurs dans une moitié du pays aillent en prison parce qu'ils vendent leur grain à l'étranger sans permis de la Commission canadienne du blé, alors que les agriculteurs de l'autre moitié peuvent le faire impunément? Cela semble-t-il juste?

● (1700)

L'hon. Andy Scott: Monsieur le Président, je ne pourrais être plus en désaccord avec les propos du député de Wild Rose sur l'aide étrangère et les responsabilités du Canada. Je reconnais que nous avons droit à nos opinions, mais je suis d'avis que nous vivons dans un pays prospère et qu'une bonne partie de notre chance tient justement de la chance. Cela nous contraint à être des citoyens du monde et à reconnaître que nous avons des obligations envers ceux qui sont moins privilégiés que nous.

Dans le dossier de l'aide agricole, je crois que mon collègue voulait me faire comprendre que nous n'avons pas fait assez. Il a également mentionné un montant de 5 milliards de dollars. À mon avis, il est difficile de dire que le gouvernement ne fait rien du tout quand on avance ce genre de chiffres. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais on ne peut pas dire que ce n'est rien.

Pour ce qui est de déterminer si certains agissements ayant trait à la Commission canadienne du blé sont criminels ou non, malgré les commentaires du député sur mon expérience antérieure, je ne crois pas m'être déjà penché sur ces questions et je ne crois pas non plus avoir les connaissances nécessaires pour le faire.

Toutefois, je respecte l'opinion du député, mais, comme tous les Canadiens, je crois sincèrement que nous n'en faisons pas suffisamment à l'échelle internationale, compte tenu de notre position privilégiée sur cette planète et je doute qu'on puisse me faire changer d'idée à ce sujet.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue du parti ministériel, le député de Fredericton, pour les commentaires quelque peu sévères qu'il a formulés à l'égard du discours du Trône. Il est rafraîchissant de voir un député ministériel avoir le courage de mettre le doigt sur ce qu'il estime être les failles de ce discours.

Il a parlé du manque de soutien accordé à Radio-Canada. Au cours des derniers jours, il y a eu des nominations à Radio-Canada de la part de quelqu'un qui, à notre avis, pourrait miner la société d'État ou à tout le moins la précipiter dans de nouvelles difficultés. Il est rafraîchissant de constater qu'un député d'en face est prêt à réclamer plus de soutien pour Radio-Canada, ainsi qu'un soutien régional pour Radio-Canada.

Radio-Canada contribue de façon extraordinaire au rassemblement de tous les Canadiens. Dans les Prairies, c'est en regardant la télévision que nous avons appris dès notre jeune âge à respecter la culture et le patrimoine des provinces de l'Est et de la côte ouest. J'estime que Radio-Canada a été aussi importante que le chemin de fer pour le Canada. Il est essentiel que nous continuions de le reconnaître. Notre pays grandit, et Radio-Canada contribue à sa croissance. Je félicite le député d'avoir dit ce qu'il pensait.

L'hon. Andy Scott: Monsieur le Président, je dirai que mon affection à l'égard de Radio-Canada est à la hauteur du traitement que j'ai reçu d'elle.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le discours du Trône, qui explique dans leurs grandes lignes les objectifs que s'est fixés le gouvernement pour les prochaines années. Je rappelle que la véritable substance, les détails se trouvent dans le budget. Je m'attarderai principalement à deux sujets, à savoir les villes concurrentielles et les enfants et les familles, qui revêtent une grande importance pour les électeurs d'Oak Ridges.

L'Adresse

Il est extrêmement important de rappeler que le gouvernement a les priorités suivantes: des budgets équilibrés ou mieux; des dépenses ordonnées; une dette qui diminue par rapport au PIB; et des impôts équitables et concurrentiels. Nous n'entendons pas dépenser de l'argent que nous n'avons pas et nous ne sommes pas en train de faire ce que laissent entendre certains de nos vis-à-vis.

La responsabilité financière est essentielle pour tout gouvernement. Après avoir éliminé le déficit de 42,5 milliards de dollars, le gouvernement n'a pas l'intention d'y revenir malgré ce que peuvent en dire certains députés de l'opposition.

Nous avons besoin d'assises financières solides, et nous les avons. Ainsi, le PIB canadien a connu une croissance de 5,3 p. 100 pendant la première moitié de cette année. Aux États-Unis, la croissance réelle du PIB a été de 3,1 p. 100. Dans le domaine de l'emploi, pendant les huit premiers mois de l'année l'économie canadienne a créé 386 000 nouveaux emplois, comparativement à une perte de 40 000 emplois aux États-Unis depuis décembre 2001.

En ce qui concerne la dette étrangère, le Canada est le seul pays du G-7 à rembourser sa dette nationale, que nous avons réduite de 40 milliards de dollars au cours des quatre dernières années. Il est très important de s'en souvenir, parce que c'est une véritable réussite.

En pourcentage du PIB, la dette étrangère nette du Canada a atteint son niveau le plus faible depuis 1950, passant d'un pourcentage record de 44 p. 100 en 1993 à 19 p. 100 l'an dernier. À l'opposé, la dette étrangère nette des États-Unis a augmenté depuis le début des années 90 et a récemment dépassé le niveau de la dette canadienne.

Si les députés ne veulent pas me croire sur parole, peut-être croiront-ils l'OCDE. Cet organisme a publié une fiche de rendement qui indique très clairement que le Canada réussit extrêmement bien sur de nombreux fronts, notamment au plan économique, eu égard à notre ouverture au commerce et à nos macro-politiques. Le Canada fait figure de chef de file au sein de l'OCDE, ce qui est extrêmement important.

M. Myron Thompson: C'est insensé.

M. Bryon Wilfert: Un député d'en face prétend que ce que je dis est insensé. Ce député n'a probablement pas lu le rapport de l'OCDE et si je parle de choses qu'il n'a pas lues, alors c'est forcément insensé.

Passons à un autre point. Nous voulons évidemment avoir des bases financières solides. Eh bien, les économistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance économique atteigne en moyenne 3,5 p. 100 cette année au Canada, contre environ 2,3 p. 100 chez nos amis au sud de la frontière.

Au fait, le Canada dominera les pays du G-7 au chapitre de la croissance économique cette année et l'année suivante. Voilà un héritage de taille. L'opposition parle beaucoup d'héritage. L'héritage le plus important que nous lègue le premier ministre est une situation économique enfin saine. Mes collègues reconnaîtront certainement que c'est là une chose extrêmement importante.

Par ailleurs, les mesures qui sont prises pour rembourser la dette nationale nous permettront d'économiser entre 2,5 et 3 milliards de dollars par année en intérêts cette année, l'année prochaine et les années suivantes. Pourquoi cela est-il important? Parce que, en formant un gouvernement responsable sur le plan financier, nous sommes en mesure de régler certains problèmes urbains, ruraux, sociaux et familiaux dans notre pays. Les Canadiens sont heureux de cela. C'est le genre de choses qu'ils attendent du gouvernement et c'est ce que nous faisons.

●(1705)

Il y a deux points dont je veux parler brièvement. Le premier concerne les régions urbaines, un sujet qui me préoccupe particulièrement. Je vis dans une région de l'Ontario qui connaît une croissance très rapide, une région où il y a beaucoup de congestion et de développement.

Au fil des ans, j'ai insisté farouchement sur la nécessité d'établir un partenariat solide entre tous les paliers de gouvernement et le secteur privé, relativement aux questions urbaines. Lorsque j'étais président de la Fédération canadienne des municipalités, j'ai parlé de la nécessité d'établir un programme de dix ans concernant l'infrastructure urbaine. En fait, ma bonne amie, la députée de Saint John, était là également. Elle a aussi appuyé l'idée, et je sais qu'elle se réjouit qu'il en soit question dans le discours du Trône. En fait, le gouvernement a livré la marchandise.

Je signale qu'entre 1993, l'année où il a été porté au pouvoir, et l'an 2000, le gouvernement actuel a financé plus de 21 000 projets d'infrastructure urbaine d'une valeur supérieure à 15 milliards de dollars, en collaboration avec les provinces, les municipalités et des partenaires du secteur privé. C'est une réalisation importante. Quand il y a un trou dans la toiture et qu'on ne le répare pas, le trou s'agrandit; la même analogie vaut pour l'infrastructure urbaine. Si nous ne nous en occupons pas dès maintenant, la situation se détériorera. Nous avons agi de manière responsable en nous employant, avec nos partenaires, à régler le problème.

Nous avons aussi annoncé d'importants projets d'infrastructure stratégique d'une valeur de deux milliards de dollars, des projets concernant les égouts, le traitement des eaux et le transport local. Ce sont des projets très importants. Le discours du Trône le reconnaît. Voilà pourquoi on a prévu un programme d'infrastructure qui s'étend sur 10 ans et qui vise à répondre aux besoins à long terme en matière d'infrastructure.

Il est important d'aider nos communautés urbaines à être financièrement responsables. Il est important que nos villes soient sûres, efficaces et respectueuses de l'environnement. Voilà ce que le gouvernement fait en contribuant à réduire la congestion dans nos villes.

Il est extrêmement important d'investir dans le logement abordable. Voilà un autre secteur où le gouvernement fait sa part. C'est un message important du discours du Trône.

Les municipalités ont dit qu'elles trouvaient très important d'étendre l'Initiative de partenariats en action communautaire. Le gouvernement a été à l'écoute et il a agi en conséquence.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître l'énorme travail qu'abat ma bonne amie, la ministre du Travail, dans le dossier des sans-abri. Reconnaisant qu'il ne pouvait pas tout faire seul, notre gouvernement a trouvé l'argent pour aider des localités de tout le pays à résoudre le problème des sans-abri. Il est question dans le discours du Trône de partenariat et d'aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes. Tout cela, dans le contexte des solides points d'ancrage financiers que j'ai expliqués.

Les familles canadiennes comptent sur le gouvernement. Les familles ont parfois besoin d'outils pour s'occuper de certains de leurs membres. Notre société est vieillissante. Les familles comptent des membres vieillissants et il importe de les aider. Le gouvernement le reconnaît dans le discours du Trône. Le gouvernement va continuer d'accroître son soutien aux familles.

L'Adresse

Une des initiatives les plus importantes en matière de politique est la prestation fiscale pour enfants. Elle est très importante. En 2004, les familles toucheront plus de 2 500 \$ pour un premier enfant. Nous avons une entente avec les provinces et les territoires sur le développement de la petite enfance. Encore là, nous travaillons en partenariat.

Ce ne sont pas là des mesures ni des programmes que nous imposons aux gens. C'est parce que nous écoutons les Canadiens que nous pouvons mettre au point ces importants programmes. Le programme de nutrition prénatale de 27 millions de dollars vise à aider les femmes enceintes à risque. Encore là, c'est un programme très important. Nous voulons nous assurer que les familles soient en santé.

Il ne faut pas oublier les réductions d'impôt. Nous avons consenti les réductions d'impôt les plus importantes de toute l'histoire du Canada, soit plus de 100 milliards de dollars. Cette année seulement, le gouvernement réduit les impôts de 20 milliards de dollars. Cela montre que nous agissons. Nous réduisons l'impôt sur le revenu des sociétés. Nous réduisons l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous répondons en même temps aux besoins sociaux. Un pays ne se résume pas à un bilan financier; il est fait de vraies personnes qui ont de vrais besoins. Notre gouvernement peut être fier d'agir comme il le fait.

• (1710)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire ce que je viens d'entendre. Celui qui est assis derrière le député devrait lui asséner une claque sur la tête et lui dire de revenir sur terre.

Le député a l'audace de dire que ce gouvernement est si frugal qu'il ne gaspille par d'argent. Oh la la! J'imagine qu'il n'a pas pris connaissance du rapport de la vérificatrice générale qui déplore le gaspillage de milliards de dollars. Je pourrais citer un tas d'exemples de cafouillage, dans n'importe quel ministère, où l'on a gaspillé des milliards de dollars. Je suis sûr que cela plaira au député. Je ne sais pas s'il fait déjà partie ou pas de la catégorie des personnes âgées, mais un comité a été créé et payé 165 000 \$ pour étudier la sexualité des personnes âgées. Étant moi-même âgé, cela me reconforte de savoir que le gouvernement investit dans pareille étude. Et le député prétend que le gouvernement n'a pas gaspillé d'argent! Foutaises!

On nous a dit aujourd'hui que des chantiers navals ont fermé et que des travailleurs ont été licenciés. Sachant cela, le gouvernement achète d'un quelconque pays étranger des navires qui ne flottent pas, mais ce n'est pas du gaspillage. Dire que des gens ont été licenciés.

Je pourrais m'étendre indéfiniment sur la question, après un discours comme celui-là qui me déconcerte totalement. Le gouvernement n'aurait pas réussi à équilibrer ses comptes, s'il n'avait pas réduit aussi fortement les paiements de transfert aux provinces, qui se démènent aujourd'hui pour assurer des services de santé. Ces députés n'ont pas le culot...

• (1715)

Le président suppléant (M. Bélair): Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député a posé beaucoup de questions, mais il a beaucoup râlé. Je vais essayer de répondre, au moins en partie, à des propos qui me semblent dénués de tout sens. Le député devrait être plus avisé.

Tout d'abord, je n'ai rien dit du gaspillage. Bien sûr, tous les gouvernements doivent rendre des comptes. L'une des façons de le faire est de se soumettre aux enquêtes du vérificateur général.

Notre collègue d'en face dit qu'il se gaspille de l'argent. Lorsqu'on exige des comptes des gouvernements, ils répondent. Ils avouent leurs lacunes et disent quelles mesures ils prennent pour les combler. Le vérificateur général l'a reconnu dans bien des cas.

Je n'aime pas qu'on parle d'un gâchis d'un milliard de dollars. Cela ne tient pas debout. Il n'y a pas eu de gâchis d'un milliard, et le député le sait. Effectivement, la piste de vérification laissait à désirer. La comptabilité aussi. Oui, nous pouvions faire mieux. La ministre a agi en conséquence. Le vérificateur général l'a dit, mais le député ne veut pas l'admettre.

Au chapitre des soins de santé, j'ai déjà entendu cet argument de la part du député et d'autres députés. Je tiens à rétablir les faits. Les provinces ont les mêmes pouvoirs fiscaux que nous. L'Ontario réduit les impôts, c'est fort bien. Cependant, elle s'empresse ensuite de dire au gouvernement qu'il lui faut davantage d'argent pour les soins de santé. C'est une question de priorités. Si la province accorde la priorité à la réduction du fardeau fiscal, qu'elle aille de l'avant, mais si elle favorise les soins de santé, qu'elle en fasse sa priorité. Il n'est pas possible de faire les deux.

Le député soutient que nous ne consacrons pas assez d'argent aux soins de santé. Or, en septembre 2000, le premier ministre, qui n'a pointé aucun arme sur la tête de quiconque, a reçu l'assentiment de tous ses homologues provinciaux. Ceux-ci ont réclamé une somme X pour les soins de santé et se sont vu accorder plus de 21 milliards de dollars à ce titre. Cependant, l'encre n'était pas encore sèche que soudainement une crise d'Alzheimer précoce s'est manifestée. Les provinces ont prétendu ne se rappeler de rien et ont réclamé davantage d'argent. Pourquoi? Parce qu'elles avaient de l'argent en banque au centre-ville de Toronto. Les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont réclamé plus d'argent.

Le présent gouvernement a affirmé qu'il était en faveur d'un système de soins de santé fort. Nous aurons bientôt le rapport Romanow et nous y répondrons. Le premier ministre a annoncé une conférence des premiers ministres au début de la nouvelle année, pour préparer le système pour l'avenir.

À l'occasion de la Table ronde nationale sur la santé qui s'est tenue il y a quelques années, il a été dit que la question des soins de santé n'est pas uniquement une question d'argent. La question c'est de savoir comment l'argent est dépensé. Ce dont le système de soins de santé a besoin, et dont le député n'a pas fait mention, c'est de transparence et d'une obligation de rendre des comptes. Lorsque je donne de l'argent à une personne, j'aime qu'elle me rende des comptes. Je veux savoir où l'argent est allé. C'est peut-être ce que nous devrions demander à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais vous informer que je prendrai 15 minutes des 20 minutes qui me sont imparties. Je demande que les cinq autres minutes soient réservées à la députée de Saint John.

Le président suppléant (M. Bélair): J'ai bien compris l'honorable députée, sauf que le Règlement indique qu'on ne peut pas partager son temps avec un député d'un autre parti. Cependant, la députée de Jonquière peut demander le consentement unanime pour que nous puissions procéder de cette façon.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je demande le contentement unanime de la Chambre pour pouvoir partager mon temps de parole avec la députée de Saint John.

L'Adresse

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour que la députée de Jonquière puisse partager son temps avec la députée de Saint John?

Des voix: D'accord.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui, au nom de mes électeurs et électrices du comté de Jonquière, et de participer au débat en réponse au discours du Trône.

Nous sommes le 9 octobre 2002. La lecture du discours du Trône a eu lieu il y a neuf jours. Elle s'est déroulée le 30 septembre dernier.

Tous les commentateurs, qu'ils soient anglophones ou francophones, ont dit que ce discours du Trône du 30 septembre dernier était un ramassis de vieilles idées. C'est un ramassis des idées des discours du Trône de 1993, 1997, 2000 et 2001. Encore une fois, le gouvernement du premier ministre a promis d'agir en matière de pauvreté et de logement social. Malheureusement, le résultat est de plus en plus négatif.

Que peut-on dire au sujet de la pauvreté infantile? En 1999, nous avons près de 950 000 enfants pauvres au pays, alors qu'en 1989, nous n'en avons que 800 000. Il y a donc eu une inaction de ce gouvernement libéral. C'est un échec sur toute la ligne. Pourtant, en 1989, une résolution unanime de tous les partis politiques a été adoptée ici à la Chambre des communes disant qu'ils s'engageaient à éliminer la pauvreté infantile d'ici 1999, soit dix ans plus tard.

Aujourd'hui, dans le discours du Trône, un autre projet s'impose aux Canadiens. Le discours du Trône disait qu'il fallait: «[...] veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri des affres de la pauvreté. La population canadienne et le gouvernement ont déjà pris des mesures importantes en ce sens.»

Ce discours du Trône nous a remâché de vieilles idées. Les gens de Jonquière, que j'ai rencontrés la fin de semaine dernière, se sont aperçus que ce gouvernement riait d'eux. Ils écoutent l'actualité, ils lisent toutes les informations et ils disent: «Ce qu'ils nous ont dit n'a pas de bon sens. On sait qu'il y a plus d'enfants pauvres. Ils n'ont rien fait pour les enfants pauvres.»

Concernant le logement social, depuis 1993, il n'y a eu que de l'inaction: aucun investissement pour le logement social depuis 1993.

Pour ce qui est de l'environnement, le gouvernement s'était engagé à ce que nous réduisions les gaz à effet de serre de 6 p. 100 par rapport à 1990. Cela devait être fait d'ici 2012. Selon le ministre des Ressources naturelles, le résultat est le suivant: «Nous dépassons nos émissions de gaz de 35 p. 100 par rapport à 1990.» C'est l'inaction et l'échec sur toute la ligne.

Pour ce qui est des soins de santé, je viens d'entendre le discours d'un député libéral. À mon avis, il est complètement déconnecté ou bien il voit rouge et ne voit qu'une partie de ce qui se passe dans le domaine de la santé. Le gouvernement fédéral ne verse plus que 14¢ par dollar dans le système de santé. Il s'engage, dans le discours du Trône, à faire en sorte de tenir un Sommet des ministres de la Santé au début de 2003 pour jeter les bases d'un plan de réforme complet. On sait que ce sont ces mêmes libéraux qui ont coupé massivement les transferts en santé aux provinces à leur arrivée au pouvoir en 1993. Ils auront attendu près de 10 ans et asphyxié les provinces avant d'agir.

Maintenant, c'est donc dire qu'en échange des contributions financières qu'ils iront offrir aux provinces au début de 2003, Ottawa pourra se donner la liberté de fixer lui-même ce que les provinces devraient faire en matière de santé, alors que tout ce qui touche au domaine de la santé est de la compétence des provinces.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'engageait également à mettre de l'argent dans les infrastructures. En 2000, il y avait un projet d'infrastructures Canada-Québec. Il y avait 1,6 milliard de dollars dans le programme d'infrastructures. On sait jusqu'à quel point il y a eu des demandes.

• (1720)

Pour les trois volets inclus dans cette entente fédérale-provinciale sur l'infrastructure, le gouvernement du Québec a reçu une demande de 4,3 milliards de dollars. Cela veut dire que, pour répondre à tous les dossiers qui sont sur la table, dossiers que le gouvernement du Québec a eu la charge d'analyser d'une façon très professionnelle tout en déterminant lesquels étaient les plus importants, il manquerait trois milliards de dollars.

Encore une fois, ce gouvernement, au lieu d'innover, au lieu de créer d'autres dossiers d'infrastructures en collaboration avec les municipalités et peut-être s'occuper des provinces, il dit qu'il va s'occuper des grandes villes canadiennes. Pourquoi toujours regarder vers les grandes villes canadiennes? Le maire de la grande ville de ma région, Saguenay, dit que c'est la sixième municipalité en importance au Québec.

Pourquoi est-ce qu'on attribuerait cela seulement aux grandes municipalités comme Vancouver, Montréal ou Toronto? Présentement, il y a encore des demandes sur la table qui représentent trois milliards de dollars. Si le gouvernement veut vraiment agir, il faut mettre tout de suite l'argent sur la table. Le Québec a dit qu'il était prêt à suivre.

L'an passé, dans le budget déposé par Mme Marois, le Québec a ajouté 500 millions de dollars pour les municipalités qui avaient des problèmes d'eau, afin qu'elles puissent agir rapidement si leur dossier n'était pas admissible dans le programme des infrastructures Canada-Québec.

Au lieu de réinventer la roue, ce gouvernement devrait mettre l'argent sur la table. On n'a pas à demander des projets, ils sont là, ils sont analysés, ils sont en attente de financement. Il faut agir tout de suite. Avec ce programme, je verrais qu'ils veulent faire quelque chose, qu'ils sont prêts à agir tout de suite. Mais après ce qu'on a entendu dans le discours du Trône, je constate que ce gouvernement dit toujours: «Peut-être; on va peut-être agir; peut-être qu'on va faire en sorte de faire ceci.» C'est un geste concret qu'ils devraient faire.

Parlons donc aussi de ce à quoi ils se sont engagés au sujet du transport en commun. À la dernière session parlementaire, j'avais déposé un projet de loi qui faisait consensus: la Fédération des transporteurs urbains, la Fédération canadienne des transporteurs urbains et l'ACTU dans l'Outaouais faisaient consensus. Mon projet de loi avait été adopté en deuxième lecture. Il disait qu'on doit donner une subvention aux utilisateurs de transport en commun.

Lors de l'étude au Comité permanent des finances, les députés libéraux ont décidé de dire que ce projet de loi n'avait pas de bon sens. C'est drôle, six mois plus tard, que fait le premier ministre du Canada? Il va dans le même sens que mon projet de loi. Il dit que tout le monde devrait contribuer pour améliorer le transport en commun au Canada.

L'Adresse

Pourquoi n'ont-ils pas agi quand une députée de l'opposition voulait faire avancer cette question? Il s'est écoulé six mois. Pendant ces six mois, on aurait pu faire avancer bien des causes environnementales, comme celle des jeunes qui ont de plus en plus de problèmes d'asthme au pays.

Je constate que ce gouvernement fait des promesses vides avec des «peut-être». On nous dit: «On va peut-être agir. On va peut-être faire quelque chose.» Je constate que c'est toujours eux qui ont raison. Ils ne prennent jamais en considération les propositions des autres. Je trouve cela drôle. Nous aussi sommes élus par des électeurs qui ont du gros bon sens. Eux aussi ont de bonnes idées. La démocratie fait en sorte qu'on ne peut pas toujours être du côté du pouvoir. Il est très sain pour la démocratie d'avoir de l'opposition.

Les députés de l'opposition sont intelligents, peut-être plus que ceux qui sont au pouvoir. Nous, de l'opposition, proposons des mesures concrètes pour faire avancer une société, mais on croit que parce que cela vient de l'opposition ça ne fonctionne pas. Je trouve cela déplorable.

Ce que veut faire le premier ministre Chrétien, le premier ministre du Canada dans le discours du Trône, c'est aller dans le sens du transport en commun.

• (1725)

Le président suppléant (M. Béclair): Je constate que la députée s'est reprise, mais je veux vous rappeler qu'on n'appelle jamais un député par son nom mais bien par son titre ou son comté.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je voulais dire le premier ministre du Canada.

Plusieurs électeurs du comté de Jonquière m'ont demandé combien coûtait tout cet appareil qui entoure un discours du Trône, tout ce qui se passe au cours de la journée et le lendemain, lorsqu'il y a une grande fête à la résidence de la Gouverneure générale du Canada.

J'étais incapable de leur répondre. Mais je leur ai dit que cela coûtait sûrement des centaines de milliers de dollars, et que le Club des petits déjeuners au Québec aurait été très heureux d'avoir cet argent pour permettre aux jeunes qui ne déjeunent pas le matin, parce qu'ils n'ont pas de lait, de pain, de beurre et de fruits sur leur table, de venir à l'école et avoir au moins un déjeuner. Je pense que cet argent aurait assuré la quiétude de nos jeunes, de nos enfants et du Club des petits déjeuner pour plusieurs mois à venir.

On voit donc à quel point ce que l'on vit présentement ici, à Ottawa, est irréaliste. Je pense qu'on est complètement déconnectés de la réalité. Il y a de plus en plus d'enfants pauvres et les besoins en logements sociaux sont de plus en plus grands. On a de plus en plus besoin d'argent en santé.

Et le député du Parti libéral qui parlait tout à l'heure, a dit: «Ah, ce n'est pas vrai. Il ne manque pas d'argent en santé. Même les gouvernements des provinces avaient caché de l'argent.» Mais cela n'est pas vrai et le rapport Romanow va le dire.

Tous les rapports qui ont été déposés depuis quelques mois, de même que le rapport qui va être déposé suite à l'enquête de la Commission Romanow, vont dire que de l'argent manque en santé. Qui a oublié de mettre sa part? Ce sont toujours les mêmes.

Rappelons que près de 40 p. 100 du budget du Québec est attribué à la santé. Qui a encore oublié de donner son argent? C'est encore le même gouvernement qui accuse les provinces de mal gérer.

On n'a qu'à voir ce qui se passe sur le plan du déséquilibre fiscal. Il y a eu unanimité à l'Assemblée nationale, que ce soient des

libéraux provinciaux, des adéquistes ou des péquistes, pour dire qu'il y a un déséquilibre fiscal au Canada. Il y a également la réunion des premiers ministres de toutes les provinces canadiennes qui ont aussi dit qu'il y avait un déséquilibre fiscal au Canada. Également, au cours des deux derniers jours, le gouvernement du Québec a convoqué tous les gens qui, de près ou de loin, étaient intéressés à la cause de se qui se passerait pour le déséquilibre fiscal, la communauté civile. Eux aussi ont dit qu'il y avait un déséquilibre fiscal. Les seules personnes qui disent qu'il n'y en a pas, ce sont les gens du Parti libéral.

L'argent est au fédéral et les besoins sont dans les provinces. Même les gens du Conference Board—je ne pense pas qu'il s'agisse de gens qui veulent la souveraineté du Québec ni des gens qui veulent faire éclater le Canada et ils n'en veulent pas aux fédéraux—même eux le disent et on n'en fait pas allusion à l'intérieur de ce discours du Trône.

C'est bien beau de ne regarder que d'un côté, mais ils disent qu'ils veulent le bien des Canadiens. Cependant, je constate que dans ce discours du Trône, ce n'est pas le bien des Canadiens qu'ils veulent, c'est le bien des libéraux, la belle vision des libéraux, et la vision des Canadiens n'a pas d'importance.

Le ministre des Finances dit: «Le Québec a seulement à fermer ses ambassades du Québec à l'étranger.» J'ai participé à des rencontres parlementaires internationales avec des gens du Canada. Il y a neuf provinces anglophones et une province francophone au Canada et je n'ai pas entendu beaucoup de gens vanter les mérites de ce qui se passe au Québec.

Personnellement, je pense que c'est notre droit. Nous sommes une société distincte et nous avons le droit, à l'extérieur du Québec, de parler de nous et dire qui nous sommes. Je pense que ce que dit le ministre des Finances est une insulte à l'intelligence des Québécois.

Je crois que le discours du Trône est un discours plat, insipide, sans saveur et sans couleur. Heureusement que le premier ministre a changé de gouverneur général, parce que s'il y avait eu l'ancien gouverneur général, il aurait dit: «Il me semble que je l'ai déjà lu ce discours du Trône.» Il l'a lu en 1993, en 1997, en 2000 et en 2001.

• (1730)

Je pense que le premier ministre du Canada a fait du «copier-coller». À l'ordinateur, on copie et on colle. C'est ce qu'il a fait. Il a pris des éléments des discours de 1993, 1997 et 2000 et a seulement changé la formulation.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, je dis que ce discours ne donne rien à la société canadienne. Je pense que le premier ministre n'en sortira pas gagnant. Les journalistes le disent et tout le monde le dit: le testament de ce premier ministre n'est pas très édifiant.

• (1735)

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue pour son excellent discours.

L'Adresse

J'aimerais qu'elle nous rappelle toute l'histoire des problèmes entourant la décision relative à la route qui traverse le parc des Laurentides. Plus tôt cet après-midi, nous avons eu l'occasion d'entendre le député de Châteauguay nous rappeler comment les libéraux avaient utilisé des promesses électorales un peu creuses pour se faire du capital politique. Malheureusement, il faut le constater, ce fut parfois fait avec succès.

J'aimerais que la députée nous rappelle, dans le cas de la route qui va de Québec à Chicoutimi, tout ce qu'elle a fait et tout ce que les libéraux n'ont pas fait.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

J'ai remercié tous les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour leur implication dans le dossier de cette route qu'on a réussi à avoir. Il y a eu un consensus dans ma région. On a réussi à faire bouger ce gouvernement. Cela faisait des lunes qu'il nous promettait d'agir, qu'il venait nous faire de fausses promesses et qu'il disait: «peut-être» ou encore: «c'est de juridiction provinciale».

Ensemble, avec la région, et nous à la Chambre des communes comme députés d'opposition avons fait notre travail. Nous avons revendiqué ce qui nous était dû.

Je dis toujours que les régions sont les enfants pauvres de ce régime. Ils disent toujours: «On aide les régions.» Mais ce n'est pas en termes de régions comme chez nous. Au Canada, il y a cinq grandes régions. Ce ne sont pas des sous-régions comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ils sont présentement impliqués dans la course pour l'investiture libérale. L'ancien ministre des Finances était venu dire en Gaspésie que sa priorité, c'était pour des régions telles que la Gaspésie. Voyons! Qu'ils arrêtent de nous raconter des blagues!

Avec la route 175, on a réussi parce que tout le monde s'est tenu debout. On a affronté ce gouvernement. On lui a dit: «Tu as fait des promesses, c'est le temps de passer à la caisse.» Tout le monde s'est mis ensemble pour y arriver et tout le monde l'a fait de façon unanime.

Je suis fière d'avoir contribué à la réalisation de ce projet et je suis fière que ma région sorte gagnante. Ensemble, nous y avons cru et ensemble nous l'avons eu.

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de ma collègue et cela me fait rire un peu.

Certaines interventions sont un peu spéciales. J'entends parler de «copier-coller». J'ai écouté ma collègue et j'ai l'impression que si quelqu'un fait du «copier-coller», c'est bien elle. Chaque fois que j'entends ses discours, c'est toujours la même chose.

Je pense qu'on pourrait prévoir des années à l'avance les discours qu'elle va faire. À part de chialer, il ne se passe pas grand-chose. Si les gens de son comté disent qu'ils sont tannés, ceux de mon comté disent que lorsqu'ils regardent la télé, ils commencent justement à être tannés d'entendre chialer et ils ont hâte qu'on bâtisse.

Avec le dernier discours du Trône, le Parti libéral a démontré qu'il veut bâtir. Je pense que les Québécois comptent sur nous pour bâtir. La preuve, c'est que le Bloc québécois, au lieu d'accroître ses appuis au Québec, voit ceux-ci diminuer. Je crois qu'il est rendu à seulement à 34 p. 100 des intentions de vote. Je pense que les Québécois ont affirmé leur croyance au Parti libéral.

Ma collègue parle de 4 p. 100 ou d'une contribution de 4¢ du dollar pour la santé. Toutefois, j'ai des chiffres qui sont complètement différents. J'aimerais qu'elle nous prouve ce 4 p. 100, au lieu de dire n'importe quoi n'importe quand. Je demande qu'elle nous prouve

ces chiffres. J'ai des chiffres qui nous disent complètement le contraire. Est-ce qu'elle pourrait donner les chiffres à l'appui de ce 4 p. 100?

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre. En fin de compte, ce député n'a rien à dire. Je dis ce que les gens disent chez nous. Je suis la courroie de transmission de mes électeurs. C'est ce que pensent mes électeurs de ce gouvernement. Je n'ai jamais dit 4 p. 100. J'ai dit 14 p. 100, soit 14¢ sur chaque dollar.

Deuxièmement, ce député fait référence à des sondages. La dernière élection fédérale remonte à 2000. Je lui demande ce qu'il y a comme mesure évolutive dans le discours du Trône au sujet de l'assurance-emploi.

Tout le monde dit: «C'est bien beau de dire n'importe quoi, mais il faut dire ce qu'est la réalité si on veut avancer.» Présentement, en ce qui concerne le dossier de l'assurance-emploi, ce gouvernement met l'argent dans sa poche. Ce furent 44 milliards de dollars de surplus à la caisse de l'assurance-emploi qui ont servi à combler le déficit. C'est cela, la réalité. Ce n'est pas du «chialage». Ce sont des faits. S'il ne veut pas entendre les faits, pourquoi vient-il à la Chambre des communes? Pourquoi ne dit-il pas qu'il est parfait et ne reste-t-il pas chez lui?

Si on veut avancer, on doit dire aux électeurs de tout le Canada et du Québec: «C'est cela, la réalité. C'est votre argent et voilà ce qu'ils ont fait avec votre argent. Cela ne revient pas dans vos poches.»

Dans le domaine de la santé, c'est la même chose. Ils viennent chercher de l'argent et ils ne nous redonnent que 14 p. 100. C'est cela, la réalité. Ils s'étaient engagés à fournir 50 p. 100 des coûts et là, ils sont rendus à 14 p. 100. Ce ne sont pas des chiffres d'après lui? S'il ne les voit pas, je peux lui envoyer tous les chiffres que tout le monde a écrit depuis des lunes dans les journaux. Ce sont des faits.

Il aurait dû y avoir des mesures dans ce discours du Trône visant à améliorer la caisse de l'assurance-emploi, des mesures pour améliorer le sort des chômeurs et pour permettre leur accessibilité à l'assurance-emploi. Il aurait également dû y avoir des mesures concrètes pour faire progresser les régions.

Qu'y a-t-il dans ce discours du Trône? Il n'y a rien. Ce sont des «remâchages» de 1993, 1997, 2000 et 2001. C'est ce qu'on a.

Quand les libéraux font de bons coups, je ne me gêne pas pour le dire. Toutefois, les libéraux disent-ils aux péquistes et aux bloquistes qu'ils font de bons coups? Je ne les ai jamais entendus dire cela. C'est facile de voir la paille dans l'oeil du voisin, quand on ne voit pas la poutre dans le sien. C'est cela, la réalité.

• (1740)

[Traduction]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je remercie la députée de Jonquière de m'avoir cédé cinq minutes de son temps de parole.

Je pense que le discours du Trône a laissé beaucoup de Canadiens troublés et déçus, surtout parce que le gouvernement a omis de parler des forces armées.

Nous avons espéré—et nous nous y attendions—que le premier ministre tiendrait compte des demandes de nos alliés, du secrétaire général de l'OTAN, de la Conférence des associations de défense, du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, de la vérificatrice générale et d'un nombre incalculable de nos militaires qui maintiennent que nos forces armées ont besoin d'une aide financière. Au cours des quatre dernières années, tous ont déclaré qu'il était temps que le gouvernement investisse un peu d'argent dans les forces armées.

Il suffit de voir ce qui s'est passé aux États-Unis il y a un an. Quand les terroristes ont frappé, étions-nous prêts? Non. Quand nous avons envoyé nos soldats en Afghanistan, ils ont dû être transportés par les Américains. Ils devaient prendre leurs repas au mess américain. Si nos soldats revenaient après un exercice et que le mess était fermé, ils n'avaient rien à manger. J'ai reçu des appels des parents des jeunes soldats qui avaient été envoyés là-bas. Ils n'avaient même pas d'uniformes comme en avaient les autres.

Regardez de quoi nous avons l'air aujourd'hui, monsieur le Président, regardez les Sea King. Ils ont 40 ans. Un pilote originaire des environs de ma ville a péri. Son père m'a téléphoné parce que c'était un ancien pilote. Il m'a dit: «Elsie, j'ai piloté ces Sea King. Ils ne devraient pas être en service.» Cet homme avait raison.

Je dois dire que le problème est purement politique. Je vois bien que c'est pour des motifs strictement politiques que le gouvernement ne remplace pas les Sea King. Il attend que le premier ministre prenne sa retraite pour que ce dernier n'aie pas à se soucier que le EH-101 devienne l'appareil de remplacement. Mais pendant que le gouvernement attend, d'autres personnes vont mourir.

Passons aux sous-marins. Mon dieu, nous avons acheté des sous-marins d'occasion. Que s'est-il passé? Le mois dernier, on a demandé aux Canadiens d'aller à Londres, en Angleterre, pour faire des essais. Un des sous-marins était en réparation là-bas. Les hommes ont dit que, dans aucune circonstance, ils n'iraient là-bas essayer le sous-marin parce qu'il était dangereux. Le bâtiment est toujours là-bas parce que les hommes ne veulent pas monter à bord. Nous venons de gaspiller 800 millions de plus pour acheter des sous-marins qui sont maintenant inutiles et qui ne conviennent pas à la marine.

Regardons les effectifs de l'aviation et de l'armée. À un moment donné, ils se chiffraient à 85 000. Il ne reste maintenant que quelque 30 000 personnes.

Une voix: C'est une honte.

Mme Elsie Wayne: C'est vraiment honteux. Nous avons bien des raisons de nous inquiéter étant donné ce qui s'est passé aux États-Unis.

Lorsqu'on écoute ce que dit le président Bush, quelle est notre position par rapport à l'Irak? Je sais que nous avons tenu un débat à ce sujet et que nous en discuterons encore, mais quelle est notre position à l'égard de l'Irak? Si Bush déclare la guerre à l'Irak, que fera le Canada?

Je me trouvais en Bulgarie avec le comité de l'OTAN et nous avons vu à l'écran le représentant des Nations Unies déclarer que le Canada devait investir dans ses forces armées car elles se trouvaient vraiment en queue de peloton.

Une voix: C'est embarrassant.

Mme Elsie Wayne: Tout à fait.

Ces hommes et ces femmes ne peuvent pas se présenter à la Chambre pour protester. Ils ne peuvent pas dire un mot. Ils ont essayé. Je leur ai parlé personnellement et en privé et ils sont vraiment inquiets.

L'Adresse

Si le désir du premier ministre était de quitter la vie politique en février 2004 et de laisser un héritage, la meilleure chose qu'il aurait pu faire, pour lui-même et pour son gouvernement, est de s'engager, dans le discours du Trône, à injecter les milliards de dollars nécessaires pour que nos hommes et nos femmes militaires disposent des équipements requis pour assurer notre sécurité, celle de nos enfants, de nos petits-enfants et de tous les citoyens du Canada. La situation est grave et nous devons agir.

• (1745)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre un instant pour remercier notre collègue qui a souligné les sentiments de littéralement des milliers et des millions de Canadiens face à la situation honteuse dans laquelle sont placés nos militaires.

J'ai un fils dans l'armée américaine. Il vit actuellement sur une base et paie un loyer de 300 \$ par mois. Il a dû vivre en dehors de la base pendant un certain temps et il devait payer alors 700 \$ par mois, mais le gouvernement a comblé la différence et lui a versé une allocation de subsistance. Aujourd'hui, on a annoncé que le loyer de nos militaires sur les bases était porté à 840 \$, ou quelque chose du genre, pour qu'il soit comparable au loyer à l'extérieur des bases. C'est ce que le ministre a dit.

La députée reconnaît-elle avec moi que notre gouvernement n'a qu'une mission à l'esprit, soit de prendre à tous les Canadiens, y compris nos militaires, le plus d'argent possible, peu importe les résultats?

Mme Elsie Wayne: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. J'ai eu le plaisir de me rendre en Colombie-Britannique. Pendant que j'étais là, je me suis rendue à la base navale. On m'y a amenée pour me montrer les maisons et les conditions de vie de ces militaires. C'était pitoyable. Les députés savent-ils que ces gens allaient à la banque d'alimentation avec leurs enfants? Voilà que le gouvernement leur dit qu'il va augmenter leurs loyers. La même chose s'est produite en Nouvelle-Écosse. Je me suis rendue là-bas également, à la base, et les gens de l'endroit m'ont dit qu'ils vivaient dans des logements qui ne répondaient pas aux besoins de leur famille. Pourtant, le gouvernement veut augmenter leurs loyers. Eh bien, le gouvernement ne devrait certes pas le faire et pas un Canadien n'est en faveur de cela pour nos militaires.

En Nouvelle-Écosse, à la base, les gens voulaient avoir un centre de counselling. Les pères, comme ceux qui se sont rendus en Afghanistan, sont partis pendant des mois et les enfants se retrouvent sans père, ou mère, selon lequel porte l'uniforme. Les gens voulaient donc un centre de counselling là-bas. Ils souhaitaient faire venir un prêtre catholique et un ministre protestant pour conseiller les familles. Les députés savent-ils que ces gens ont dû recueillir l'argent eux-mêmes? Le gouvernement a refusé de leur donner quoi que ce soit pour leur centre de counselling. C'est une honte.

L'Adresse

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui en tant que députée de London-Ouest. J'ai eu l'occasion, pendant les mois d'été qui ont précédé la prorogation, de consulter mes électeurs. Je suis très heureuse de trouver dans le discours du Trône plusieurs mesures très importantes pour les membres de ma communauté.

Premièrement, comme un peu tout le monde à la Chambre, nous nous préoccupons des soins de santé et de leur financement. Nous voulons nous assurer que nous pourrions continuer d'être traités toute notre vie durant, comme par le passé. Pour cela, des mesures devront être prises et des changements pourraient s'imposer. Le système de valeur qui s'applique à la grandeur du pays permet à tous les Canadiens d'avoir accès à de bons soins de santé, peu importe les ressources financières de chacun, car tous ont droit à une bonne santé et à une bonne protection de leur santé dans le cadre de programmes de prévention. Ce sont là certaines des mesures annoncées dans le discours du Trône.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler aux députés que London compte un secteur de recherche en santé. Des dizaines de milliers de mes concitoyens ont la chance de travailler dans le secteur des soins de santé et, notamment, dans le domaine de la recherche sur les soins de santé. Non seulement l'argent investi dans la recherche influe-t-il sur la santé des Canadiens, mais nous partageons les connaissances acquises pratiquement avec le monde entier. Compte tenu de la nécessité d'avoir une économie plus innovatrice si nous voulons qu'elle soit plus productive, nous avons appris avec plaisir que le discours du Trône annonçait de nouveaux investissements dans la recherche en santé et, de fait, dans la recherche en général.

C'est particulièrement important pour les étudiants. Le collège Fanshawe et l'Université Western Ontario sont situés à London. Les représentants de ces deux établissements viennent régulièrement parler aux députés de notre région au sujet de la nécessité d'accroître ces ressources. Il faut se rappeler dans quelle situation nous étions il y a de nombreuses années, lorsque nous avons formé le gouvernement. La situation se détériorait parce que nous n'investissions pas suffisamment d'argent dans la recherche. De nombreux jeunes gens talentueux, dans lesquels l'État avait investi, quittaient le pays. Leurs talents nous étaient perdus. En outre, les étudiants diplômés s'expatriaient souvent après leur premier cycle d'études universitaires. Nous avons renversé la vapeur.

La semaine dernière, le président de l'université m'a rendu visite à la Chambre et a réitéré à quel point il était heureux du changement de climat qui s'était opéré pour les étudiants de l'université. Je pense que nous pouvons faire mieux et l'améliorer encore. Mais cela ne signifie pas qu'ils n'auront plus qu'à faire de la recherche, et c'est tout. Les résultats de la recherche doivent être commercialisés, et c'est important à mon avis.

Nombre de nos collègues et de nos universités, et c'est le cas aussi de nos hôpitaux, manquent de fonds. Mais il y a une solution. Dans le discours du Trône, il est question de travailler avec les universités au sujet des coûts indirects de la recherche. C'est une voie prometteuse de financement. De cette façon, les étudiants de deuxième cycle et ceux qui font de la recherche n'enlèveront pas de fonds aux étudiants de premier cycle. Cela contribuera à soutenir l'infrastructure de l'éducation dans tout le pays. Je me réjouis vivement de voir que toutes les universités de toutes les provinces en profiteront. Cette formule est nécessaire, et je suis heureuse que nous allions dans cette direction.

Je voudrais parler de l'environnement physique dans lequel je vis. Malheureusement, il y a quelque chose dont je ne suis pas fière. Je

vis dans la région du Canada où il y a le plus de polluants dans l'air. C'est donc un problème. Il y a eu plus de 27 jours où le taux de smog était excessif à London cet été. De plus, le taux d'humidité était élevé. Mais tous ces polluants ne viennent pas de chez nous. Nous vivons dans une sorte de cuvette géographique. Des vents venant de chez nos voisins du Sud soufflent sur nous. Je suis heureuse de constater qu'on s'est penché sur la question, parce que l'assainissement de l'air n'est pas l'affaire d'un seul pays ou d'une seule ville. C'est une bataille qui doit être livrée en collaboration avec les États-Unis. Nous l'avons souligné, et je pense que c'est important.

• (1750)

Pendant l'été, j'ai échangé avec de nombreuses personnes sur l'accord de Kyoto, des changements climatiques et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au fil du temps. J'ai entendu l'argument selon lequel le Canada ne cause que 2 p. 100 du problème, mais que c'est aussi le cas de la Californie. Nos populations sont à peu près du même ordre. Si nous devons tous invoquer le fait que nous ne représentons qu'une infime partie du problème afin de ne pas avoir à nous en préoccuper, celui-ci ne serait jamais résolu. À mon avis, nous devons faire face à la réalité. Nous sommes les espèces susceptibles d'être en péril sur la planète.

Selon moi, c'est une situation qui, même si elle risque d'être très difficile à court terme, pourrait être tournée à notre avantage économique. Nous devrions adopter des sources d'énergie plus propre. Nous devrions être à l'affût de ces produits, innovations et méthodes dans nos villes, nos exploitations agricoles et nos industries afin d'appuyer les mesures visant à mettre en oeuvre une solution planétaire, car nous partageons la planète et, comme pays nordique, nous sommes certes affectés d'une façon que n'aiment pas bon nombre d'entre nous.

Selon moi, il est important d'aller de l'avant non seulement pour nous, mais aussi pour les générations futures. Je sais qu'il y aura des coûts et qu'il est peut-être difficile de les quantifier exactement à ce stade-ci, mais il faut parfois commencer par appliquer la solution et avancer dans la bonne direction parce qu'il convient de faire.

Je vais revenir sur la biotechnologie, l'énergie propre et les sciences de la santé, car elles offrent des possibilités de croissance économique. Encore une fois, tout cela est lié à la recherche et à l'évolution de l'environnement. Nous avons traversé diverses ères, et l'ère industrielle est responsable d'une partie des problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Nous allons maintenant passer à l'ère de la futurologie et devoir nous pencher sur les aspects éthiques des problèmes possibles. Nous devons aborder le volet scientifique. Nous devons tenir compte des valeurs canadiennes dans les mesures législatives. Dans nos travaux, nous devons tenir compte des préoccupations de personnes qui ne représentent peut-être pas mon parti mais qui, à mon avis, représentent les Canadiens, et ces Canadiens ont des valeurs communes. J'estime qu'il est important d'écouter et de chercher à aller de l'avant pour le bien de tous au sein de notre magnifique société démocratique.

L'Adresse

Les soins palliatifs sont au nombre des choses qui me tiennent à coeur. J'ai lu dans le discours du Trône que le gouvernement s'engage à aider les gens qui risquent de devoir abandonner temporairement leur travail pour s'occuper d'un parent malade. Les soins palliatifs ne s'adressent pas qu'à des personnes âgées, mais aussi à des enfants malades ainsi qu'à toute personne atteinte d'une maladie. Je suis heureuse de constater que nous allons dans cette direction et j'encourage le gouvernement à agir vite et plus vigoureusement dans ce domaine parce qu'il me semble y avoir un réel besoin.

Le sénateur Carstairs était de passage dans ma circonscription il y a quelques semaines lorsque nous avons réuni à la même table des professionnels de la santé. Je ne pense pas qu'une seule de nos familles n'aura pas à faire face à ce genre de situation. Parfois, à lui seul, notre système de santé ne sera pas en mesure de venir à bout du problème. On nous demandera de consacrer une partie de notre temps, de notre énergie et de nos ressources monétaires pour aider un membre de la famille. Je pense qu'il est important d'assumer ce rôle, mais il incombe également au gouvernement de nous aider. Je suis heureuse de voir que le discours du Trône en fait mention.

La ville de London est située dans le sud-ouest de l'Ontario, dans un des corridors commerciaux les plus achalandés aux pays. Le commerce entre le Canada et les États-Unis est très important pour l'économie de la région. Je suis ravie de l'entente survenue entre le Canada et les États-Unis concernant la frontière intelligente. Je me réjouis également des sommes accrues investies dans les infrastructures au cours des années, ainsi que des mesures de sécurité qui sont prises pour protéger notre commerce. Personne ne souhaite des embouteillages à la frontière. Il faut certainement investir plus d'argent pour faciliter le commerce dont dépendent de nombreux emplois dans notre région; cela indique à nos voisins que nous voulons partager et accroître notre prospérité mutuelle.

Il y a beaucoup de choses qui ont retenu mon attention dans le discours du Trône. L'une d'elles est l'accès à un logement abordable. Une autre est l'aide à l'Afrique, parce que je suis allée là-bas. J'ai visité le Sierra Leone dans le courant de l'année dernière. J'encouragerais tous ceux qui en ont la chance d'aller se rendre compte de la situation dans certains pays d'Afrique, car je suis fière de l'aide que nous apportons aux pays étrangers et de la décision que nous avons prise d'augmenter cette aide.

J'ai hâte de commencer à travailler sur ces programmes. Je suis heureuse de faire cela en compagnie d'autres députés. J'aime mon rôle à la Chambre et il me tarde de mettre en oeuvre, d'une manière responsable sur le plan financier, les mesures annoncées dans le discours du Trône.

● (1755)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je sais que quelqu'un a mentionné un programme d'infrastructure. Dans ma circonscription de Saint John, au Nouveau-Brunswick, la centrale nucléaire Point Lepreau doit être remise à neuf. Je crois que le coût des travaux s'élève à 400 millions de dollars. La New Brunswick Power prétend qu'elle ne dispose pas des fonds nécessaires. Des représentants d'Énergie atomique du Canada limitée ont été invités à dîner à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La société a aussi besoin d'argent et soutient que l'énergie nucléaire doit continuer d'être exploitée. Lorsqu'on pense à Kyoto et à l'environnement, l'énergie nucléaire et le gaz naturel sont, bien sûr, des priorités.

Le député est-il d'accord que le gouvernement devrait, par l'intermédiaire d'un programme d'infrastructure ou autre, financer la

remise à neuf de la centrale nucléaire de Saint John, au Nouveau-Brunswick, afin qu'elle puisse poursuivre ses activités?

● (1800)

Mme Sue Barnes: Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la députée d'en face. Les ressources renouvelables et les moyens d'obtenir de l'énergie plus propre revêtent une grande importance pour notre pays, et il existe de nombreuses façons d'y arriver. Il y a les tunnels aérodynamiques, les cellules électrochimiques et l'énergie nucléaire. Nous pouvons lancer des projets pilotes.

Nous sommes en mesure, grâce à divers programmes, d'aider notre environnement et de maintenir le coût de l'énergie à des niveaux raisonnables et réduits. Je regarde certaines régions et je vois la façon dont certains carburants ont contribué à polluer notre environnement. Je me dis alors qu'il faut absolument aller de l'avant.

Je félicite les sociétés pétrolières qui ont ouvert la marche et pris des mesures positives qui ont permis de réaliser des progrès et de voir comment on peut faire mieux encore. Nous avons eu des exemples à la Chambre cette semaine de sociétés qui ont mis au point des sources d'énergie plus propres et améliorées, tout en améliorant leur résultat net. Je félicite toutes ces sociétés et j'ai hâte de voir la réalisation des priorités du budget.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, si toutes les promesses contenues dans le discours du Trône devaient se réaliser, ce serait merveilleux, mais je crois que le pessimisme dont nous sommes témoins vient du fait que nous les avons entendues tellement souvent que nous commençons à ne plus y croire. Que puis-je dire de plus? Lorsqu'on crie au loup trop souvent, plus personne n'écoute. Il est bien évident que ce serait merveilleux pour le Canada si le gouvernement menait à bien certaines des promesses contenues dans le discours du Trône.

En ce qui a trait aux commentaires de notre collègue, je crois qu'il est évident que mon expérience au Comité de l'industrie m'a poussée à appuyer sans réserve l'inclusion des coûts indirects liés à la recherche. Il est important de le faire.

J'aimerais surtout faire des commentaires sur la commercialisation de la recherche qui n'est pas une mesure à retenir à mon avis. Je crois que nous avons constaté, d'après l'expérience de bon nombre de compagnies importantes dans le domaine des soins de santé, que la commercialisation de la recherche n'a pas d'effets très positifs sur les coûts au sein du système de soins de santé.

Mme Sue Barnes: Monsieur le Président, l'établissement du budget correspond à l'ordonnement des priorités. Je crois qu'il est utopique de dire que nous pouvons faire toutes ces choses dans un seul budget ou même dans une session parlementaire, mais je crois aussi que nous devons préciser nos objectifs et que nous pouvons procéder étape par étape pour y arriver tous ensemble.

Me croira qui veut, je suis très conservatrice au chapitre des finances, mais je me considère un peu libérale dans les dossiers relatifs à la justice sociale. Je remarque un certain étonnement chez le député d'en face. Pour ce qui est de la commercialisation, je ne voudrais pas laisser croire que je m'oppose à la recherche scientifique de base. Je reconnais qu'il y a un besoin réel au chapitre de la recherche scientifique de base, mais dans ma propre ville, j'ai vu des recherches qui ont été commercialisées par l'intermédiaire de notre parc de recherche qui avait des liens avec nos universités et des sociétés florissantes en ont résulté. C'est ce que je veux dire. Je ne dis pas que toutes les recherches entreprises devraient donner des résultats directs. Je ne voudrais certainement pas donner cette impression.

L'Adresse

Il arrive que nous découvriions par accident des choses magnifiques dans les documents de recherches aux titres les plus obscurs, des choses que nous n'aurions jamais reliées à des gammes de produit. Il est vrai que la mise au point de nouveaux produits peut avoir des retombées fortuites de sorte que la recherche de base est nécessaire, mais je crois également que la commercialisation est nécessaire. Personne ne veut voir un document de recherche pourrir sur une tablette.

• (1805)

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir et un honneur pour moi de répondre au discours du Trône pour le compte des électeurs de Mont-Royal, qui est une des circonscriptions les plus multiculturelles et les plus engagées de tout le Canada, tout en exprimant les faits et causes qui tiennent à coeur à mes électeurs.

Je suis effectivement ravi que les priorités et les objectifs présentés dans le discours du Trône reflètent ceux de mes électeurs et j'ai bon espoir—car la question a été soulevée—qu'ils seront respectés. Premièrement, on réformera en profondeur et on renouvellera notre système de soins de santé résolument universel, accessible, public et durable.

Deuxièmement, on va protéger l'environnement, y compris en mettant en oeuvre d'un plan visant à respecter nos obligations relatives au changement climatique conformément au Protocole de Kyoto; créer dix parcs nationaux et cinq aires marines nationales de conservation; présenter de nouveau—et cela intéresse tout particulièrement mes électeurs—le projet de loi sur les espèces en péril; renforcer la législation sur les pesticides afin de protéger la santé des Canadiens, surtout des enfants; accélérer le nettoyage des sites fédéraux contaminés au Canada et améliorer la qualité de l'air et les lignes directrices nationales sur la qualité de l'eau.

Troisièmement, on va aplanir les inégalités entre les autochtones et les non-autochtones tout en collaborant avec les premières nations à accroître leur capacité de générer le développement socioéconomique, accroître l'utilisation d'approches communautaires en matière de justice et continuer de s'attaquer aux problèmes de santé des premières nations.

Quatrièmement, on va élargir et rehausser l'engagement à faire du Canada un chef de file mondial en matière de compétence, d'apprentissage et de recherche, ce dont j'ai déjà parlé à la Chambre, en partant du principe que les connaissances, l'innovation et la créativité sont la mesure du succès dans le village global qu'est devenu le monde.

Cinquièmement, on va investir dans les villes afin de bâtir des centres urbains de classe internationale et des communautés en santé.

Sixièmement, on va accroître les investissements en matière de logement abordable—un autre engagement qui intéresse particulièrement Idans Snowdon et Côte-des-Neiges où les besoins sont grands—tout en renouvelant l'Initiative de partenariats en action communautaire pour réduire l'itinérance

Septièmement, on va doubler l'aide au développement, surtout pour les pays qui en ont désespérément besoin.

Enfin, et surtout, on va renouveler et renforcer l'engagement à l'égard de notre ressource nationale la plus importante, nos enfants—un thème qui, à ma grande satisfaction, constitue la trame du discours du Trône—en augmentant de façon importante la prestation nationale pour enfants versée aux familles pauvres; en accroissant l'accès aux initiatives favorisant l'apprentissage des jeunes enfants et l'accès à des services de garde de qualité, particulièrement pour les

familles pauvres et monoparentales; en instaurant des mesures ciblées d'aide aux familles à faible revenu qui assument la responsabilité d'un enfant souffrant d'un handicap grave, afin de contribuer à combler les besoins de l'enfant et de la famille; et en investissant dans des programmes de développement de la petite enfance pour les Premières Nations.

Dans la deuxième partie de mon intervention, je retiendrai particulièrement deux thèmes: un d'aspect national et l'autre d'aspect international.

Sur le front national, je me limiterai aux soins de santé, première priorité pour les habitants de ma circonscription et de ma province, de même que pour l'ensemble du pays. Comme je l'ai dit devant la Chambre, le système de soins de santé du Canada constitue une épreuve décisive pour notre société, la définition de ce que nous sommes et nos aspirations, basées sur des valeurs d'amour, de partage, d'attention et de compassion.

En parcourant ma circonscription et ma province, comme je l'ai fait cet été, je constate que les gens ont huit grandes préoccupations relativement à notre système de soins de santé. Je n'ai pas le temps de m'étendre longuement sur le sujet. Je serai bref.

En premier lieu, il y a un manque criant de ressources humaines, de professionnels de la santé, notamment une grave pénurie de médecins de famille et de spécialistes, et ce qui est peut-être pire encore parce que le problème est pour ainsi dire ignoré, une pénurie d'infirmières, qui sont au coeur même de notre système de santé.

Un rapport publié récemment dans le *New England Journal of Medicine* montrait l'existence d'une forte corrélation entre le nombre d'heures de soins professionnels dispensés aux patients et les résultats sur leur santé. Par exemple, ces études indiquent que les patients ayant reçu un plus grand nombre d'heures de soins infirmiers restent hospitalisés moins longtemps, sont moins sujets aux infections, à des hémorragies internes et présentent des taux plus bas de pneumonie, d'arrêt cardiaque et de mortalité.

Inutile de réitérer à quel point il est important, non seulement pour la santé, mais aussi pour la viabilité et les retombées économiques, de trouver des solutions à cette grave pénurie de ressources humaines, surtout à la pénurie d'infirmières.

En deuxième lieu, et ce point est lié au premier, la situation désastreuse de nos salles d'urgence.

Vient en troisième lieu la hausse des coûts des médicaments et l'incidence disproportionnée qu'elle a sur les aînés. Par exemple, on m'a dit dans ma propre circonscription que le coût annuel des médicaments consommés par les aînés était de 885 \$ environ. Or, l'incapacité de payer un tel coût peut entraîner le placement en établissement, l'hospitalisation, voire, malheureusement, le décès.

• (1810)

En quatrième lieu, et c'est des plus importants, vient l'approche holistique adoptée pour les soins de santé impliquant des démarches thérapeutiques interdisciplinaires pour les soins primaires et les soins à domicile.

En cinquième lieu, il convient de déplorer l'absence d'instruments de diagnostic.

En sixième lieu, il faut déplorer l'insuffisance de l'accès aux soins de santé dans la langue de la minorité. J'ai été interpellé par la proposition du commissaire aux langues officielles qui a recommandé de lier les paiements de transfert à l'accessibilité des soins de santé dans la langue de la minorité, dans le cas des francophones vivant hors Québec et des anglophones vivant au Québec.

L'Adresse

En septième lieu, vient la responsabilité gouvernementale dans le contexte du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

En huitième lieu, vient la garantie de l'intégrité des principes de la Loi canadienne sur la santé et des valeurs qui lui sont sous-jacentes, notamment l'universalité, l'accessibilité, le partage des risques selon les besoins des patients, ainsi que la prestation des soins de santé en temps opportun. À ce stade, il convient de rappeler les répercussions de l'ALENA sur l'intégrité de la Loi canadienne sur la santé.

Pour terminer, je voudrais m'attarder à une question ressortissant à la politique étrangère, notamment le caractère humanitaire urgent du dossier de l'Afrique. Je tiens à souligner à cet égard que nous sommes sur le point de connaître une catastrophe humanitaire susceptible de remettre en cause le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NPDA, le plan d'action qui doit assurer la pérennité de l'Afrique. Ce partenariat va couler, à moins que nous ne prenions en compte les six priorités africaines que je vais énumérer, ce qui nous permettrait d'échapper à la catastrophe humanitaire en devenir.

En premier lieu, nous avons la pandémie du sida qui sévit sur le continent d'Afrique, causant la perte de 2 millions de personnes par an et annonçant la mort de quelque 40 autres millions d'ici à 2020. En un mot, c'est tout un continent qui est en train de mourir. Si nous ne trouvons pas d'urgence une solution à la pandémie du sida, le NPDA risque d'être sans lendemain.

En deuxième lieu, vient la famine qui menace quelque 13 millions d'Africains, perspective horrible et inconcevable pour l'esprit. Le Canada doit agir en chef de file et prendre des dispositions pour éviter cette catastrophe humanitaire sur le point d'éclater tandis que je vous parle.

En troisième lieu, nous avons la convergence des deux premières priorités au Zimbabwe, le joyau de l'Afrique, où la pandémie du sida et la famine qui menace 6 millions de Zimbabwéens sévissent, aidées par la corruption et la répression du gouvernement de Mugabe.

En quatrième lieu, le génocide par attrition au Soudan, où les annonces de processus de paix n'empêchent pas le massacre continu de victimes innocentes, forçant le Holocaust Memorial Museum des États-Unis à faire une nouvelle mise en garde au Soudan contre le génocide, qui demeure malheureusement non reconnu et non réglé.

En cinquième lieu, la guerre africaine au Congo, qui est peut-être un blip sur notre écran radar politique, mais où la culture de l'impunité ne fait qu'encourager la prolifération des champs de bataille.

En sixième et dernier lieu, la recommandation de l'Union africaine, nouvellement constituée, qui propose que la Lybie assure la présidence de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, alors que ce pays compte un nombre incalculables de violations des droits de l'homme, par ailleurs documentés par l'ONU elle-même. Or, le fait de recommander à la présidence de l'organe le plus important en matière de droits de l'homme, un pays qui viole ouvertement ces droits, bafoue les principes du NPDA qui prévoient un examen par les pairs et une reddition de comptes au chapitre des violations des droits de l'homme.

En bref, et en conclusion de cette deuxième partie, à l'heure actuelle, le leadership canadien s'avère crucial. Une Afrique durable, au cœur d'une planète durable, voilà l'enjeu.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole pour

répondre au discours du Trône au nom des électeurs de Surrey-Nord. Il m'incombe d'exprimer la déception que ressentent les Canadiens après avoir pris connaissance des plans du gouvernement libéral pour notre pays pour les prochaines années.

Premièrement, j'aimerais aborder une question, quelque chose que nous avons appris et qui ne figure pas dans le discours du Trône. Il semble que le Cabinet fédéral ait approuvé que l'administration modifie les règles concernant les réfugiés. Les personnes qui revendiquent le statut de réfugiés et qui arrivent de ce qu'on appelle un tiers pays sûr, notamment les États-Unis, se verront refuser le statut de réfugiés. Pourquoi cela ne figure-t-il pas dans le discours du Trône? C'est une initiative importante. Peut-être que ça ne se fera pas après tout. Nous verrons bien.

Au cours du débat sur la motion n° 422, motion d'initiative parlementaire que j'avais présentée lors de la session précédente, et qui demandait que toutes les démocraties occidentales soient considérées comme des tiers pays sûrs, il était devenu abondamment clair que les libéraux n'avaient aucunement l'intention de tarir le flot des immigrants illégaux qui arrivent au Canada. Le gouvernement, comme d'habitude, faisait usage d'un double langage invoquant ses obligations internationales et la nécessité de procéder à des études supplémentaires.

Je partagerai mon temps de parole, monsieur le Président, avec mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca.

Ce que cela signifiait vraiment, c'est que le gouvernement ne voulait pas faire grand-chose, voire rien du tout, pour que ces demandes soient rejetées afin qu'elles soient entendues dans le premier pays sûr où était arrivé le revendicateur. Le problème des faux réfugiés arrivant au Canada est depuis des décennies un sujet de vives préoccupations.

Si on demandait aux Canadiens moyens ce qu'ils pensent du système canadien de détermination du statut de réfugiés, ils nous diraient qu'ils sont fiers du fait que nous avons aidé des milliers de personnes qui étaient réellement, et je souligne réellement, persécutées dans leur pays d'origine. Je pense également que nous constaterions que les gens en ont assez que de faux revendicateurs abusent de la générosité du Canada.

Ma motion n° 422 aurait contribué à éliminer la pratique qui consiste à tenter sa chance dans différents pays d'accueil ainsi que l'utilisation du système de détermination du statut de réfugiés comme moyen détourné d'immigrer.

Le gouvernement libéral pense que la majorité des démocraties occidentales sont trop strictes envers les revendicateurs du statut de réfugiés et que le Canada devrait continuer à être la destination de choix des passeurs, des criminels et des terroristes. Le gouvernement sait pertinemment que les démocraties occidentales sont signataires de la convention des Nations Unies sur les réfugiés et la torture. Les libéraux savent également qu'il n'y a pas de pays plus tolérant que le Canada en ce qui concerne les revendicateurs du statut de réfugiés et, tant que les autres n'assoupliront pas leurs normes, nous n'envisagerons que rarement de renvoyer les faux revendicateurs.

La plupart des Canadiens reconnaissent que bien des gens prétendant être des réfugiés n'en sont pas réellement, et que certaines attitudes déplorables sont issues de cette situation. Si les Canadiens pouvaient voir que seuls les réfugiés de bonne foi sont admis, ces attitudes changeraient considérablement.

L'Adresse

Il est essentiel que le Canada continue, comme il l'a toujours fait, de venir en aide aux moins chanceux. Il est également essentiel que les Canadiens n'aient pas l'impression qu'on abuse de leur générosité. Dans ma circonscription, les plus impitoyables détracteurs de nos politiques en matière d'immigration et de réfugiés sont les membres des communautés d'immigrants.

S'il dressait une liste des tiers pays sûrs, le gouvernement rétablirait la confiance à l'égard du système de détermination du statut de réfugié au Canada.

J'espère que le débat tenu sur ma motion en février dernier a contribué à orienter la décision du Cabinet dans ce dossier. Encore une fois, je continue de craindre que le gouvernement parle maintenant sans joindre le geste à la parole plus tard. Nous verrons.

En ce qui concerne le discours du Trône en général, mes collègues ont déjà exposé bon nombre de ses faiblesses et ont présenté les propositions de l'opposition officielle pour combler les lacunes.

Le premier ministre n'a présenté aucun plan. Il n'a donné aucun détail, n'a pas fixé le prix des initiatives annoncées au début de cette session, et a refusé de présenter un budget à l'automne pour palier ces omissions. La majeure partie du discours du Trône n'était qu'un recyclage des programmes libéraux du passé.

Bon nombre des initiatives annoncées ont déjà été tentées, sous une forme ou une autre, et les résultats ont été désastreux. Le programme d'aide aux enfants illustre bien mon propos. Demandez aux défenseurs des politiques d'aide aux enfants et ils vous diront qu'ils attendent depuis des années que le gouvernement réalise les programmes correspondant à ses promesses.

Le programme d'aide aux enfants reprend les promesses faites dans les discours du Trône de 1996, 1997 et 1999. Le gouvernement a remballé des engagements antérieurs et a annoncé de nouvelles tentatives en vue de corriger ses échecs du passé. Prenons son fragile effort en matière d'éthique, par exemple. Même le propre caucus du premier ministre hésite devant ses propositions.

Des 145 promesses énoncées dans les discours du Trône depuis 1993, 79 ont été oubliées ou n'ont pas été tenues. Le taux d'échec est donc de 46 p. 100. Le présent discours du Trône contient 58 promesses, dont 29 ne sont que des engagements recyclés provenant de discours du Trône antérieurs ou d'annonces déjà faites par le gouvernement.

Vu que je suis l'un des porte-parole de l'Alliance en matière de justice, je prendrai quelques minutes pour traiter de dossiers où le gouvernement fédéral déçoit les Canadiens par sa piètre gestion de notre système de justice criminelle.

● (1815)

Nous croyons comprendre que le gouvernement a maintenant l'intention d'établir un registre des délinquants sexuels. Les électeurs de ma circonscription le croiront quand ils le verront. Jusqu'à maintenant, pendant des mois, le solliciteur général a insisté pour dire que le CIPC suffisait. Nous savons pertinemment qu'il n'en est rien; quelque 30 000 membres de l'Association canadienne des policiers ont dit que le CIPC ne suffit pas. Des provinces se sont organisées pour créer leur propre registre. Comme il y a eu des journées de l'opposition et de nombreuses motions traitant de cette question, j'hésite à croire cette promesse. Il n'en était pas question dans le discours du Trône, L'annonce a été faite après coup. Encore une fois, nous verrons bien ce qui arrivera.

En ce qui concerne la pornographie juvénile, je me suis réjoui de l'annonce faite dans le discours du Trône, celle selon laquelle le gouvernement compte présenter cet automne un projet de loi qui

resserrera l'interdiction de la pornographie juvénile. Nous veillerons à ce que le gouvernement respecte cette promesse, à l'instar de députés du parti ministériel qui, je le sais, sont extrêmement préoccupés par ce problème.

Quant à l'âge du consentement, depuis des années, les députés de l'opposition officielle qui s'occupent des questions de justice réclament du gouvernement qu'il porte de 14 à 16 ans l'âge du consentement à des activités sexuelles au Canada. Personnellement, j'ai déposé de nombreuses pétitions à ce sujet, des pétitions signées par des milliers de personnes. Je pense à une dame de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, Diane Sowden, qui a joué un rôle crucial en pilotant ce dossier depuis des années. Elle est la mère d'une adolescente prostituée et elle connaît fort bien les problèmes entourant cette question.

Contrairement à ce qui est autorisé dans d'autres démocraties occidentales, au Canada, les adultes peuvent avoir légalement des relations sexuelles avec des enfants d'à peine 14 ans. L'Alliance canadienne a toujours dit au gouvernement fédéral que cette disposition législative empêche les organismes chargés d'appliquer la loi de protéger les enfants contre les prédateurs sexuels. À cause de l'âge actuel du consentement, les enfants et les adolescents peuvent devenir la cible de pornographes, d'arnaqueurs sexuels sur Internet, de pédophiles et d'agresseurs sexuels.

Nous avons reçu des milliers de lettres de Canadiens d'un océan à l'autre qui demandent qu'on prenne les mesures nécessaires pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société, mais le gouvernement libéral n'a pas fait de la protection des enfants sa priorité. Comme je l'ai dit, on a eu droit à de belles paroles à ce sujet dans le discours du Trône, mais encore une fois, nous surveillerons l'évolution de la situation.

Un autre problème qui n'a pas été réglé et qui est très important dans ma ville concerne la question des vols de voitures. Il y a de vrais problèmes de justice pénale qui touchent les Canadiens dans leur vie de tous les jours dont il n'a pas été question dans le discours du Trône. Hélas, ma ville, Surrey, est maintenant celle où il se vole le plus de voitures en Amérique du Nord. Six mille cent voitures ont été volées à Surrey en 2001. Cela représente un taux de 1 743 voitures volées par tranche de 100 000 habitants, soit quelques centaines de plus que dans la ville d'Amérique du Nord qui arrive au deuxième rang quant au nombre de voitures volées, Phoenix, en Arizona.

C'est une calamité. Bien des tragédies sont liées au vol de voitures. Il arrive souvent que des gens soient blessés lors d'un vol de voiture. J'ai moi-même été témoin d'un incident survenu lorsque je rentrais à la maison après avoir joué un match de hockey amical il y a quelques années. À l'intersection se trouvant à deux pâtés de maisons de chez moi, j'ai vu un voleur de voitures bien connu à la longue feuille de route échapper à la police, lui faire un pied de nez, passer au feu rouge et heurter de plein fouet une autre voiture, tuant sur le coup une jeune femme de 34 ans qui rentrait chez elle après un office religieux. J'ai été témoin de cela.

Voici quelques-unes des conséquences des vols de voiture, et elles ne deviennent que trop évidentes et trop fréquentes: il faut énormément de policiers, d'ambulanciers et d'autres ressources; la justice pénale doit intervenir; le coût des assurances augmente; des policiers et des passants innocents se font blesser ou tuer lorsque des poursuites finissent par des accidents. D'après mes renseignements, on vole beaucoup de véhicules pour commettre d'autres crimes, le vol par exemple.

L'Adresse

Nous sommes témoins d'un phénomène incroyable à cause des antidémarrageurs installés dans les véhicules modernes: ceux qui veulent voler ces véhicules s'introduisent dans les maisons et les logements simplement pour s'emparer des clés des véhicules. Autre phénomène, on vole des VLT parce que ces véhicules sont construits comme des chars d'assaut et qu'on peut les utiliser pour foncer dans les voitures de police en cas de poursuite.

Au cours de la dernière session, j'ai présenté un projet de loi pour modifier les dispositions sur les voleurs d'auto récidivistes. Il n'a pas pu faire l'objet d'un vote et il a été descendu par le gouvernement libéral. Peut-être que, maintenant, le gouvernement y accordera un peu plus d'attention.

La toxicomanie, l'alcoolisme, l'éclatement des familles et les enfants à risques sont autant de facteurs qui influent sur les vols d'auto et dont le gouvernement ne tient pas compte.

Un autre phénomène connexe est celui des courses en pleine rue. C'est un autre crime fréquent dans ma région. Le maire de Surrey, Doug McCallum, dit qu'il faudrait suspendre pour cinq ans le permis de conduire des jeunes qui font des balades en voiture volée, surtout s'il s'agit de jeunes délinquants.

La voiture de Harjit Kaur Atwal a été emboutie par l'arrière: la conductrice a été tuée. Les suspects inculpés ne se sont pas présentés au procès. Deux enfants ont ainsi perdu leur mère. Le policier Jimmy Ng, de Richmond, agent de la GRC, a été tué récemment par un conducteur qui conduisait trop vite et qui a été officiellement inculpé pour course dans les rues. Le gouvernement n'a rien dit.

Pour ce qui est du discours du Trône, les Canadiens méritent bien mieux que cela.

• (1820)

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je voudrais que le député nous dise si, d'après lui, la décriminalisation ne risque pas de rendre la marijuana plus accessible à nos jeunes. À mon avis, une telle initiative donnerait aux jeunes l'impression que ce produit est sans danger. Quoi qu'il en soit, j'ai préparé une étude sur la question à l'Université Berkeley. La recherche nous apprend que, lorsqu'on fume la toute première cigarette de marijuana, des molécules de ce produit s'infiltrent dans le cerveau pour y séjourner pendant neuf jours. Évidemment, plus on en fume souvent, plus on aggrave le problème.

Le député sait-il si le fait de fumer de la marijuana n'incite pas à vouloir consommer des drogues plus fortes par la suite? Le député croit-il que nous devrions décriminaliser la marijuana, ou bien que nous devrions rendre la vie plus difficile à ceux qui la recèlent gratuitement aux jeunes, jusqu'à ce que ces derniers en deviennent accros, pour ensuite la leur vendre? Je crois que nous aurons affaire à un problème de taille si nous décriminalisons la marijuana.

• (1825)

M. Chuck Cadman: Monsieur le Président, je serai bref car je tiens à ce que mon collègue puisse prendre la parole. Il est notoire que je m'oppose à la décriminalisation, et certainement à la légalisation de la marijuana.

Le président suppléant (M. Bélair): S'il n'y a ni questions ni observations, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca peut prendre la parole pendant cinq minutes avant que nous ne levions la séance.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourrions-nous avoir le consentement unanime, de sorte que je puisse terminer mon allocution et disposer de cinq minutes pour les questions et les observations?

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement pour prolonger la séance d'une dizaine de minutes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, le premier ministre a eu une belle occasion de bâtir un héritage à léguer. Malheureusement, le discours du Trône est une énorme occasion ratée. Le premier ministre n'a pas réussi à constituer un héritage qu'il pourrait nous léguer avec fierté. Il a eu une belle chance de le faire. Il n'a rien à perdre. Il est ici pour 12, peut-être 18 mois au maximum. Il a eu l'occasion de le faire et il ne l'a pas saisie. Il y a une liste de choses que le premier ministre pourrait encore faire pour léguer un héritage aux répercussions extrêmement positives sur la vie des Canadiens.

Premièrement, le principal problème, c'est l'absence de démocratie. La Chambre n'est pas une démocratie; c'est une dictature élue. Elle n'est pas dirigée par le Cabinet ni par les députés, et elle n'est certainement pas dirigée par la population. Elle est dirigée par une petite clique de gens non élus au cabinet du premier ministre. Il faut que cela change. Si nous n'y voyons pas, le désintérêt de la population que nous constatons aujourd'hui se poursuivra, et la Chambre deviendra une farce.

Que devrait faire le premier ministre? Il devrait autoriser la tenue d'un vote libre sur tous les projets de loi autres que les projets de loi de finances. Tous les projets de loi devraient être soumis aux comités avant d'être présentés à la Chambre. De cette manière, les Canadiens pourraient vraiment participer à la rédaction de ces projets de loi. Tous les projets de loi d'initiative parlementaire devraient faire l'objet d'un vote. Il faut aussi que le Sénat soit élu. Nous devrions prendre exemple sur l'Australie. Une réforme importante a été mise en oeuvre en Australie et une réforme similaire pourrait démocratiser la Chambre des communes.

Mon second point porte sur les soins de santé. Peu de gens diraient que, dans sa forme actuelle, la Loi canadienne sur la santé peut soutenir l'incidence du vieillissement de la population et des technologies plus coûteuses. La Loi canadienne sur la santé a été violée dans toutes les provinces du Canada. Chacun de ses principes a été violé par toutes les provinces. La Loi canadienne sur la santé ne fonctionne plus. La seule façon de faire qu'elle fonctionne encore est de la moderniser.

Il faut mettre en oeuvre un programme Bon départ. Ce programme devrait être la pierre d'angle du train de mesures fédéral concernant les enfants. C'est ce qu'on peut faire de mieux en matière de prévention. Cela assurerait que les besoins fondamentaux des enfants sont satisfaits et renforcerait le lien parent-enfant.

Le député de Montréal a soulevé la question de la crise de la main-d'oeuvre. On pourrait redresser la situation en offrant plus d'espaces pour la formation du personnel des soins de santé, non seulement dans les écoles de médecine, mais aussi dans les écoles d'infirmières et infirmiers et les écoles techniques. Une partie de la rémunération des employés formés devrait être payée dans le cadre d'un accord de partage des frais intervenu entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Certains devraient passer un temps égal à celui de leurs études dans des régions mal desservies sur ce plan. Cette solution nous permettrait de traiter de ce problème incroyable soit s'assurer les services de personnel médical dans les collectivités mal desservies.

L'Adresse

Troisièmement, j'ai à parler de considérations d'ordre économique. Le gouvernement devrait réduire la fourchette d'imposition dans le régime fiscal, simplifier ce dernier et peut-être enlever un point de pourcentage sur la TPS. Il pourrait, en outre, augmenter le montant minimal du salaire d'une personne avant qu'elle n'ait à verser des impôts. Nul ne devrait être tenu de payer des impôts au Canada avec un revenu inférieur à 18 000 \$.

En quatrième lieu, le gouvernement a négligé le secteur de la défense et nous faisons maintenant face à une crise absolue. Il se l'est pourtant fait rappeler à maintes reprises. Il a échoué dans sa tâche d'assurer à nos militaires un appui moral et économique. Cet échec érode non seulement les normes au pays mais aussi notre réputation à l'étranger.

Comment régler le problème? Nous devons faire passer les effectifs à 75 000. Nous devons consacrer de 1,5 à 2 milliards de dollars annuellement, sur les cinq prochaines années, aux effectifs, à la formation et au matériel. Nous devons aussi cesser d'augmenter le coût des loyers de nos militaires.

En cinquième lieu, nous avons besoin d'intégrer notre politique étrangère et notre politique de défense. Comment pouvons-nous

avoir une politique étrangère et une politique de défense pertinentes si elles constituent deux bâtiments séparés? Nous devons suivre le modèle de l'Australie et nous doter d'une politique étrangère et de défense intégrée de manière à ce que nos forces de défense aient les outils permettant de répondre aux exigences de notre politique étrangère.

Je constate que mon temps est écoulé. Je terminerai mon discours à la prochaine séance de la Chambre.

• (1830)

Le président suppléant (M. Bélair): Le député aura cinq minutes pour terminer son discours et la période réservée aux questions et observations sera de cinq minutes à la reprise de nos travaux, demain matin.

[Français]

Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 9 octobre 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Les Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène		M. Paquette.....	509
M. Tirabassi.....	505	M. Chrétien.....	509
La Ridge Meadows Youth and Justice Advocacy Association		M. Paquette.....	509
M. Cadman.....	505	M. Chrétien.....	509
L'édition 2002 du festival du Niagara		La Garde côtière	
M. Maloney.....	505	Mme McDonough.....	509
La justice		M. Thibault.....	510
M. Harvard.....	506	M. Robinson.....	510
Dick Hopkins		M. Thibault.....	510
M. McCormick.....	506	Les marchés publics	
Belle et bien dans sa peau		M. Clark.....	510
Mme Skelton.....	506	M. Chrétien.....	510
Suzanne Rochon Burnett		M. Clark.....	510
M. Lastewka.....	506	M. Chrétien.....	510
Le Mois de la sensibilisation au cancer du sein		Le Protocole de Kyoto	
Mme Tremblay.....	506	M. Mills (Red Deer).....	510
Les données des recensements		M. Chrétien.....	510
M. Calder.....	507	M. Mills (Red Deer).....	510
Le transport des céréales		M. Chrétien.....	511
M. Breitzkreuz.....	507	Les marchés publics	
Les journées nationales du transport ferroviaire		M. Lanctôt.....	511
M. Bonwick.....	507	M. Goodale.....	511
Le bois d'oeuvre		M. Lanctôt.....	511
M. Masse.....	507	M. Goodale.....	511
Les affaires étrangères		Les numéros d'assurance sociale	
M. Bergeron.....	507	M. Williams.....	511
Les obligations d'épargne du Canada		Mme Stewart.....	511
M. Binet.....	508	M. Williams.....	511
La défense nationale		Mme Stewart.....	511
M. Keddy.....	508	Les marchés publics	
QUESTIONS ORALES		M. Gauthier.....	511
Les marchés publics		M. Goodale.....	512
M. Harper.....	508	M. Gauthier.....	512
M. Chrétien.....	508	M. Goodale.....	512
M. Harper.....	508	La défense nationale	
M. MacAulay.....	508	M. Anders.....	512
M. Harper.....	508	M. McCallum (Markham).....	512
M. MacAulay.....	508	M. Anders.....	512
M. Sorenson.....	508	M. McCallum (Markham).....	512
M. MacAulay.....	509	Les pâtes et papier	
M. Sorenson.....	509	M. Duplain.....	512
M. MacAulay.....	509	M. Drouin (Beauce).....	512
La fiscalité		Les frontières des circonscriptions électorales	
M. Duceppe.....	509	M. Proctor.....	512
M. Chrétien.....	509	M. Boudria.....	513
M. Duceppe.....	509	M. Proctor.....	513
M. Chrétien.....	509	M. Chrétien.....	513
		Le Service correctionnel du Canada	
		M. Casey.....	513
		M. MacAulay.....	513
		M. Casey.....	513
		M. MacAulay.....	513

La défense nationale	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	513
M. McCallum (Markham).....	513
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	513
M. McCallum (Markham).....	513
Le bois d'oeuvre	
M. Crête.....	513
M. Rock.....	514
M. Crête.....	514
M. Rock.....	514
L'industrie du transport aérien	
M. Moore.....	514
M. Manley.....	514
M. Moore.....	514
M. Manley.....	514
La biotechnologie	
M. Bélanger.....	514
M. Rock.....	514
Les personnes handicapées	
M. Elley.....	515
M. Manley.....	515
M. Elley.....	515
M. Manley.....	515
L'immigration	
Mme Dalphond-Guiral.....	515
M. Assad.....	515
Patrimoine canadien	
M. Bagnell.....	515
Mme Copps.....	515
La défense nationale	
M. Keddy.....	515
M. McCallum (Markham).....	516
Le bois d'oeuvre	
M. Strahl.....	516
M. Rock.....	516
L'assurance-emploi	
Mme Tremblay.....	516
Mme Stewart.....	516
Les pêches et les océans	
M. Robinson.....	516
M. Thibault.....	516
M. Peschisolido.....	516
M. Thibault.....	517
Question de privilège	
La période des questions orales	
Mme Lill.....	517

AFFAIRES COURANTES

La réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan.....	517
La Loi sur les espèces en péril	
M. Boudria.....	517
Projet de loi C-5. Présentation et première lecture.....	517
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	517
Adoption du projet de loi à toutes les étapes.....	517

La Loi sur le règlement des revendications particulières	
M. Nault.....	517
Projet de loi C-6. Présentation et première lecture.....	517
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	517
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	518
Loi sur la gouvernance des premières nations	
M. Nault.....	518
Projet de loi C-7. Présentation et première lecture.....	518
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	518
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	518
Loi sur les produits antiparasitaires	
Mme McLellan.....	518
Projet de loi C-8. Présentation et première lecture.....	518
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	518
Adoption du projet de loi à toutes les étapes.....	518
La loi canadienne sur l'évaluation environnementale	
Projet de loi C-9. Présentation et première lecture.....	518
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	518
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	518
Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu	
M. Cauchon.....	518
Projet de loi C-10. Présentation et première lecture.....	518
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	518
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi, troisième lecture et adoption du projet de loi.....	518
La Loi sur le droit d'auteur	
Mme Copps.....	518
Projet de loi C-11. Présentation et première lecture.....	518
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	519
Deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	519
Loi favorisant l'activité physique et le sport	
Projet de loi C-12. Présentation et première lecture.....	519
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	519
Adoption du projet de loi à toutes les étapes.....	519
Loi concernant la procréation assistée	
Mme McLellan.....	519
Projet de loi C-13. Présentation et première lecture.....	519
Adoption de motions; première lecture et impression du projet de loi.....	519
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	519
Les délégations interparlementaires	
M. Cullen.....	519
Le Code criminel	
M. Lunn.....	519
Projet de loi C-223. Présentation et première lecture.....	519
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	519

Le Code canadien du travail	
Mme Guay	519
Projet de loi C-224. Présentation et première lecture.....	519
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	520
La Loi sur la journée Terry Fox	
Mme Beaumier	520
Projet de loi C-225. Présentation et première lecture.....	520
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	520
Le Zimbabwe	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	520
Pétitions	
Pornographie juvénile	
Mme Barnes (London-Ouest)	520
La recherche sur les cellules souches	
Mme Barnes (London-Ouest)	520
La pornographie juvénile	
Mme Wayne	520
La recherche sur les cellules souches	
Mme Wayne	520
Les marchés publics	
M. Marceau	520
Les droits des victimes	
M. Cadman	520
Pornographie juvénile	
M. Pankiw	521
La recherche sur les cellules souches	
M. Bonin	521
La pornographie juvénile	
Mme Ur	521
Les additifs dans l'essence	
Mme Ur	521
La pornographie juvénile	
M. Herron	521
La recherche sur les cellules souches embryonnaires	
M. Reid	521
M. Szabo	521
La pornographie juvénile	
M. Brison	521
Mme Yelich	521

Le bois d'oeuvre	
M. Lunney	521
La pornographie juvénile	
M. Lunney	522
Questions au Feuilleton	
M. Regan	522
Demandes de documents	
M. Regan	522

LE DISCOURS DU TRÔNE

Reprise du débat sur l'Adresse en réponse	
M. Lanctôt	522
M. Crête	523
M. McKay	524
M. Casson	526
Mme Wayne	527
M. Masse	527
M. Thompson (Wild Rose).....	527
M. Lunn	528
M. Masse	529
Mme Wayne	530
M. Vellacott	530
M. Grewal	530
M. Scott	531
M. Thompson (Wild Rose).....	533
Mme Desjarlais	533
M. Wilfert	533
M. Thompson (Wild Rose).....	535
Mme Girard-Bujold	535
M. Paquette	537
M. Duplain	538
Mme Wayne	538
M. Thompson (Wild Rose).....	539
Mme Barnes (London-Ouest).....	540
Mme Wayne	541
Mme Desjarlais	541
M. Cotler	542
M. Cadman	543
Mme Wayne	545
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	545

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**